



# DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE MOBILITÉ

Public en insertion sociale et professionnelle

Juin 2023



# DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE MOBILITÉ

PUBLIC EN INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

## DÉPARTEMENT DE L'ORNE

JUIN 2023

---

[www.mobin-solutions.fr](http://www.mobin-solutions.fr)

## SOMMAIRE

Sommaire.....	2
Avant-Propos .....	5
1. La genèse de l'étude .....	6
1.1. Le contexte général.....	6
1.1.1. La mobilité, principal frein à l'insertion et à l'emploi.....	6
1.1.2. Le public en insertion socioprofessionnelle.....	6
1.1.3. Les freins à la mobilité .....	7
1.1.4. La loi d'orientation des mobilités .....	8
1.2. Les acteurs.....	9
1.2.1. Le Conseil départemental de l'Orne .....	9
1.2.2. Mob'In Normandie.....	9
1.2.3. Les adhérents du réseau Mob'In.....	10
1.3. Le descriptif de l'action.....	10
1.3.1. Les objectifs.....	10
1.3.2. Le découpage territorial .....	11
1.3.3. Le protocole utilisé.....	12
2. Les résultats des enquêtes.....	14
2.1. Au près des publics en insertion socioprofessionnelle .....	14
2.1.1. Le profil des publics.....	14
2.1.2. Les besoins et les usages exprimés.....	16
2.2. Au près des professionnels de l'insertion socioprofessionnelle .....	21
2.2.1. Le profil des personnes interrogées.....	21
2.2.2. Les principaux freins à la mobilité .....	24
2.2.3. L'offre de mobilité du territoire.....	25
2.2.4. Les services les plus adaptés aux besoins des publics.....	28
3. Les synthèses des entretiens.....	29
3.1. Au près des acteurs institutionnels.....	29
3.1.1. Les besoins identifiés .....	29
3.1.2. Les solutions envisagées .....	29
3.2. Au près des acteurs de la mobilité solidaire.....	30
3.3. Au près des acteurs employeurs.....	30
3.3.1. Les besoins identifiés.....	31
3.3.2. Les solutions envisagées.....	31
4. Les services de mobilité existant sur le département .....	32
4.1. Les services régionaux et départementaux.....	32

4.1.1. Les infrastructures routières principales, réseau ferré et aéroport.....	32
4.1.2. Les lignes de bus régulières.....	33
4.1.3. Le covoiturage .....	33
4.1.4. Les modes alternatifs à la voiture.....	34
4.1.5. Les aides financières à la mobilité.....	35
4.2. Les services de mobilité locaux, dont solidaires .....	39
4.2.1. Les lieux d'information .....	41
4.2.2. Les plateformes de mobilité locale d'insertion .....	42
4.2.3. Le transport en commun .....	42
4.2.4. Le transport à la demande / Le transport d'utilité sociale .....	43
4.2.5. L'autopartage.....	43
4.2.6. La location solidaire de voitures .....	44
4.2.7. La réparation solidaire de voiture .....	44
4.2.8. L'accès adapté au permis B.....	44
4.2.9. L'accès au 2 roues : location, location solidaire et réparation solidaire.....	45
4.2.10. L'accès au 2 roues : Permis AM, formation vélo, aides financières.....	46
4.2.11. Conclusion.....	47
5. Les préconisations .....	48
5.1. Les solutions du savoir bouger .....	48
5.2. Les solutions du pouvoir bouger.....	49
5.3. Une plateforme de mobilité à l'échelle du département .....	49
Annexes.....	50
Ann.-1. Fiche d'identité bassin du bocage normand .....	50
CA Flers Agglo .....	55
CDC du Val d'Orne .....	70
CDC Domfront Tinchebray Interco .....	75
CDC Andaine-Passais.....	80
Ann-2. Fiche d'identité bassin de mobilité Collines de Normandie.....	86
CDC Terres d'Argentan (anc. : Argentan Intercom) .....	92
CU Alençon.....	105
CDC des Pays de L'Aigle.....	120
CDC du Pays fertois et du Bocage carrougien .....	123
CDC des Sources de l'Orne .....	125
CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault .....	127
CDC de la Vallée de la Haute-Sarthe .....	134
Ann-3. Fiche d'identité bassin interrégional.....	137

CDC de la Vallée de la Haute-Sarthe .....	143
CDC des Collines du Perche normand.....	146
CDC du Pays de Mortagne au Perche .....	151
CDC du Cœur du Perche.....	156
CDC des Hauts du Perche.....	159
Ann.-4. Sources documentaires.....	163
Normandie.....	163
Orne .....	163
Bassin de mobilité Bocage normand .....	163
Bassin de mobilité Collines de Normandie.....	163
Bassin de mobilité Bassin interrégional.....	163
Transport régional.....	164
Covoiturage.....	164
Itinéraires cyclables.....	164
Ann.-5. Sigles utilisés et lexique.....	165
SIGLES.....	165
LEXIQUE .....	167

## AVANT-PROPOS

Cette présente étude, réalisée par Mob'In Normandie, à l'initiative du Conseil départemental de l'Orne se veut être **un véritable outil d'aide à la décision** pour les politiques publiques (celle du Département mais aussi celle des acteurs institutionnels des territoires) afin d'apporter des réponses aux difficultés en termes de mobilité que rencontrent les personnes en insertion socioprofessionnelle.

En accord avec le Conseil départemental de l'Orne, l'ensemble des décisions concernant la réalisation de cette étude ont été guidées par la volonté :

- de travailler **AVEC et POUR les territoires**, à l'échelle des bassins de mobilité et des EPCI ;

[Le recueil de l'existant en annexe s'appuie sur ce découpage territorial.]

- de s'inscrire dans une logique de développement durable reposant sur des notions écologiques, économiques et sociales ;
- d'articuler ainsi **écomobilité et accompagnement des personnes fragiles**.

[Les solutions existantes qui vont dans le sens d'une mobilité durable (mobilités douces, véhicules partagés, voies spécifiques, ...) ont été mises en avant pour envisager des réflexions sur comment donner accès à ces nouveaux modes de déplacements au public en insertion socioprofessionnelle.]

# 1. LA GENÈSE DE L'ÉTUDE

## 1.1. LE CONTEXTE GÉNÉRAL

### 1.1.1. La mobilité, principal frein à l'insertion et à l'emploi

La mobilité est avant tout un fait social. Se déplacer est ce qui permet aux individus de se rassembler, d'accéder aux ressources vitales et sociales. Se déplacer permet de faire société. C'est un élément central et transversal de la vie quotidienne.

La mobilité est aussi un facteur majeur d'insertion et d'accès à l'emploi. Aujourd'hui, des freins notamment financiers, géographiques, sociaux, psychologiques existent pour une partie de la population, ajoutant aux difficultés d'insertion.

**Un Français sur quatre a déjà renoncé à un travail ou à une formation faute de moyens de transport pour se déplacer** (enquête Elabe, Laboratoire de la Mobilité inclusive, 2017).

Il faut aujourd'hui réunir les forces de tous les acteurs susceptibles de changer le regard sur la mobilité pour que chacun puisse y accéder.

### 1.1.2. Le public en insertion socioprofessionnelle

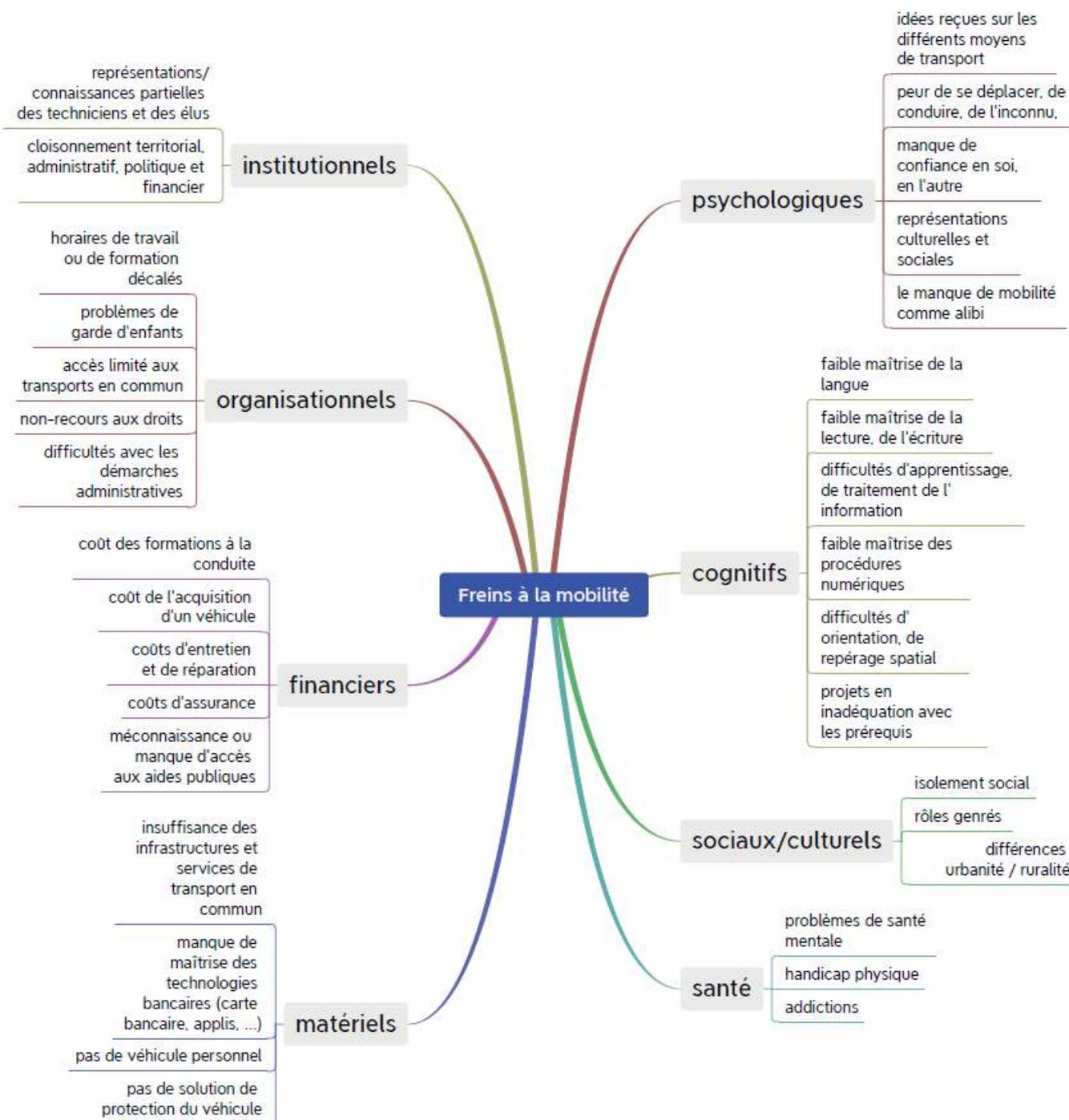
La présente étude porte sur le public en insertion sociale et professionnelle. Il s'agit de personnes fragilisées cumulant des difficultés professionnelles et sociales en lien avec leur âge, leur état de santé, la précarité de leur situation, leur comportement, ... Le plus souvent, elles sont éloignées de l'emploi mais il peut aussi s'agir de salariés précaires (en cdd, à temps partiel, en intérim, en structure d'insertion par l'activité économique). Dans cette catégorie, on regroupe souvent :

- les personnes isolées
- les jeunes de moins de 26 ans en difficulté
- les bénéficiaires des minima sociaux (RSA, ASS, ...)
- les demandeurs d'emploi de longue durée
- les personnes sans qualification
- les personnes d'origine étrangère ne maîtrisant pas le français
- les personnes invisibles, en décrochage par rapport à la formation ou à l'emploi
- les personnes en situation de handicap
- les salariés en insertion
- ...

Si toutes ces réalités sont différentes, elles comportent toutefois un point commun : **Les personnes socialement ou professionnellement fragilisées ont besoin d'un accompagnement spécifique, individualisé** pour accéder à une existence moins précaire, davantage stabilisée.

### 1.1.3. Les freins à la mobilité

Les freins à la mobilité les plus souvent constatés car les plus visibles ou identifiables sont les freins économiques et matériels. Mais ce sont loin d'être les seuls.



D'autres difficultés doivent être prises en compte : difficultés sociales ou organisationnelles (horaires de travail décalés, non recours aux droits), manque de compétences ou d'outils nécessaires à la mobilité (faible maîtrise de la langue, difficultés de traitement de l'information), ...

Les freins psychologiques occupent aussi une part non négligeable parmi les causes qui empêchent les personnes de se déplacer (appréhension de se déplacer en transport en commun, peur de l'inconnu, manque de confiance, idées reçues et représentations, ...).

Tous ces freins, et encore davantage les freins psychologiques, nécessitent un accompagnement et ce dès le début d'un parcours d'insertion car la problématique de la

mobilité se présentera tôt ou tard. La levée ou la réduction de ces freins prennent du temps et demandent un suivi individuel et personnalisé.

#### 1.1.4. La loi d'orientation des mobilités

En décembre 2019 est votée la Loi d'Orientation des Mobilité (LOM) qui définit comme premier objectif l'apport de solutions de mobilité à tous et dans tous les territoires. La LOM annonce, en mesure phare, que « le droit aux transports sera transformé en droit à la mobilité pour couvrir l'ensemble des enjeux d'accès à la mobilité, qui ne se limitent ni à l'accès aux transports collectifs ni à une vision centrée sur l'infrastructure » (Ministère de la transition écologique et solidaire, 2019).

La LOM prévoit la création d'AOM locales - Autorités Organisatrices des Mobilités - qui ont la tâche de permettre ce droit à la mobilité en couvrant les zones blanches, en garantissant une équité d'accès aux services.

La mobilité solidaire dans la LOM apparaît ainsi comme :

- Une mobilité pour tous et avec tous
- Pas une solution clé en main mais une approche
- Une mobilité sous l'angle des usages et non plus uniquement sous l'angle des déplacements
- Une mobilité qui répond aux besoins de chacun ainsi qu'aux impératifs environnementaux
- Un levier incontournable pour concrétiser cette approche, qui redonne de l'autonomie à chacun, en permettant à tous « d'avoir accès à »
- Une opportunité pour déployer les projets des territoires, travailler au désenclavement et favoriser l'égalité des chances

## 1.2. LES ACTEURS

### 1.2.1. Le Conseil départemental de l'Orne

La mobilité est une problématique prise en compte depuis de nombreuses années au sein de la politique d'insertion du Conseil départemental de l'Orne par le biais du PDI (plan départemental d'insertion).

Lors de la rénovation de sa politique d'insertion, le Département, grâce à l'élaboration de son Pacte Territorial d'Insertion, a permis de mettre davantage en lumière cette problématique et de créer une fiche action « mobilité ». C'est pourquoi, le Département a mené un premier travail autour d'un diagnostic de mobilité en interne.

La mobilité fait également partie intégrante des actions mises en œuvre dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) et est prise en compte dans les réflexions menées.

Une opportunité s'est offerte au Conseil départemental grâce aux fonds d'un appel à projet régional ayant pour but de financer un diagnostic territorial de mobilité. Elle s'est concrétisée par une volonté dans le cadre de la Convention d'Appui et de Lutte contre la Pauvreté et le retour à l'Emploi (CALPAE) de prise en compte de cette problématique.

En septembre 2022, le Conseil départemental a lancé une consultation avec la rédaction d'un cahier des charges. L'association Mob'In Normandie a été retenue pour effectuer ce diagnostic départemental de mobilité.

### 1.2.2. Mob'In Normandie

Mob'In Normandie est une association de loi 1901, créée en 2017. Elle constitue le réseau normand des acteurs de la mobilité inclusive et solidaire réunis sous la bannière Mob'In.

Son ambition est de fédérer les acteurs de la mobilité inclusive et solidaire autour d'actions et de projets communs, au service des collectivités et des territoires.

Les acteurs Mob'In sont organisés en 12 réseaux régionaux au sein de la fédération Mob'In France. Celle-ci regroupe des centaines de structures du territoire français qui œuvrent en faveur de la mobilité inclusive et solidaire. Plateformes de mobilité, loueurs solidaires, auto-écoles à statut associatif, garages solidaires, transports à la demande : tous agissent et innovent au quotidien pour lever les freins liés au manque de mobilité des publics les plus fragiles. Ensemble, ils se fédèrent pour développer les pratiques et savoir-faire, en vue d'arriver à une équité des services sur leurs territoires, dans le but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes.

Dans le cadre de ce diagnostic territorial, notre réseau s'est plus particulièrement appuyé sur la connaissance territoriale des acteurs ornaïsiens adhérents à Mob'In Normandie (le Centre social Edith Bonnem, Mobyliis, Atelier Mob et l'association Agir), sur le savoir-faire d'autres acteurs du réseau régional (dont l'association Ifair dans l'Eure) et l'expertise en mobilité solidaire d'un administrateur de Mob'In France en la personne d'Hugues Menant.

### 1.2.3. Les adhérents du réseau Mob'In

Parmi nos adhérents ornaïens, deux ont activement participé à la réalisation de cette étude, notamment pour l'enquête auprès des publics en insertion socioprofessionnelle. Il s'agit du Centre social Edith Bonnem et de l'association Mobyliis.

Le Centre social Edith Bonnem porte la plateforme de mobilité locale MobiJump sur le Pays d'Alençon. Centre de ressources pour tout public, cette plateforme est aussi le lieu de mise en réseau et de promotion des moyens de mobilité existants sur le bassin d'emploi d'Alençon. Elle travaille entre autres à repérer les problématiques liées à la mobilité et à mettre en œuvre des actions permettant de les résoudre. Elle porte plusieurs dispositifs : une auto-école sociale, une vélo-école et un service de location solidaire de voitures.

L'association Mobyliis, dont le siège se trouve à Vire, intervient principalement sur la communauté d'agglomération de Flers Agglo et la communauté de communes Terres d'Argentan. Elle a pour objet :

- de favoriser toute action qui permettrait d'agir en faveur de la mobilité pour tous
- de faciliter l'insertion professionnelle et sociale en accompagnant les personnes dans l'acquisition des savoir et pouvoir bouger vers une mobilité autonome et pérenne dans le respect des valeurs du développement durable
- de construire avec les acteurs locaux publics et privés des solutions de mobilité inclusive et solidaire

## 1.3. LE DESCRIPTIF DE L'ACTION

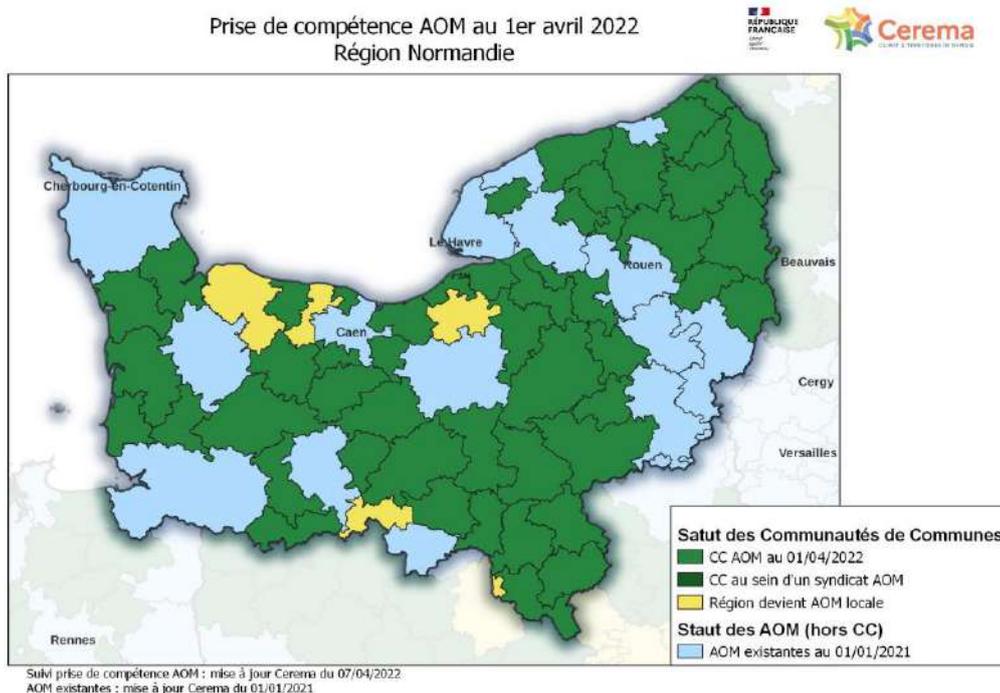
### 1.3.1. Les objectifs

Les objectifs du diagnostic territorial de mobilité, tels qu'ils sont notifiés dans le cahier des charges de l'étude sont :

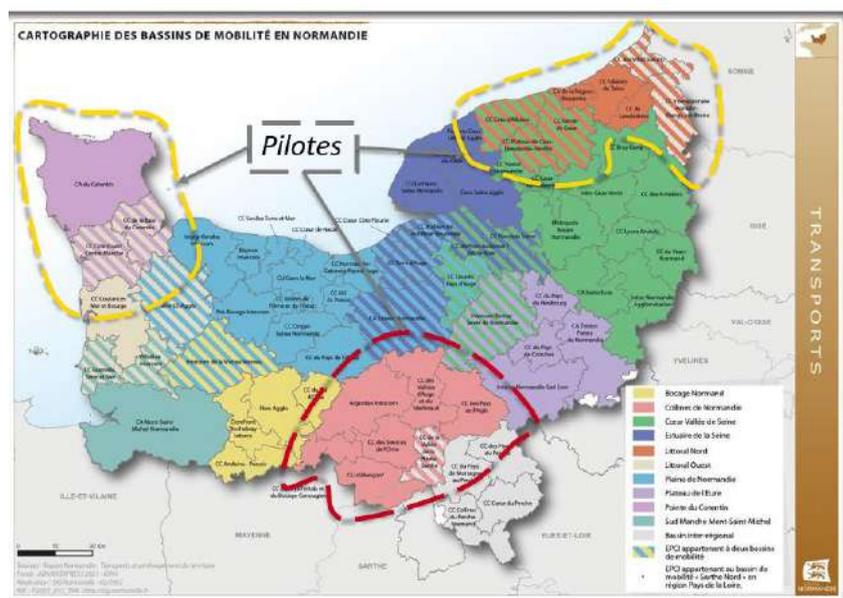
- d'identifier les solutions déjà existantes en matière de mobilité (dispositifs et aides financières) ;
- de déterminer les besoins en matière de mobilité ;
- de structurer une offre de service globale de mobilité pour permettre l'autonomie des bénéficiaires dans leurs démarches d'insertion.

### 1.3.2. Le découpage territorial

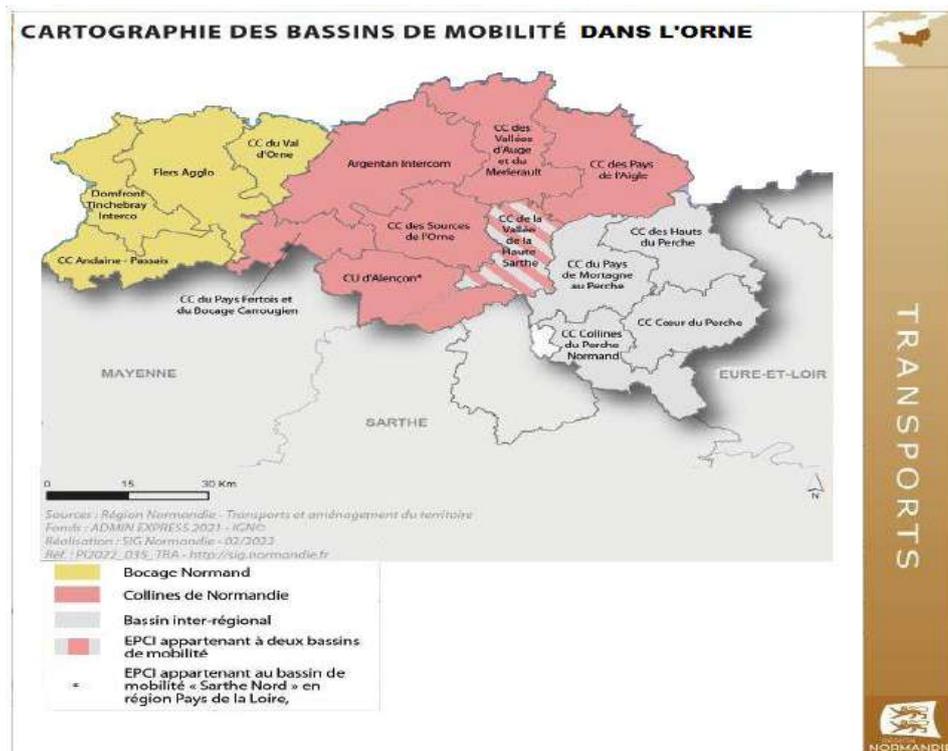
Le découpage retenu est un découpage par EPCI et par bassin de mobilité.



En Normandie, une large majorité d'EPCI sont autorités organisatrices de la mobilité. Dans l'Orne, seule la communauté de communes du Pays fertois et du Bocage carrougien a fait le choix de ne pas prendre cette compétence, qui est par substitution exercée par la Région Normandie.



Le bassin de mobilité est l'échelle locale sur laquelle les mobilités quotidiennes s'organisent. Son territoire est délimité par la Région, il regroupe généralement plusieurs EPCI. Son périmètre peut varier d'un territoire à un autre en fonction des spécificités locales (centres urbains, pôle d'attractivité, ruralité). Un EPCI peut appartenir à plusieurs bassins de mobilité. Un bassin de mobilité peut se situer sur plusieurs régions.



Le département de l'Orne comporte 3 bassins de mobilité : Bocage normand ; Collines de Normandie ; Bassin interrégional. La communauté de communes de la Vallée de la Haute-Sarthe appartient à la fois aux bassins de mobilité Collines de Normandie et Bassin interrégional.

Le bassin interrégional s'étend au-delà de la Normandie, dans les régions Centre Val de Loire et Pays de la Loire.

Il est à noter que deux communes de l'Orne appartiennent à la communauté de communes Maine-Saosnois, dont la majorité de ses communes se situent dans le département de la Sarthe.

Une partie de la communauté urbaine d'Alençon se situe dans le département de la Sarthe (5 communes).

### 1.3.3. Le protocole utilisé

- Appui sur les études réalisées ou en cours de réalisation (cf. Annexe 4)
- Enquêtes auprès des différents acteurs du territoire
  - Publics en insertion socioprofessionnelle - questionnaire  
Jeunes / Bénéficiaires du RSA / Salariés en SIAE  
240 personnes répondantes
  - Acteurs socioprofessionnels - questionnaire  
Assistants sociaux, conseillers en insertion professionnelle, intervenants socioéducatifs, référents insertion, formateurs, directeurs de structures, ...  
120 personnes répondantes
  - Acteurs institutionnels - entretiens  
Élus et/ou techniciens des EPCI / Pôle emploi / CAF / DDETSPP / Région Normandie  
17 entretiens menés (17 structures sollicitées)
  - Acteurs mobilité solidaires - entretiens

ACI Développement ; Association AGIR, Atelier mob ; Centre social Edith Bonnem -  
MobiJump ; Missions locales, Mobylys ; Réso'Ap ; UFCV, ...  
Plus de 10 entretiens menés

○ Acteurs du monde de l'entreprise - entretiens

ADMR - Orne ; ASSOCIATION AGIR - Alençon ; AIPAA - Argentan ; COMPAGNIE DES  
FROMAGES ET RICHESMONTS - Pacé ; JARDINS DU CŒUR - Cussai ; SNV SOCADIS -  
Rives d'Andaine ; SOPARCO - Sablons-sur-Huisne ; UNA - Alençon, Sées, Mortagne-au-  
Perche, Bellême ; VERESCENCE - Écouché-les-Vallées

9 entretiens menés

## 2. LES RÉSULTATS DES ENQUÊTES

### 2.1. AUPRÈS DES PUBLICS EN INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

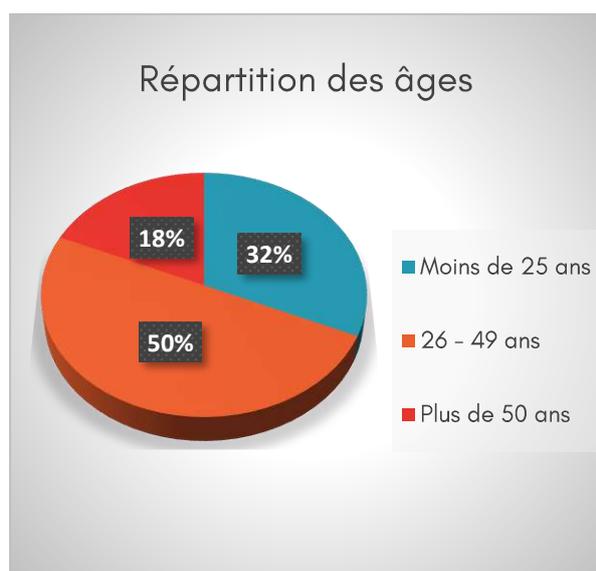
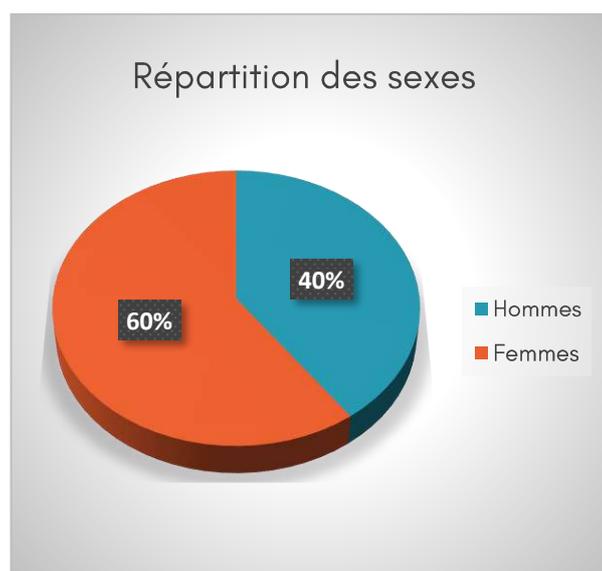
Les cinq questions posées :

- Quand vous vous déplacez, c'est pour quels besoins ?
- Comment faites-vous pour y aller ?
- Vous est-il déjà arrivé de ne pas aller à un endroit important pour vous, parce que vous n'aviez pas ou plus de solutions pour y aller ? Si oui, pour quelles raisons ?
- Avez-vous déjà trouvé une solution en cas de problème pour vous déplacer ?
- Si vous aviez le choix, quelles solutions aimeriez-vous avoir pour pouvoir vous déplacer plus facilement

#### 2.1.1. Le profil des publics

Diffusion d'un questionnaire en mars 2023 auprès de personnes en insertion socioprofessionnelle, accompagnées pour répondre aux questions par un professionnel de l'insertion

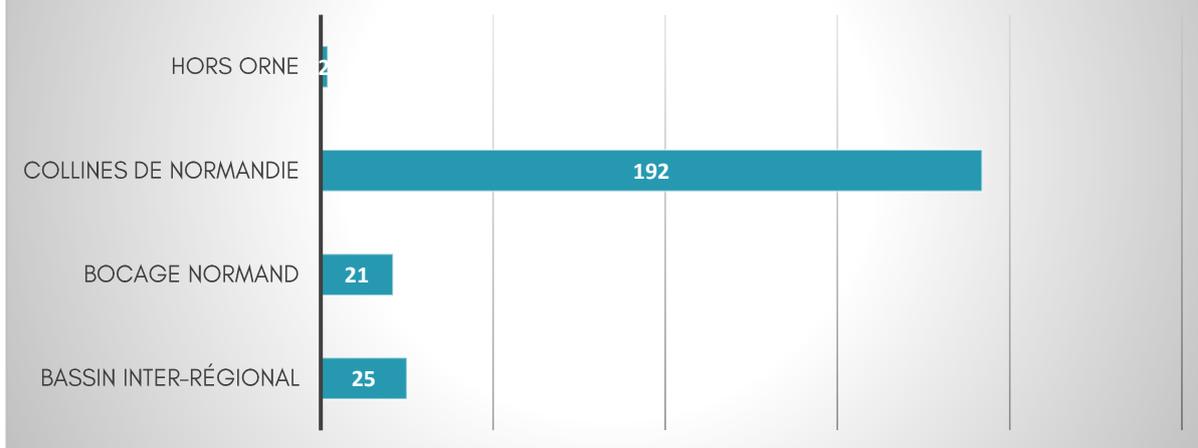
240 répondants



Sur les 240 personnes ayant répondu au questionnaire,

- Une majorité de femmes : 144 femmes et 96 hommes
- 76 répondants âgés de moins de 25 ans ; 120 répondants âgés entre 26 et 49 ans ; 44 répondants âgés de plus de 50 ans
- 76 jeunes, 73 bénéficiaires du RSA, 36 salariés en SIAE (statuts retenus pour l'enquête)

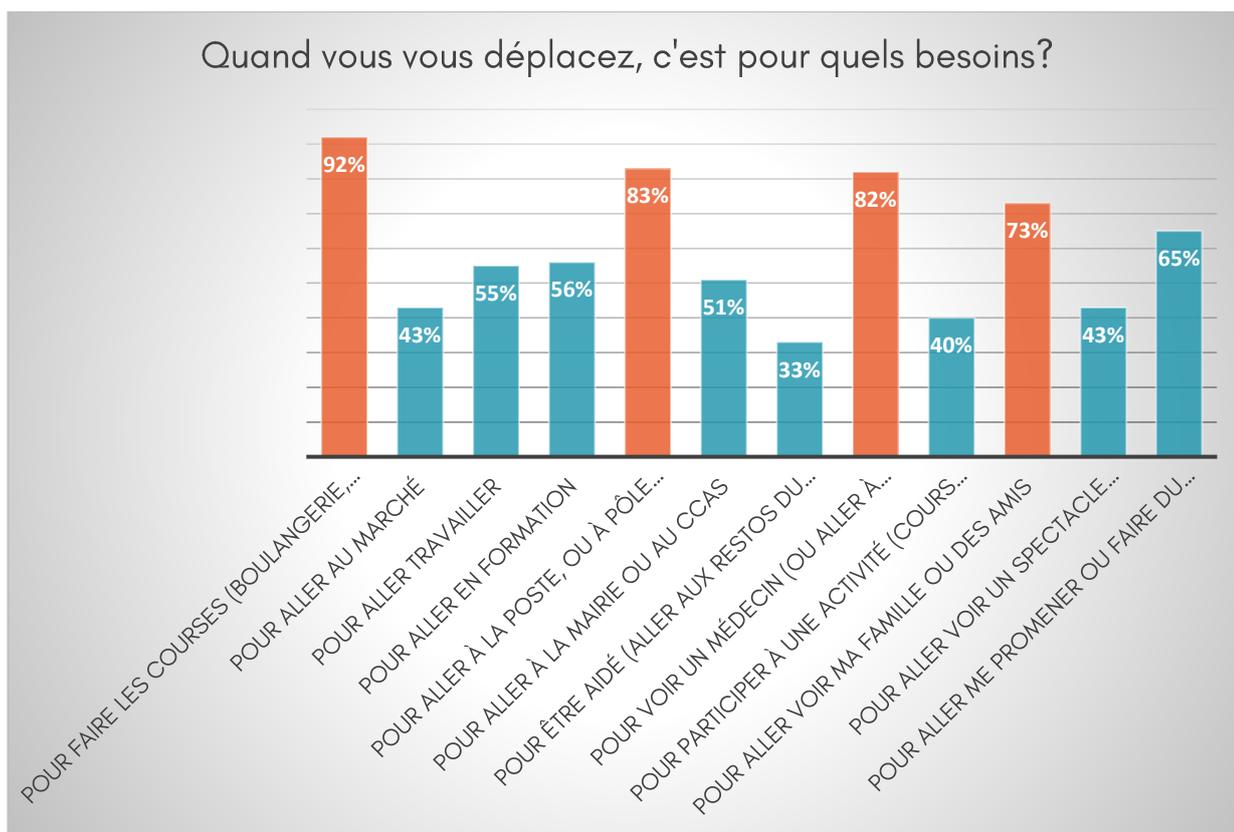
## Répartition territoriale par bassin de mobilité



Une grande partie des répondants habitent le bassin de mobilité Collines de Normandie, ce qui s'explique par le fait que ce bassin recouvre trois des villes les plus importantes du département : Alençon, Argentan et L'Aigle et regroupe un nombre plus important d'habitants (153 821 hab. contre 52 714 hab. dans le bassin interrégional et 88 000 hab. dans le bassin du Bocage normand).

Deux personnes n'habitent pas le département de l'Orne (mais le département de l'Eure dans deux communes limitrophes), ce qui s'explique par le fait que le questionnaire a été passé le plus souvent dans un lieu d'accueil (centres de formation, Missions locales, services du Département, ...)

## 2.1.2. Les besoins et les usages exprimés



Les trois besoins principaux pour motiver un déplacement des personnes interrogées, quel que soit leur âge, sont :

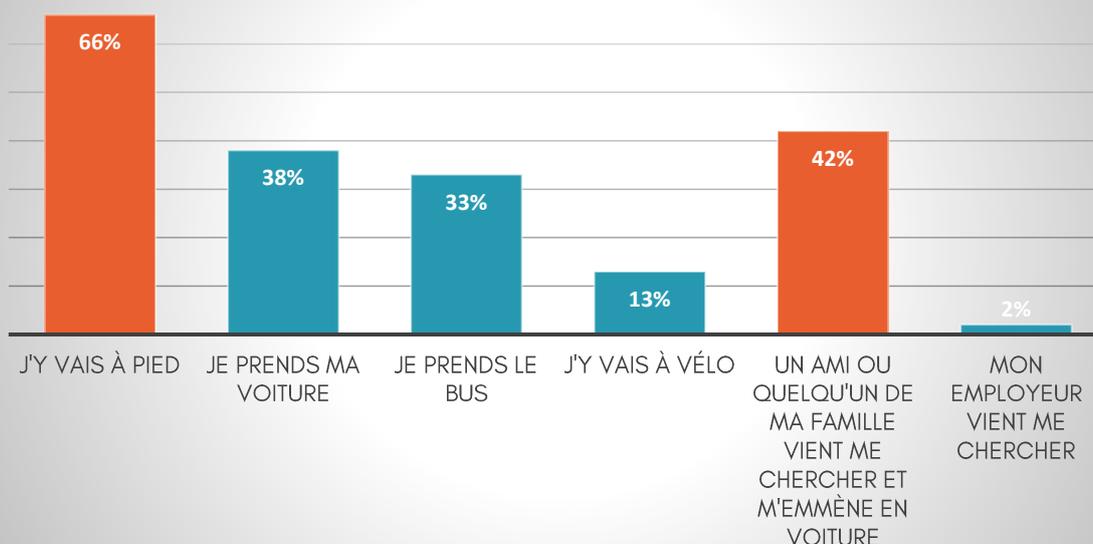
- Les achats du quotidien (92%), particulièrement au magasin local et au centre commercial
- Les rendez-vous liés aux démarches administratives (83%), liées à l'emploi ou à la formation (Pôle emploi, Mission locale, CAF)
- Les rendez-vous liés à la santé (82%) qu'il s'agisse du médecin généraliste ou de tout autre spécialiste de santé

Cet ordre est quasiment le même pour toutes les tranches d'âge.

Le quatrième motif principal, quel que soit l'âge, concerne les visites au milieu familial ou amical (73%).

La formation et l'emploi arrivent, tout âge confondu, en 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> position ; La formation arrive plus tôt dans le classement pour les moins de 26 ans, l'emploi pour la tranche d'âge 26-49ans.

## Comment faites-vous pour y aller ?

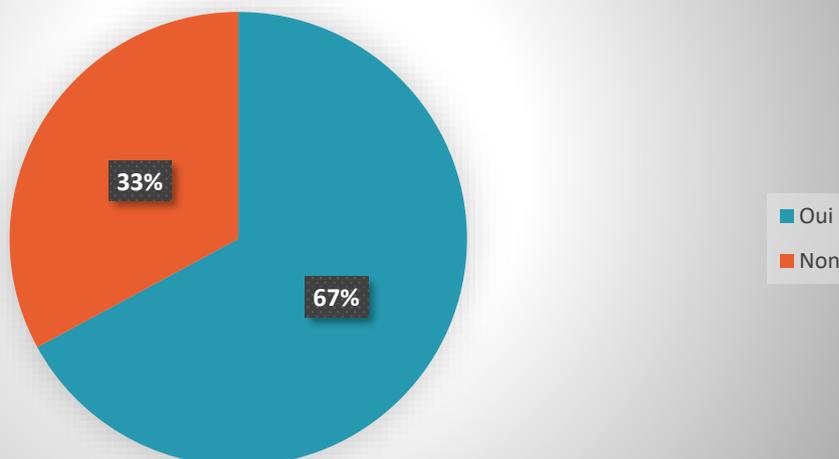


Les déplacements à pied sont le mode de déplacement majoritaire (66%), commun à tous les âges

Le réseau familial et amical est le deuxième mode de déplacement le plus mobilisé.

Plus les personnes avancent en âge et plus elles utilisent leur voiture. L'utilisation du bus arrive en 3<sup>e</sup> position pour les jeunes, en 4<sup>e</sup> pour le reste des personnes interrogées.

Vous est-il déjà arrivé de ne pas aller à un endroit important pour vous, parce que vous n'aviez pas ou plus de solutions pour y aller ?



Près des deux-tiers (67%) des personnes interrogées ont vécu au moins une fois une situation de difficulté de mobilité qui ne leur a pas permis de se rendre à un rendez-vous important.

## Si oui, pour quelles raisons ?

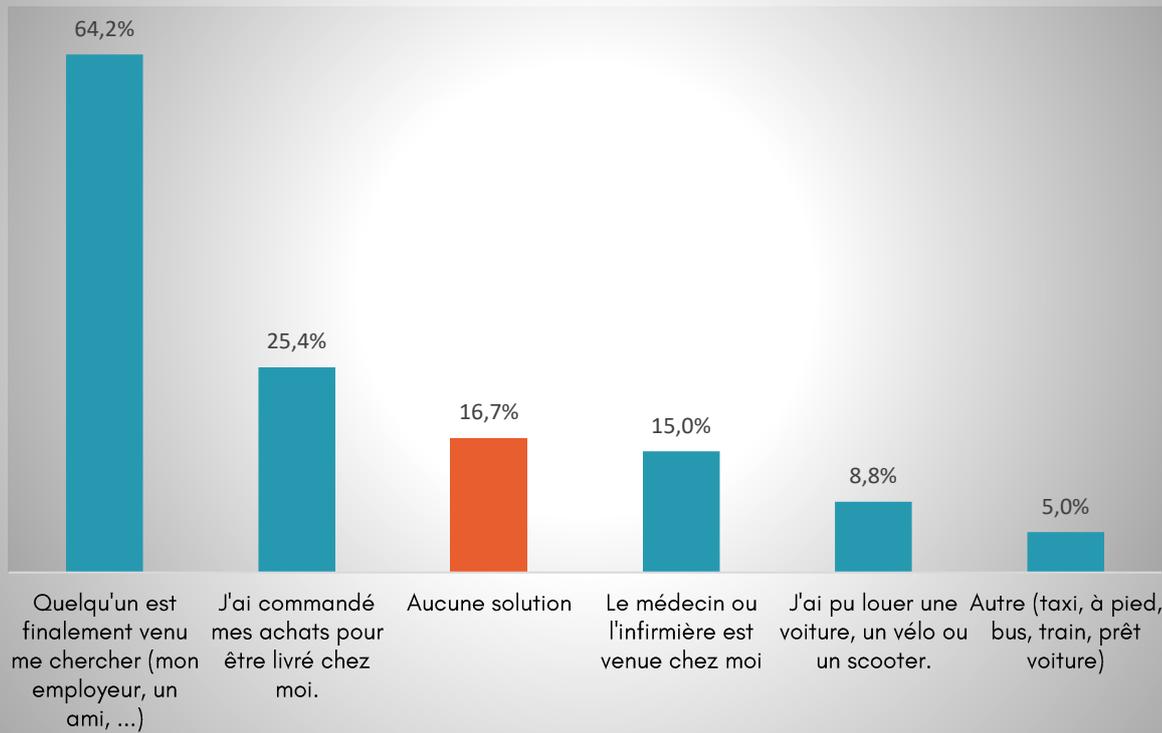


Les motifs de difficultés de mobilité, tout âge confondu, sont principalement de 3 ordres :

- 44,6 % des personnes ayant répondu « oui » évoquent le fait que le lieu de rendez-vous est trop loin pour s'y rendre à pied et que cela a posé difficulté.
- Le fait de n'avoir trouvé personne pour être emmené au rendez-vous prévu (40,8 % des personnes ayant répondu « oui ».)
- Le fait de ne pas ou de ne plus avoir le permis arrive en 3<sup>e</sup> position (33,8 % des personnes ayant répondu « oui ».)

Lorsque l'on analyse les réponses par tranche d'âge, l'ordre des deux premiers motifs est inversé seulement pour les plus de 50 ans.

## Avez-vous déjà trouvé une solution en cas de problème pour vous déplacer ?



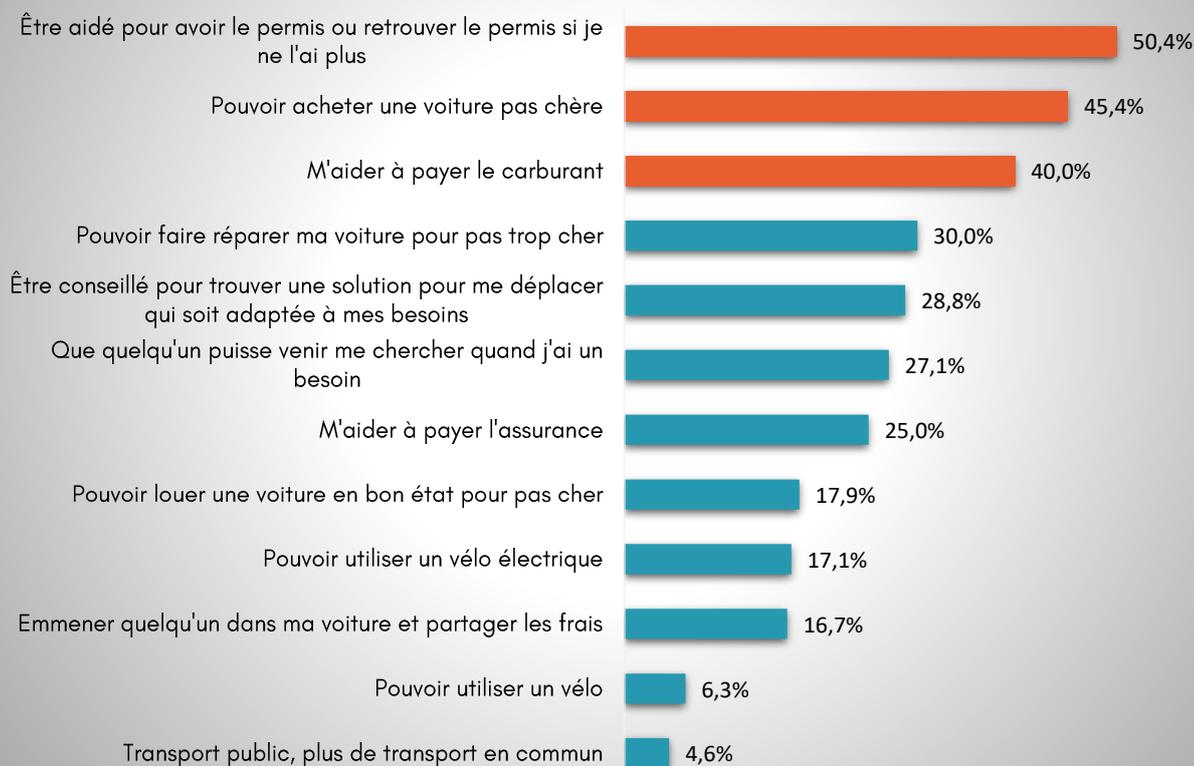
La solution principale trouvée relève de la solidarité familiale, amicale ou professionnelle (64,2 % des réponses) : Quelqu'un est finalement venu me chercher (mon employeur, un ami, ...)

Deux autres solutions ont été principalement mises en œuvre :

- Pour les achats du quotidien, la livraison à domicile a été mise en place (25,4 % des réponses)
- Pour les rendez-vous de santé, le professionnel est venu au domicile de la personne (15 % des réponses) ;

Il est à noter qu'une part non négligeable de personnes n'a trouvé aucune solution (16,7%).

## Si vous aviez le choix, quelles solutions aimeriez-vous avoir pour pouvoir vous déplacer plus facilement ?



Les quatre premières solutions souhaitées sont toutes liées à l'utilisation de la voiture :

- Être aidé pour obtenir le permis de conduire ou le retrouver si la personne ne l'a plus (annulation ou invalidation) pour 50,4% des personnes interrogées. L'aide attendue pour le permis n'est pas seulement financière mais aussi de l'ordre de l'accompagnement pour aller au bout de la démarche.
- Les trois solutions suivantes sont financières et matérielles et concernent l'achat, l'entretien et la consommation en carburant. Posséder une voiture coûte cher (+ de 5 000 € par an en moyenne), d'autant plus si elle a été achetée d'occasion à bas prix.
  - Pouvoir acheter une voiture pas chère (45,4%)
  - M'aider à payer le carburant (40%)
  - Pouvoir faire réparer ma voiture pour pas trop cher (30%)

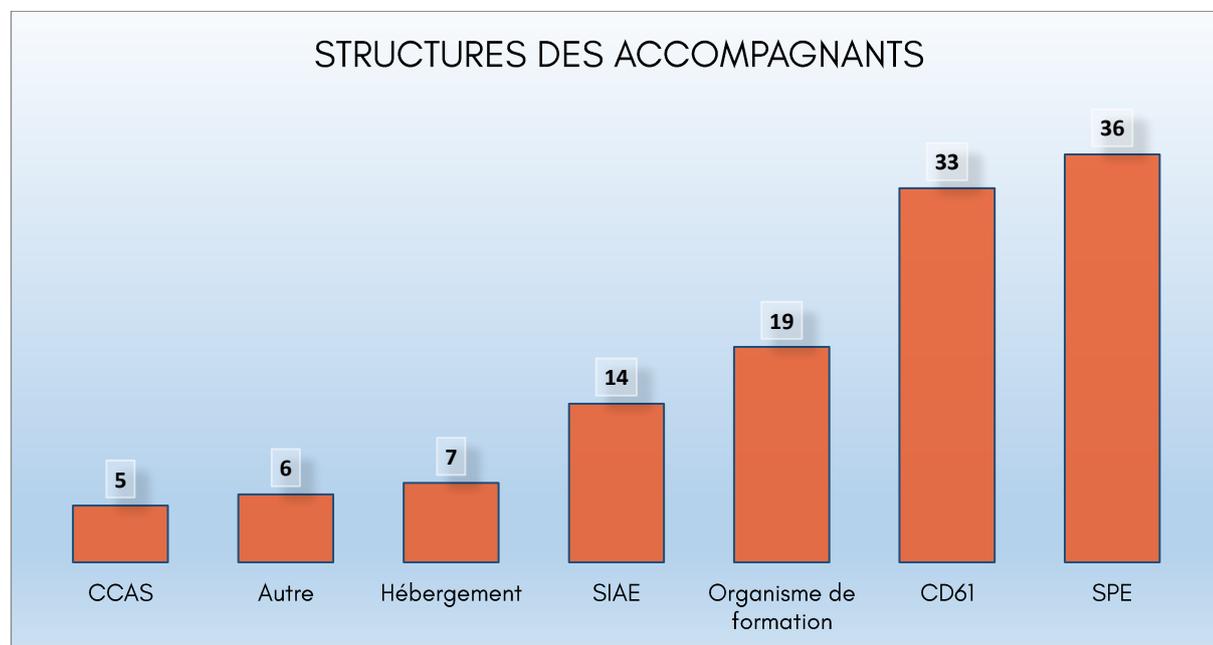
Il est à noter que la réponse « Être conseillé pour trouver une solution pour me déplacer » arrive en 3<sup>e</sup> position pour les jeunes, en 5<sup>e</sup> position pour les 26-49 ans.

## 2.2. AUPRÈS DES PROFESSIONNELLS DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

### 2.2.1. Le profil des personnes interrogées

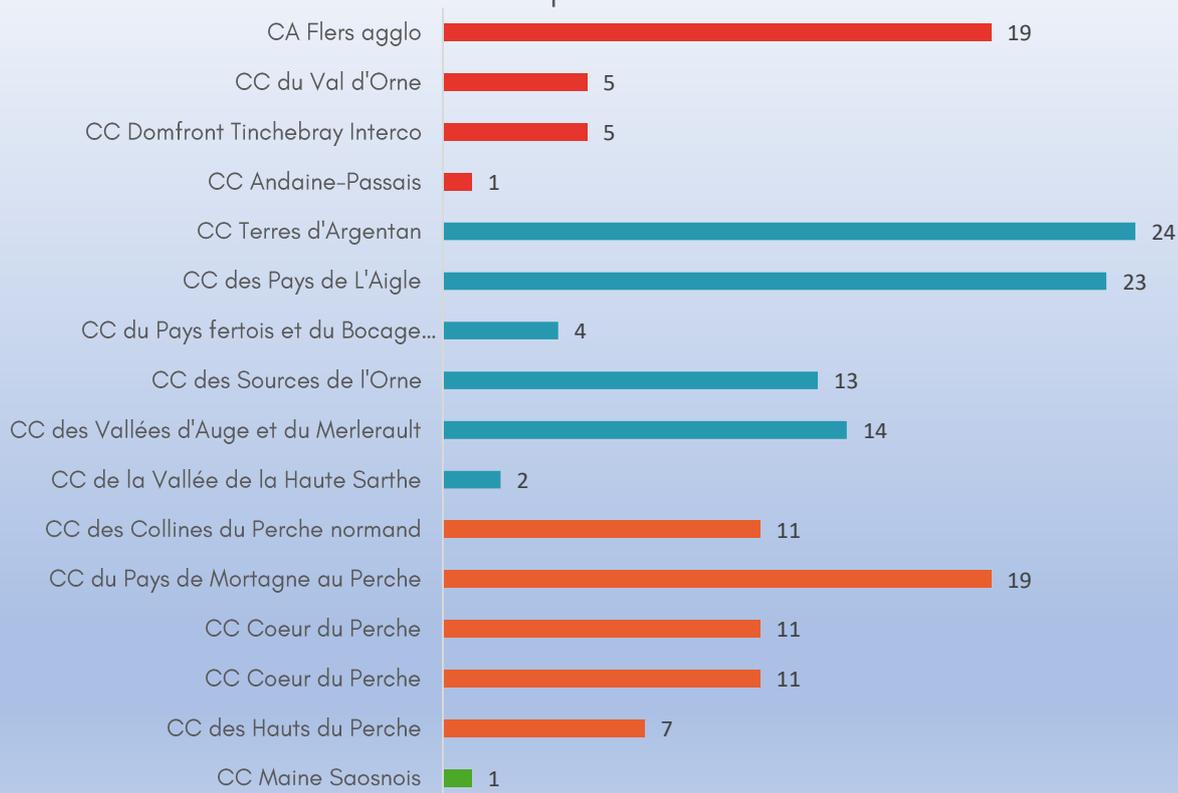
Diffusion d'une enquête en ligne auprès des professionnels de l'insertion en mars 2023

120 répondants

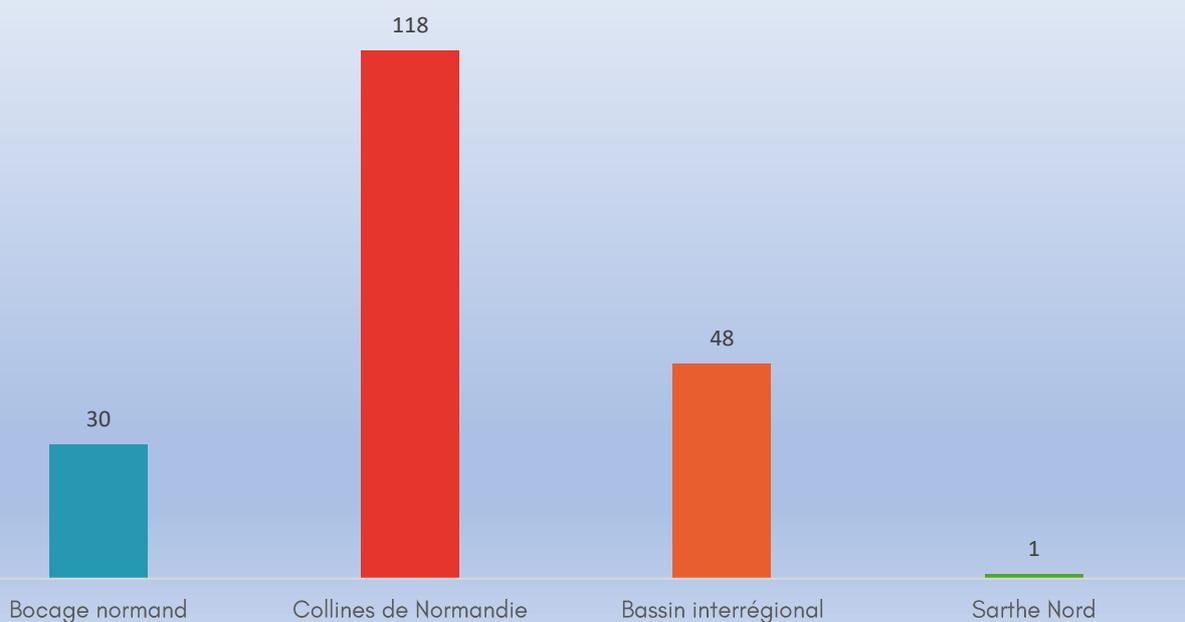


Légende : CCAS (Centre communal d'action sociale), SIAE (Structures d'insertion par l'activité économique : chantier d'insertion, entreprise d'insertion, association intermédiaire, agence d'intérim d'insertion, régie de quartier) ; CD61 (Conseil départemental de l'Orne) ; SPE (Services publics de l'emploi : Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale)

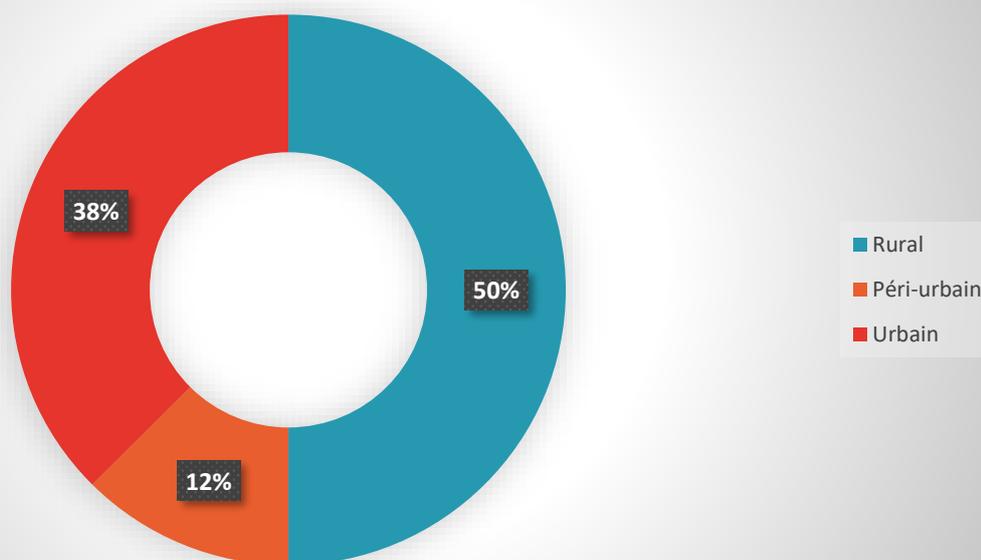
## Territoires d'intervention des professionnels de l'insertion sociale et professionnelle



## Territoires d'intervention des accompagnants par bassin de mobilité



## Types des territoires d'intervention



## 2.2.2. Les principaux freins à la mobilité

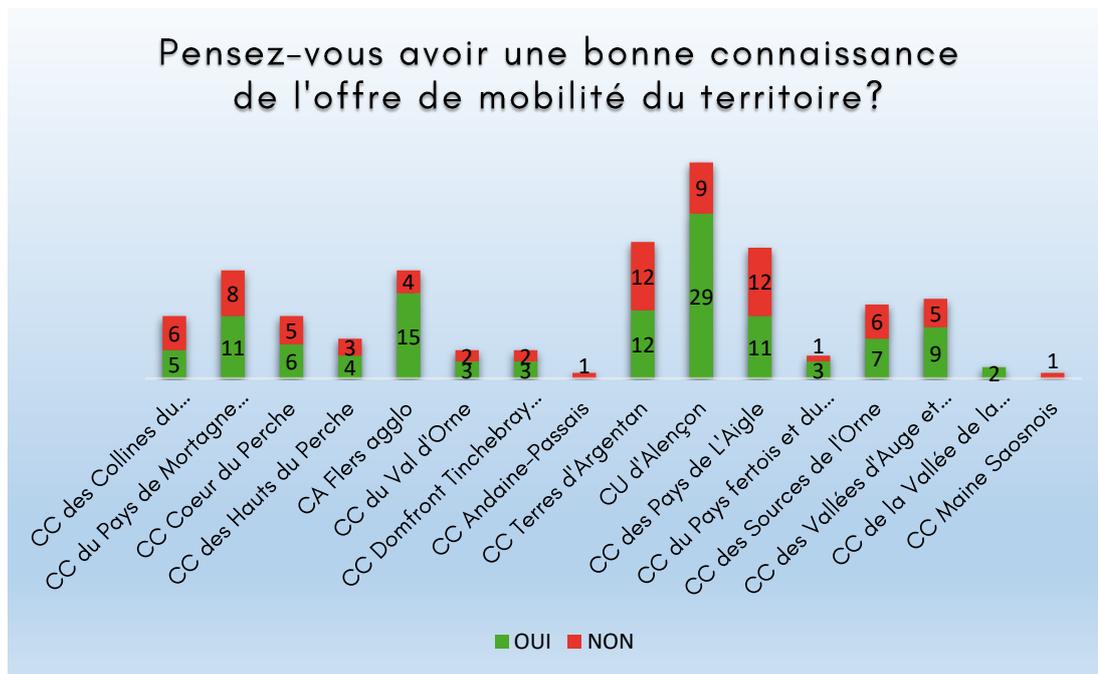


Sur l'ensemble du territoire, l'absence de permis de conduire, l'absence de véhicule personnel et l'absence de moyens de locomotion représentent les 3 freins les plus fréquemment cités. C'est le cas également dans les 2 bassins Collines de Normandie et Bocage normand. Sur le bassin interrégional, le réseau de transport en commun peu développé vient rejoindre l'absence de permis de conduire et l'absence de moyen de locomotion.

L'absence de permis de conduire est le premier frein cité sur tous les territoires et types de territoire (rural, péri-urbain et urbain).

En milieu urbain, les difficultés financières pour accéder à un service apparaissent en 3<sup>e</sup> position.

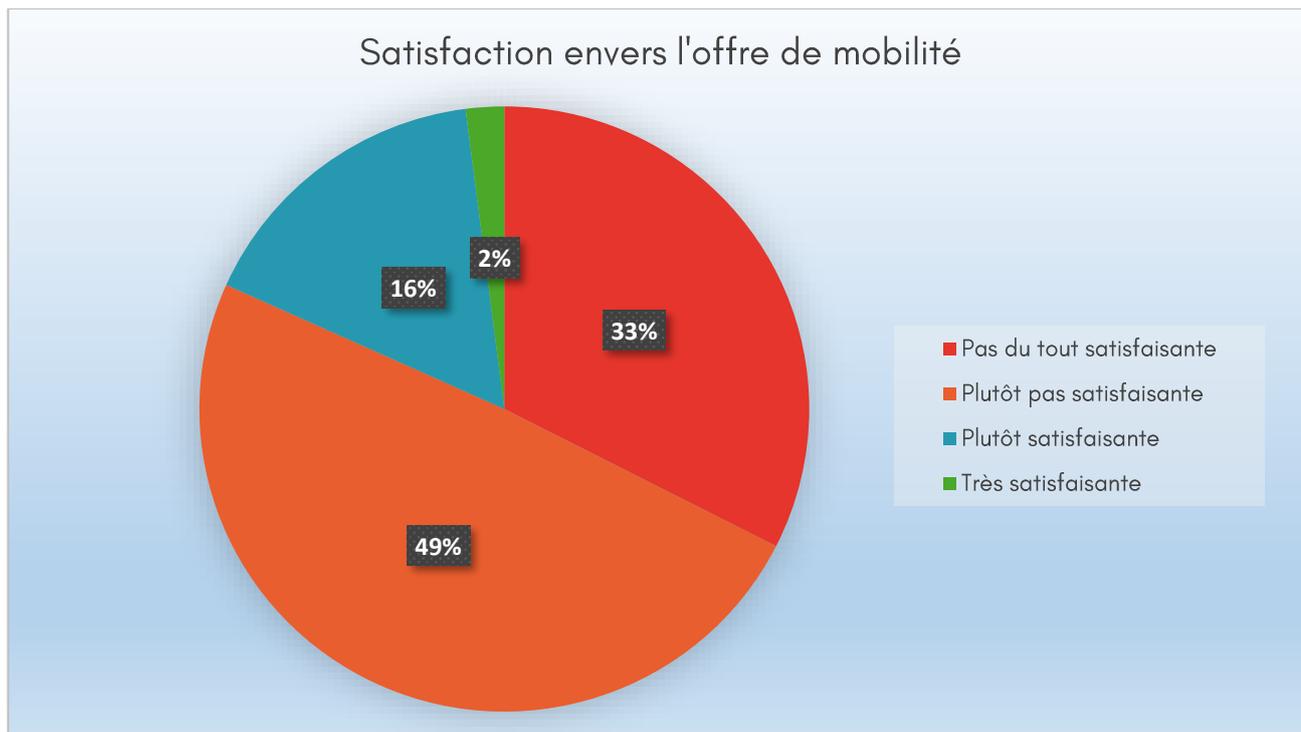
### 2.2.3. L'offre de mobilité du territoire



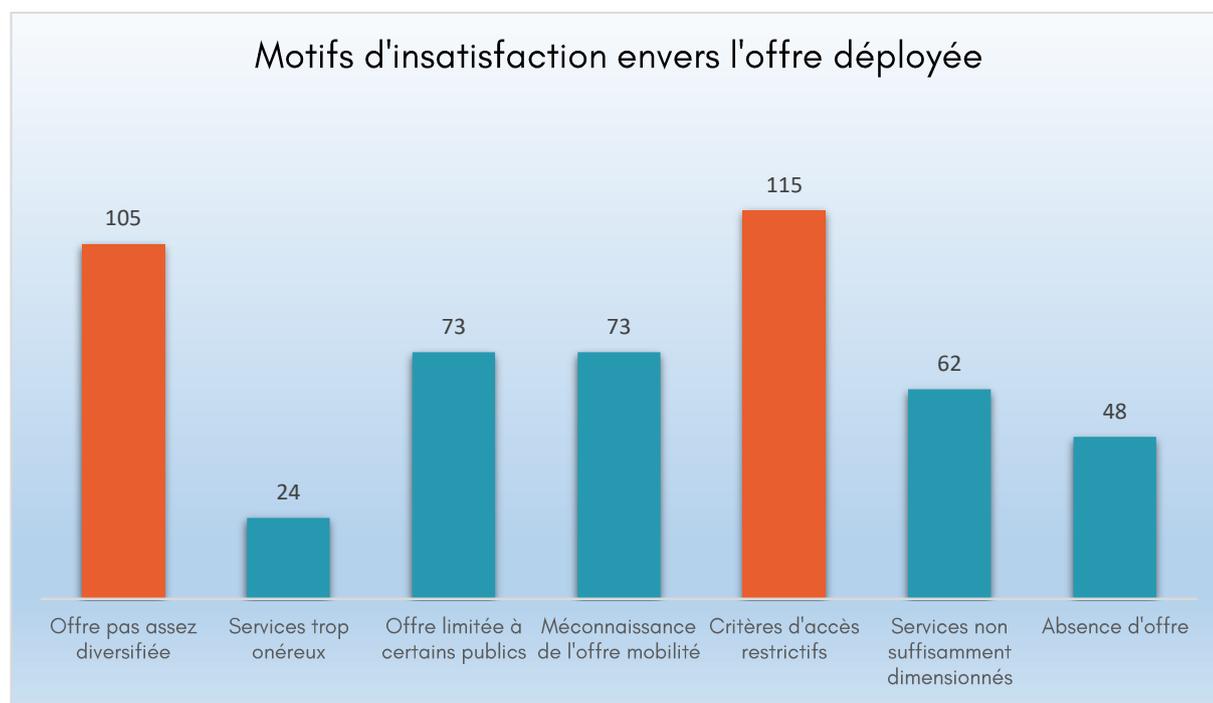
Au global, 61% des répondants estiment avoir une bonne connaissance de l'offre de mobilité du territoire, soit un peu plus d'un professionnel sur deux. Cette proportion est insuffisante au regard de l'ampleur de la problématique de la mobilité.

Cette bonne connaissance de l'offre existante est particulièrement importante sur la communauté d'agglomération de Flers Agglo et la communauté urbaine d'Alençon où l'offre de mobilité est conséquente.

C'est en milieu périurbain que la connaissance de l'offre de mobilité est considérée comme la meilleure (86%).



L'offre de mobilité est majoritairement jugée insatisfaisante sur l'ensemble du territoire. C'est un peu plus nuancé sur la communauté urbaine d'Alençon et la communauté d'agglomération de Flers Agglo où l'on peut penser que les implantations respectives d'une plateforme de mobilité insertion à Flers et à Alençon avec une multitude de services ont pu avoir une influence sur le degré de satisfaction des acteurs de l'insertion. Les appréciations satisfaisantes sont davantage présentes dans les milieux péri-urbain et urbain.



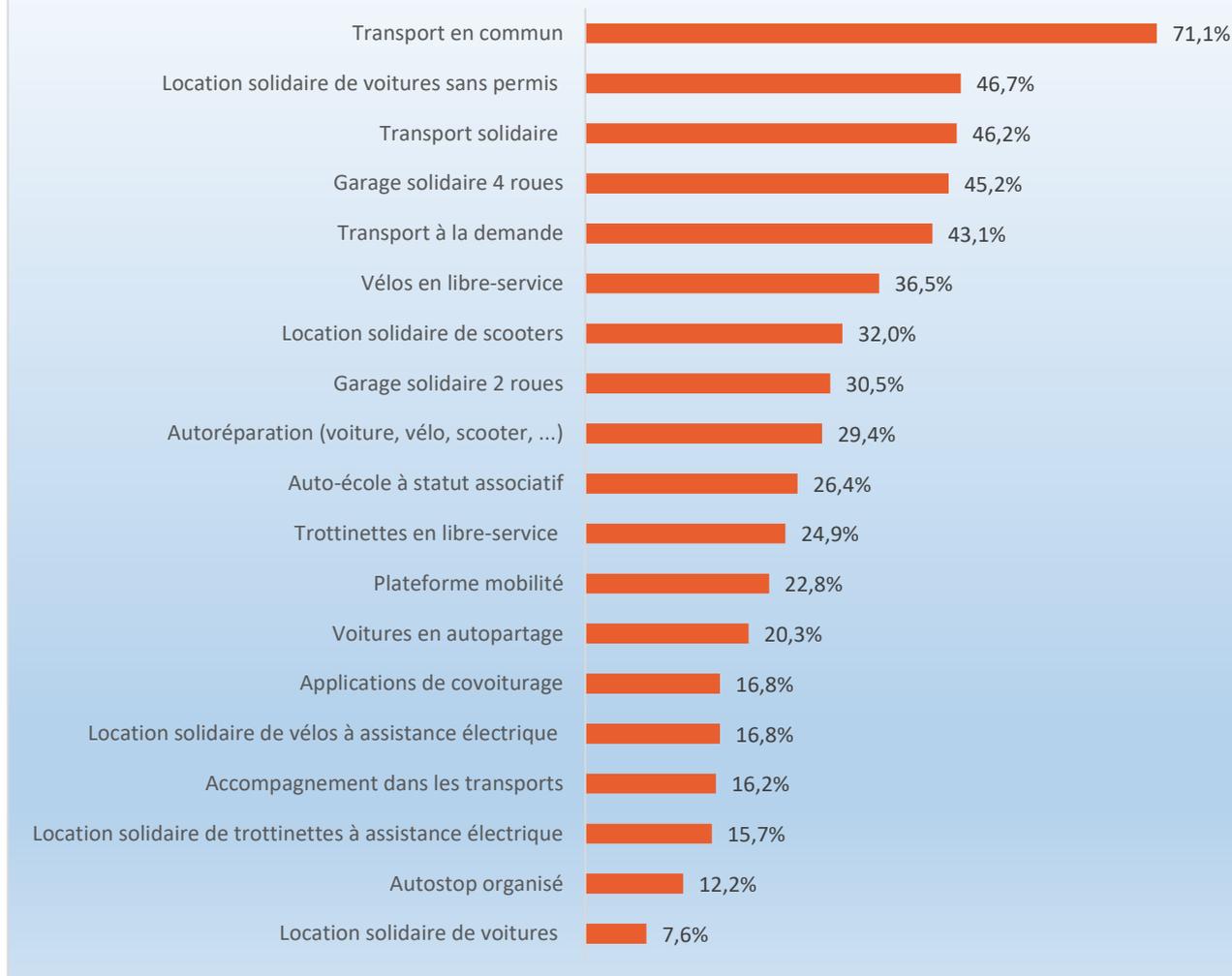
Le premier motif d'insatisfaction des professionnels de l'insertion concerne les critères d'accès restrictifs aux solutions de mobilité. Les précisions qu'ils apportent à ce sujet sont directement en lien :

- avec les horaires de bus (pas assez de passage dans la journée, non correspondance avec les horaires d'emploi, surtout si ces derniers sont atypiques) : 33 réponses
- avec la vocation scolaire de la majeure partie des lignes de bus : 17 réponses
- avec les critères d'accès au TAD et les horaires liés à ce dispositif : 10 réponses

Les deux motifs suivants sont l'offre non suffisamment diversifiée et celle limitée à certains publics. Voici les avis les plus fréquemment exprimés :

- Pas ou peu d'offres de locations de voitures (avec ou sans permis) mais aussi de scooters. Quand elle existe, l'offre est souvent considérée comme trop onéreuse.
- Beaucoup d'offres pour les bénéficiaires du RSA, peu pour les autres publics dont notamment les salariés précaires (principalement ceux accueillis dans les structures d'insertion par l'activité économique)
- Très peu de solutions pour les personnes éloignées de l'emploi
- Pas de garages solidaires (2 roues ou 4 roues)
- Pas de transport en commun dans les zones rurales

## Manques en termes d'offres de mobilité



Au global, les principaux manques en termes de services de mobilité évoqués sont : (classement par ordre décroissant du manque ressenti) :

- des services de transport en commun
- de la location solidaire de voitures sans permis
- des services de transport solidaire
- des garages solidaires 4 roues
- des services de transport à la demande

Les manques sont différents suivant les types de bassin :

	Rural	Péri-urbain	Urbain
<b>1</b>	Transport en commun	Transport en commun	Transport en commun
<b>2</b>	Garage solidaire 4 roues	Vélos en libre-service	Vélos en libre-service
<b>3</b>	Location solidaire de voitures sans permis	Transport à la demande	Garage solidaire 4 roues
<b>4</b>	Transport à la demande	Trottinettes en libre-service	Transport solidaire
<b>5</b>	Transport solidaire	Location solidaire de voitures sans permis	Transport à la demande

#### 2.2.4. Les services les plus adaptés aux besoins des publics

Lorsqu'on demande aux répondants de prioriser les services qui leur semblent les plus adaptés sur leurs territoires d'intervention, les réponses varient d'un type de territoire à l'autre.

	Rural	Péri-urbain	Urbain
<b>1</b>	Transport en commun	Transport en commun	Transport en commun
<b>2</b>	Transport à la demande	Transport à la demande	Transport à la demande
<b>3</b>	Location solidaire de voitures sans permis	Location solidaire de scooters	Vélos en libre-service
<b>4</b>	Auto-école à statut associatif	Location solidaire de voitures sans permis	Auto-école à statut associatif
<b>5</b>	Garage solidaire 4 roues	Auto-école à statut associatif	Garage solidaire 4 roues

## 3. LES SYNTHÈSES DES ENTRETIENS

### 3.1. AUPRÈS DES ACTEURS INSTITUTIONNELS

**Acteurs rencontrés :** Toutes les EPCI AOM de l'Orne, la Région Normandie, la DDETSPP, Pôle emploi et la CAF

Tous ont répondu favorablement à la sollicitation de Mob'In Normandie de contribuer au diagnostic territorial.

On note des disparités entre les EPCI. Le degré d'avancement n'est pas le même sur tous les territoires : certains ont déjà mené des études et mis en place une ou plusieurs solutions de mobilité ; d'autres attendent les résultats d'études en cours avant d'entreprendre la mise en place de solutions ; d'autres encore prévoient une étude dans les prochains mois.

#### 3.1.1. Les besoins identifiés

Tous témoignent de la problématique de la mobilité sur leur territoire, qui touche tous les publics, mais particulièrement les plus fragiles. Les jeunes et les seniors (pour prévenir la perte d'autonomie et l'isolement) sont souvent cités lors des entretiens avec les EPCI.

Pour les EPCI également, la mobilité est un véritable enjeu sur différents versants, principalement sur celui général du développement des territoires. Il est nécessaire de développer des solutions de mobilité pour attirer des entrepreneurs, des touristes, de nouveaux habitants.

La prise en compte des freins psychologiques à la mobilité est une demande importante des acteurs institutionnels de l'insertion aussi bien sociale que professionnelle.

#### 3.1.2. Les solutions envisagées

Les solutions évoquées portent sur :

- l'adaptation des solutions existantes au public en insertion socioprofessionnelle, qui permettrait de réduire les coûts par rapport à de nouvelles solutions à construire
- l'envie de travailler la thématique de façon collective, réunissant différents acteurs, différents financeurs, afin de définir une stratégie territoriale
- une communication au plus près du terrain, en accompagnant les administrés ou les bénéficiaires vers les solutions existantes, en ALLANT VERS les personnes les plus concernées
- une (in)formation auprès des professionnels en charge de l'accueil des publics (secrétaires de mairie, agents France services par exemple) pour améliorer l'orientation des publics
- l'accompagnement des entreprises dans leurs difficultés de recrutement liées au manque de mobilité des candidats, en réfléchissant avec elles sur la faisabilité des solutions à mettre en place

## 3.2. AUPRÈS DES ACTEURS DE LA MOBILITÉ SOLIDAIRE

**Acteurs rencontrés :** ACI Développement, Association AGIR, Atelier Mob, Centre social Edith Bonnem, Missions locales, Mobyliis, Réso'Ap, UFCV, ...

Les acteurs de la mobilité solidaire souhaitent agir pour une mobilité accessible à tous. Ils tentent de répondre aux besoins des personnes qu'ils accompagnent mais se heurtent à certaines difficultés :

- La pérennisation des actions dans le temps, qui se traduit par la nécessité de faire des demandes de financements chaque année, à de multiples financeurs pour couvrir les besoins de TOUS les publics fragiles ;
- La lourdeur administrative des dossiers de subvention et leur suivi, due à ce financement en silo, généralement non fongibles ;
- La réponse aux demandes des financeurs de mettre en place des actions innovantes quand le socle de l'activité n'est pas stabilisé.

## 3.3. AUPRÈS DES ACTEURS EMPLOYEURS

**Acteurs rencontrés :**

**ADMR DE L'ORNE :** Aide et soins à la personne, entre 500 et 600 salariés ; déplacement au domicile des personnes ; solutions en interne : mise à disposition de voitures de service, de 4 voitures sans permis, acquisition de vélos à assistance électrique prévue

**UNA ALENÇON PERCHE** (nouveau nom AMAELLES ORNE) : Aide à la personne ; 400 salariés ; déplacements au domicile des personnes ; solutions en interne : mise à disposition de vélos, d'une trottinette, de 3 voitures sans permis, de voitures de service

**ASSOCIATION AGIR** à Alençon : Structure d'insertion par l'activité économique ; 115 ETP ; Possibilité de prise et de fin de poste tôt le matin ou tard le soir ; étude de faisabilité pour la création d'un service de transport d'utilité sociale à la demande ; Septembre 2023 : Lignes fixes matin et soir avec chauffeurs salariés en insertion et transport à la demande en journée (pour démarches et missions des salariés)

**AIPAA** à Argentan : Structure d'insertion par l'activité économique (ateliers et chantiers de transition professionnelle) ; solutions en interne : mise en place de navettes au départ de Trun, Vimoutiers et Argentan vers les chantiers, déplacements assurés par les encadrants

**LES JARDINS DU CŒUR** à Cuissai (CU d'Alençon) : Chantier d'insertion ; solution en interne : Mise à disposition gratuite d'environ 15 vélos classiques pour les salariés du chantier pendant toute la durée de leur contrat pour les déplacements du quotidien et en projet mise à disposition de 2 vélos à assistance électrique pour des trajets domicile-travail

**COMPAGNIE DES FROMAGES & RICHESMONTS** à Pacé (CU d'Alençon) : Industrie agroalimentaire ; 250 salariés, horaires décalés

**SNV SOCADIS** à Rives d'Andaine (CDC Andaine-Passais) : Industrie agroalimentaire ; 1 300 salariés, horaires décalés ; solutions en interne : étude pour mise en place de lignes de ramassage, expérimentation en cours de mise à disposition de vélos à assistance électrique, tentative covoiturage Karos

**SOPARCO** à Sablons-sur-Huisne (CDC Cœur du Perche) : Plasturgie ; 170 salariés ; horaires décalés ; solutions en interne : adaptation des plannings

**VERESCENCE** à Ecouché-les-Vallées (CDC Terres d'Argentan) : Industrie du verre (flacons de luxe) ; 160 salariés ; horaires décalés ; solutions en interne : adaptation des plannings

### 3.3.1. Les besoins identifiés

Les acteurs employeurs rencontrés connaissent des difficultés générales de recrutement dont un grand nombre sont liées à la mobilité et plus spécifiquement :

- aux déplacements domicile – travail / sur le temps de travail
- aux horaires de travail (2/8 – 3/8 – tôt le matin – tard le soir)
- à une localisation de la structure dans une zone éloignée des lieux d'habitation, pas ou peu desservie par les transports en commun

Pour la plupart, ces acteurs souhaitent être accompagnés dans la recherche de solutions, notamment par les collectivités. Elles souhaitent aussi connaître les structures de mobilité qui œuvrent sur le champ de l'insertion professionnelle pour orienter les candidats qu'ils ne peuvent embaucher faute de mobilité suffisante.

### 3.3.2. Les solutions envisagées

En interne, certains acteurs essaient de mettre en place des solutions :

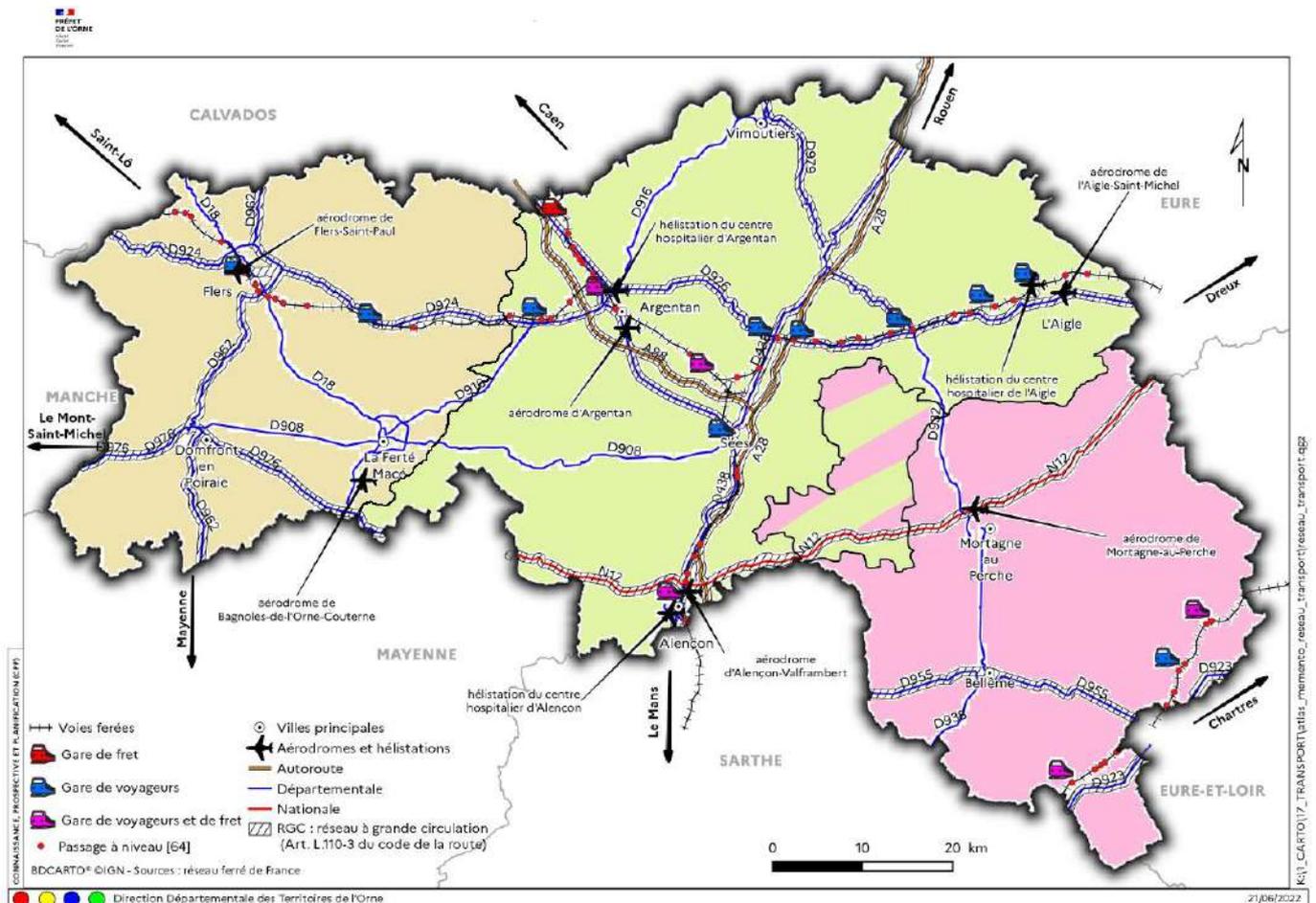
- Adaptation des plannings pour faciliter le covoiturage
- Mise à disposition de véhicules de service avec ou sans permis (dont vélos, trottinettes)
- Mise en place d'une navette entre le domicile et le lieu de travail, entre un point de ralliement et les chantiers

À NOTER : L'association AGIR mettra en place en septembre 2023 des lignes fixes matin et soir avec des chauffeurs salariés en insertion et du transport à la demande en journée, dans un premier temps pour les démarches et missions de ses salariés, dans un deuxième temps à destination de salariés de structures partenaires.

## 4. LES SERVICES DE MOBILITÉ EXISTANT SUR LE DÉPARTEMENT

### 4.1. LES SERVICES RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

#### 4.1.1. Les infrastructures routières principales, réseau ferré et aéroport



Le département de l'Orne se caractérise par un réseau routier relativement dense dans les bassins de mobilité du Bocage normand et des Collines de Normandie : Deux autoroutes se rejoignent à Sées : l'A 88 et l'A28, et le réseau à grande circulation est important. Le bassin interrégional est coupé au Nord par la nationale 12.

Deux lignes de train traversent le département : La ligne Paris-Granville et la ligne Caen - Le Mans. Il est à noter que la ligne Paris - Le Mans traverse une petite partie du sud du bassin interrégional.

## 4.1.2. Les lignes de bus régulières

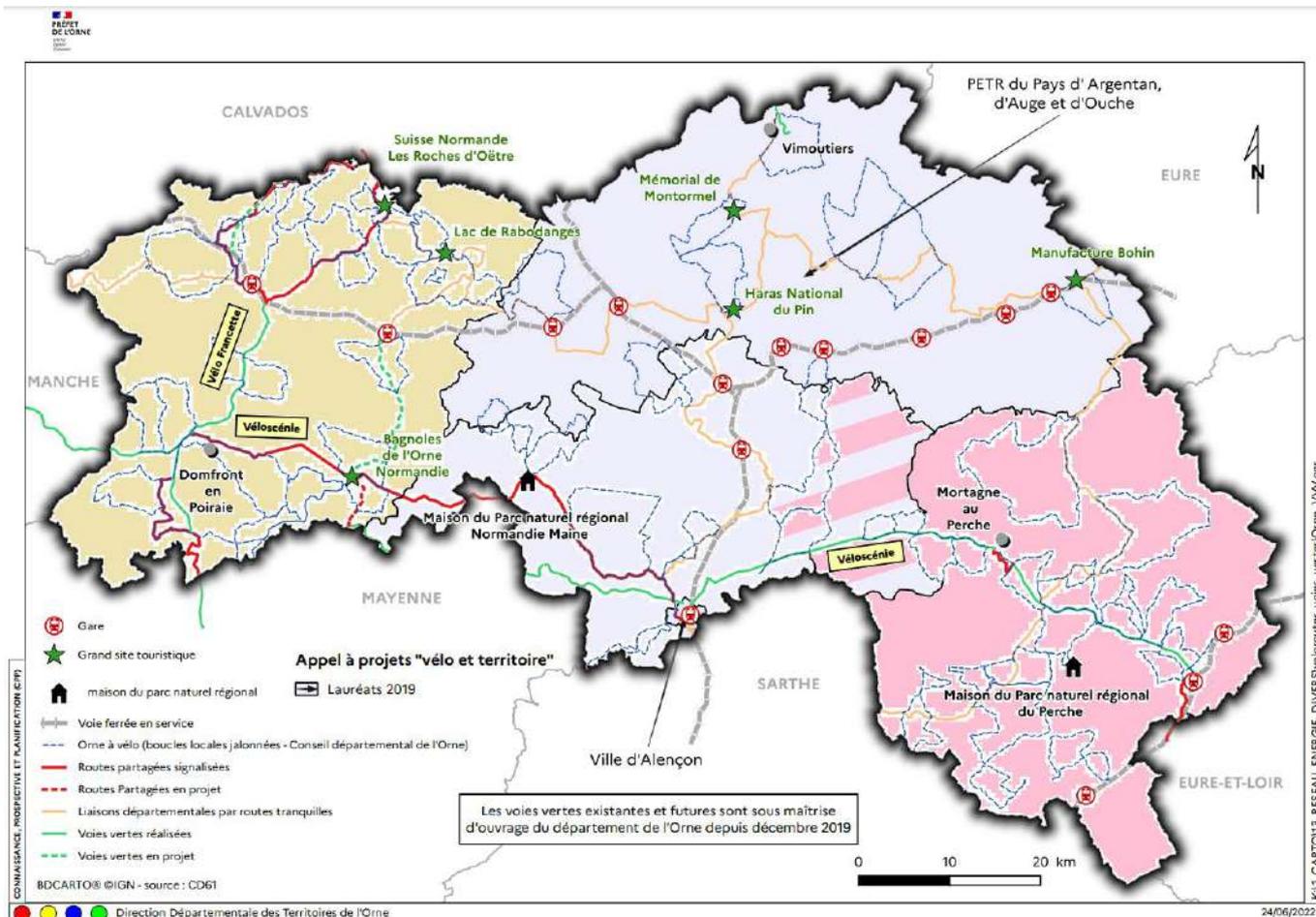


Le département de l'Orne est couvert par le réseau Nomad de la Région Normandie qui assure également les transports scolaires. En septembre 2022, on compte 22 lignes de transports collectifs régulières quotidiennes.

## 4.1.3. Le covoiturage

Plusieurs aires de covoiturage existent sur le département. Toutes ne sont pas formalisées. Les annexes présentent les aires de covoiturage par EPCI. Seule la communauté d'agglomération Flers Agglo a fait le choix d'une application de covoiturage sur son territoire, l'application Karos.

#### 4.1.4. Les modes alternatifs à la voiture



Cette carte reprend les voies vertes existantes et à venir, ainsi que les réseaux cyclables qui sont aujourd'hui principalement à visée touristique. Le département de l'Orne est traversé par la véloscénie (itinéraire cyclable de Paris au Mont-Saint-Michel) et la Vélo Francette (itinéraire cyclable de Caen à La Rochelle).

## 4.1.5. Les aides financières à la mobilité

- Le Conseil régional de Normandie

La Région Normandie apporte une aide spécifique au **financement du permis de conduire** pour certains stagiaires qui ciblent des métiers pour lesquels l'obtention du permis de conduire est une condition presque absolue pour l'insertion durable dans l'emploi.

Aide à l'accès au permis de conduire – Région Normandie	
<p><b>C'est quoi ?</b> L'accès à la formation peut donner l'occasion de lever certaines barrières à l'accès à l'emploi. Au-delà des compétences acquises en cours de formation, l'exercice de certains métiers est conditionné au fait de posséder le permis de conduire.</p>	<p><b>Comment ?</b> La demande se fait en ligne sur <a href="https://monespace-aides.normandie.fr">https://monespace-aides.normandie.fr</a>. Le demandeur doit joindre les pièces suivantes : - Un devis de l'auto-école détaillant le coût et la durée d'une leçon de conduite individuelle ; - Une attestation d'entrée en formation ; - Une pièce d'identité ; - Un RIB/IBAN. L'instruction des dossiers est faite par les services de la Région et la décision fait l'objet d'une notification au stagiaire.</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour les stagiaires de la formation professionnelle admis à suivre une formation des programmes « Qualif' Collectif », « Qualif' Individuel », ou « Une Formation, un Emploi » donnant accès à un métier figurant parmi une liste définie (cf. site de la Région Normandie).</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Le montant de l'aide s'élève à 50% du coût (ou du reste à charge en cas d'intervention d'autres financeurs) de la préparation à l'examen pratique du permis B (leçons de conduite et frais annexes), dans la limite d'un plafond d'aide de 600€.</p>

La Région Normandie avec la SNCF propose **le billet demandeur d'emploi**.

Billet demandeur d'emploi – SNCF – Région Normandie	
<p><b>C'est quoi ?</b> Le billet demandeur d'emploi est un billet aller-retour à -75% à destination des demandeurs d'emploi.</p>	<p><b>Comment ?</b> Les agences locales du Pôle Emploi de Normandie ou les Missions locales de Normandie remettent au bénéficiaire remplissant les conditions d'attribution un bon à échanger "Tempo Normandie Emploi" pour se rendre à leur entretien d'embauche. Le billet aller-retour est valable 48h, à compter de la date du trajet aller indiqué sur le coupon.</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour les demandeurs d'emploi inscrits dans une agence locale du Pôle Emploi située en Normandie (sous conditions pour les plus de 26 ans) et les jeunes suivis par une Mission locale de Normandie qui se rendent à un entretien d'embauche ou de stage.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Moins 75% sur un billet aller-retour.</p>

- **Le Conseil départemental de l'Orne**

Des aides à la mobilité peuvent être accordées dans le cadre du **Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté** (FAJD). Celui-ci a pour objet d'attribuer des aides financières individuelles aux jeunes en difficulté, français ou étrangers en situation régulière, âgés de 18 à 25 ans révolus, destinées à favoriser leur insertion sociale et/ou professionnelle. Pour les jeunes de 16 à 18 ans, les demandes sont étudiées à titre dérogatoire et ne concernent que la formation. Le FAJD peut également financer des actions collectives d'accompagnement, par le biais de demandes d'aides individuelles. Le FAJD peut, le cas échéant, apporter des aides de nature à faire face à des besoins urgents.

Les aides à la mobilité du FAJD (cf. Annexe 5 - FAJD Règlement d'attribution et mode d'emploi) portent sur :

- les frais de logement sur le lieu de projet ;
- les frais de déplacement ;
- l'achat de véhicule (voiture ou cyclomoteur) ;
- l'aide à la location d'un véhicule ;
- l'achat de casque ;
- les frais de réparation de véhicule (voiture ou cyclomoteur) ;
- le financement du permis de conduire ;
- la prise en charge des cotisations d'assurance ;
- la prise en charge du contrôle technique.

- **Pôle emploi**

Pôle emploi octroie sous certaines conditions **une aide au déplacement**.

Aide au déplacement - Pôle emploi	
<p><b>C'est quoi ?</b> Aide financière pour se rendre à un entretien d'embauche, participer à un concours public, un examen certifiant ou à une immersion professionnelle. Le lieu de l'entretien d'embauche, du concours public, de l'examen certifiant ou de l'immersion professionnelle **doit être situé sur le territoire français et à plus de 60 km aller-retour (ou à 2 heures de trajet aller-retour) du lieu de votre domicile. Pour l'Outre-mer, la condition est de 20 km aller-retour. L'entretien d'embauche doit concerner : soit un contrat à durée indéterminée (CDI), soit un contrat à durée déterminée (CDD) **ou un contrat de travail temporaire de 3 mois consécutifs minimum, que ce soit à temps plein ou à temps partiel.</p>	<p><b>Comment ?</b> Il suffit de formuler une demande d'aide à la mobilité sur son espace personnel et de télécharger les pièces justificatives nécessaires (convocation avec son objet et son lieu, et lorsqu'il s'agit d'un entretien d'embauche le type et durée du contrat visé). La demande d'aide peut également être déposée auprès de son agence Pôle emploi. La demande doit être effectuée avant l'entretien d'embauche, la prestation, l'immersion professionnelle (PMSMP) ou la participation à un concours public ou à un examen certifiant, au plus tard dans un délai de 7 jours après l'entretien d'embauche, le premier jour de la prestation, de l'immersion, du concours public ou de l'examen certifiant.</p>

<p><b>Pour qui ?</b>          Pour les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, disponibles pour occuper un emploi, ou stagiaires de la formation professionnelle ou encore bénéficiant d'un contrat aidé, non indemnisés au titre d'une allocation chômage, ne bénéficiant pas d'une allocation journalière dont le montant est supérieur à celui de l'allocation d'aide de retour à l'emploi minimale.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>          Frais de déplacement : 0,23 €/km aller-retour.          Bons de transport SNCF          Frais de repas : forfait de 6,25 € par jour          Frais d'hébergement : plafond de 31,20 € par nuitée</p>
---	---

Pôle emploi octroie également **une aide au permis B** sous réserve de remplir certaines conditions d'inscription et de ressources.

Aide au permis B - Pôle emploi	
<p><b>C'est quoi ?</b>          Aide financière pour les demandeurs d'emploi dont l'absence de permis de conduire doit constituer un frein à l'embauche et faire l'objet d'un constat partagé avec le conseiller Pôle emploi.</p>	<p><b>Comment ?</b>          Solliciter son conseiller Pôle emploi.</p>
<p><b>Pour qui ?</b>          Pour les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi au moins 6 mois de manière continue, disponibles pour occuper un emploi, non indemnisés au titre d'une allocation chômage, ou indemnisés au titre d'une autre allocation dont le montant est inférieur ou égal à celui de l'allocation d'aide de retour à l'emploi minimale, ayant plus de 18 ans, pas ou plus titulaires du permis B.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>          Le montant est 1 200 € maximum.          L'aide est directement versée par Pôle emploi à l'auto-école en 3 versements :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le premier, sur présentation par l'auto-école d'une attestation d'inscription et de suivi de l'apprentissage au plus tard 1 mois après l'attribution de l'aide ;</li> <li>2. Le second, sur présentation du justificatif de succès à l'examen du code de la route au plus tard 5 mois après l'attribution de l'aide (à défaut, Pôle emploi peut mettre fin à l'aide) ;</li> <li>3. Le solde, à concurrence du montant maximum de l'aide attribuée sur présentation du justificatif de l'obtention du permis ou de deux participations à l'examen pratique ou de la réalisation de 30 heures de cours de conduite.</li> </ol>
<p><b>Atouts ?</b>          Aide financière conséquente pour le financement d'un permis</p>	<p><b>Limites ?</b>          Peu de personnes obtiennent le permis, beaucoup ne parviennent pas à obtenir le code ; nécessite un accompagnement de type coaching.</p>

- La CAF

Des **aides à la mobilité** (cf. Annexe 6 - Aides de la CAF de l'Orne) peuvent être accordées pour des allocataires éligibles à l'action sociale de la CAF par l'intermédiaire d'un travailleur social de la CAF, dans le cadre d'une insertion sociale et/ou professionnelle

- Aide à la mobilité des monoparents : aide pour l'obtention du permis de conduire, la location et/ou l'achat d'un véhicule d'occasion et/ou d'un 2 roues et les frais de déplacement en transport en commun (train, bus)
- Aide à la mobilité des jeunes de 15 à 20 ans : achat ou location d'un 2 roues ou frais de déplacement en transport en commun

L'aide peut prendre la forme d'un **crédit social** pour la réparation ou l'assurance d'un véhicule.

- Le microcrédit personnel

Le microcrédit personnel s'adresse aux personnes exclues du système bancaire classique du fait d'une insuffisance de revenus ou d'une situation de précarité sociale. Il est destiné à faciliter le retour vers l'emploi de personnes qui sont exclues du marché du travail. Les prêts sont accordés par les banques ou institutions de microfinance avec la garantie de l'État sous réserve d'un accompagnement social et d'une capacité de remboursement suffisante. L'accompagnement est fait par des structures locales comme la Croix rouge ou les Restos du Cœur. Ces crédits sont généralement compris entre 300 euros et 3 000 euros, et peuvent aller exceptionnellement jusqu'à 5 000 euros. Il n'y a pas de conditions de revenus définies, mais le plus souvent il est nécessaire d'avoir un projet personnel, visant à une insertion sociale ou professionnelle. La mobilité fait partie de ces projets : formation au permis B, achat ou réparation d'un véhicule.

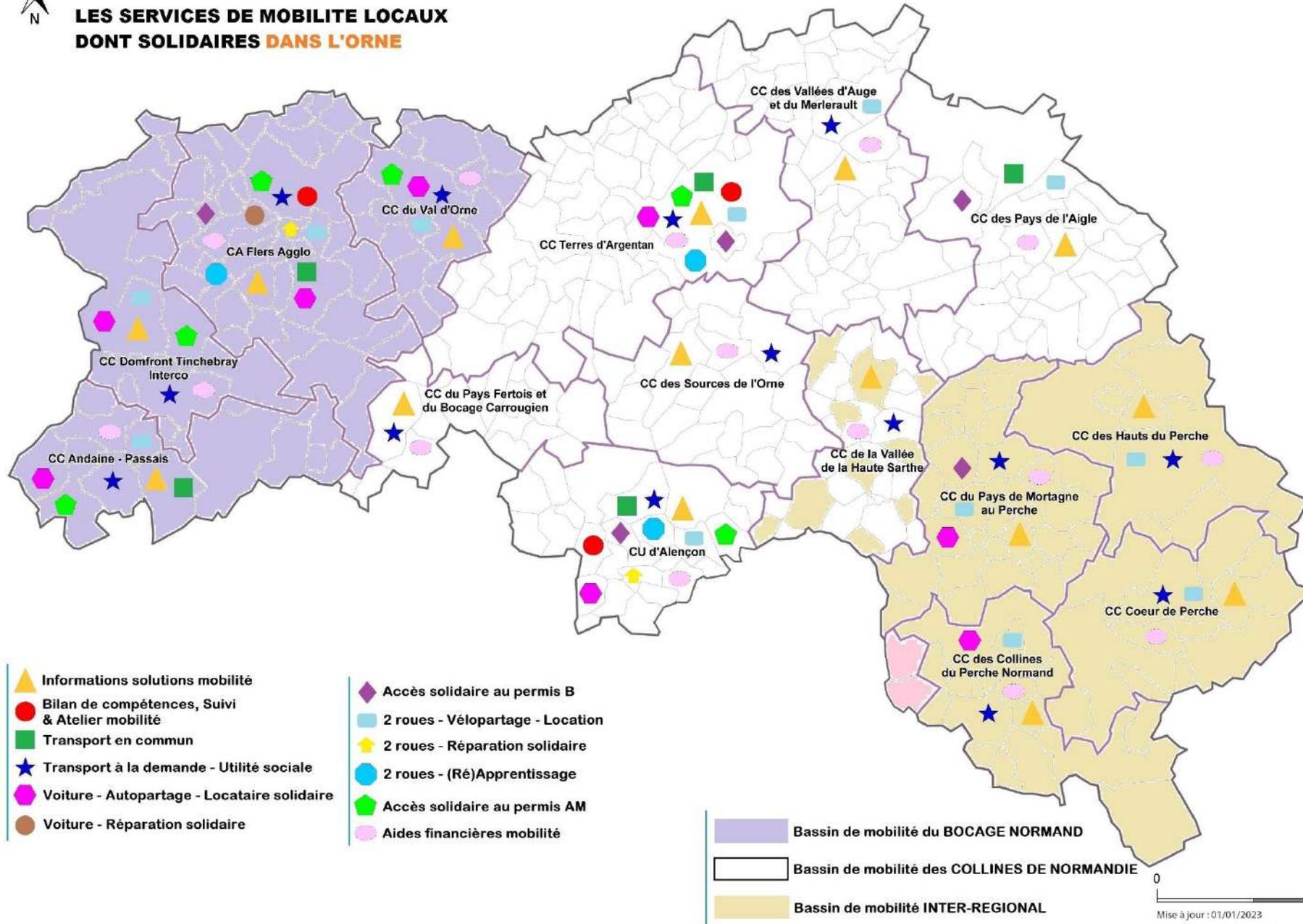
## 4.2. LES SERVICES DE MOBILITÉ LOCAUX, DONT SOLIDAIRES

	CA Flers agglo	CDC du Val d'Orne	CDC Domfront Tinchebray Interco	CDC Andaine-Passais	CDC Terres d'Argentan	CU d'Alençon	CDC des Pays de L'Aigle	CDC du Pays ferfois et du Bocage carrougien	CDC des Sources de l'Orne	CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault	CDC de la Vallée de la Haute Sarthe	CDC des Collines du Perche normand	CDC du Pays de Mortagne au Perche	CDC Coeur du Perche	CDC des Hauts du Perche
	Bocage normand				Collines de Normandie							Interrégional			
Informations solutions mobilité	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bilan de compétences mobilité	✓	✗	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Suivi individuel mobilité	✓	✗	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Ateliers mobilité	✓	✗	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Transport en commun	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Transport à la demande / d'utilité sociale	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Voitures - autopartage / location solidaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	P	✓	✓	✗	✗
Voitures - réparation solidaire	✓	✗	✗	✗	✗	P	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Voitures - accès solidaire au permis B	✓	P	P	P	✓	✓	✓	P	P	P	P	P	✓	P	P
2 roues - vélopartage / location	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓
2 roues - réparation solidaire	✓		✗	✗	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
2 roues - (ré)-apprentissage	✓	✗	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
2 roues - accès solidaire au permis AM	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Aides financières mobilité	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Service présent ✓, absent ✗, en projet P sur le territoire



# LES SERVICES DE MOBILITE LOCAUX DONT SOLIDAIRES DANS L'ORNE



- ▲ Informations solutions mobilité
- Bilan de compétences, Suivi & Atelier mobilité
- Transport en commun
- ★ Transport à la demande - Utilité sociale
- ◆ Voiture - Autopartage - Locataire solidaire
- Voiture - Réparation solidaire
- ◆ Accès solidaire au permis B
- 2 roues - Vélopartage - Location
- ▲ 2 roues - Réparation solidaire
- 2 roues - (Ré)Apprentissage
- ◆ Accès solidaire au permis AM
- Aides financières mobilité

- Bassin de mobilité du BOCAGE NORMAND
- Bassin de mobilité des COLLINES DE NORMANDIE
- Bassin de mobilité INTER-REGIONAL



Mise à jour : 01/01/2023



Si des solutions existent sur une EPCI, elles ne couvrent souvent pas tout le territoire et sont fréquemment insuffisantes au regard des besoins (restriction des publics, flotte de véhicules insuffisante, ...). C'est pourquoi il est important de prendre en compte les atouts et limites des différentes solutions mises en œuvre.

Le détail des différentes solutions sont reprises en annexe, par bassin de mobilité et EPCI.

#### 4.2.1. Les lieux d'information

L'information sur les solutions de mobilité est présente sur l'ensemble du département par l'intermédiaire

- des Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS)
- des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)
- des espaces France Services,
- des offices de tourisme
- des mairies
- de l'application [L'Orne dans ma Poche](#)
- du site Internet [Atoumod](#) (remplace le site commentjyvais.fr)

Il s'agit d'une information sur l'offre généraliste de mobilité, destinée à tout public.

Les solutions de mobilité solidaires à destination du public en insertion socioprofessionnelle sont moins visibles. Elles apparaissent sur :

- les plateformes de mobilité locale d'insertion (Mobyliis, MobiJump)
- le site Internet [Dora](#) (service public numérique de recensement et mise à jour de l'offre d'insertion)
- le site Internet [Mes aides](#) de Pôle emploi
- le site Internet [Onygo](#) du réseau Mob'in (plateforme numérique pédagogique pour les professionnels et bénéficiaires avec un moteur de recherche relié à Dora)
- la [carte interactive](#) de l'ANBDD (Agence normande de la Biodiversité et du Développement durable) des initiatives de mobilité durable en Normandie

À NOTER : La plateforme de mobilité [MobiJump](#) donne de l'information à la fois sur l'offre généraliste et sur l'offre solidaire. C'est aussi la vocation à moyen terme de la Maison de la mobilité d'Argentan, de l'agence Némus de Flers.

<p><b>Atouts</b></p> <p>Lieux présents sur tous les territoires Beaucoup d'informations disponibles Plusieurs canaux de communication</p>	<p><b>Limites</b></p> <p>Information spécifique au public en insertion souvent méconnue Manque de visibilité et de lisibilité de l'offre Besoin d'accompagner vers les solutions Peu de sensibilisation des acteurs du territoire à la mobilité solidaire</p>
---	---

#### 4.2.2. Les plateformes de mobilité locale d'insertion

Ce sont des lieux physiques d'accueil et de formation qui visent l'autonomie des publics en insertion en termes de mobilité. Elles proposent une offre de services diversifiée, destinée à faciliter la mobilité des personnes qu'elles accompagnent, en réduisant leurs freins notamment d'ordre psychologique. Elles comportent *a minima* :

- un bilan de compétences mobilité qui met en avant les potentiels et les freins à la mobilité et à l'issue duquel un plan d'action est proposé
- un suivi individuel qui permet d'accompagner la personne vers les solutions préconisées et de les évaluer
- des ateliers de mobilité qui renforcent les compétences essentielles pour gagner en autonomie (apprendre à lire une carte, à prendre le bus, connaître les moyens de se déplacer, ...)

Dans le département de l'Orne, il existe 3 plateformes de mobilité locale d'insertion : Mobyliis à Flers et Argentan et MobiJump à Alençon.

<p><b>Atouts</b></p> <p><u>Bilans de compétences et suivi individuel</u> Ressources et empêchements différents d'une personne à l'autre <u>Ateliers mobilité</u> Présents sur le territoire Créent du lien social entre les participants</p>	<p><b>Limites</b></p> <p><u>Bilan de compétences et suivi individuel</u> Seulement présents sur trois territoires Restriction des publics  <u>Ateliers mobilité</u> Peu d'ateliers. Souvent sous forme de prestations Restriction des publics</p>
--	---

#### 4.2.3. Le transport en commun

Plusieurs EPCI et communes ont mis en place des lignes régulières pour couvrir tout ou partie de leur territoire, avec une tarification sociale ou solidaire, voire la gratuité du service :

- CA Flers Agglo - Némus
- Terres d'Argentan
- CU Alençon - Alto
- Ville de l'Aigle : Navette urbaine
- Ville de Bagnoles-de-l'Orne : Transport urbain

<p><b>Atouts</b></p> <p>Une offre dans les grandes villes</p>	<p><b>Limites</b></p> <p>Pas assez de passages pour certains Souvent non correspondance avec les horaires d'emploi surtout atypiques</p>
---	--

#### 4.2.4. Le transport à la demande / Le transport d'utilité sociale

Ces services sont très présents sur le département de l'Orne (14 EPCI sur 15). Il peut y en avoir plusieurs sur un même territoire.

Le transport à la demande est différent d'un territoire à un autre. Il peut se faire de porte à porte ou d'arrêt à arrêt, être individuel ou collectif, souvent réalisé par une compagnie de taxis avec laquelle un EPCI ou une commune a conventionné.

Le transport d'utilité sociale est porté par une association pour leurs adhérents, s'organise par l'intermédiaire de chauffeurs bénévoles en porte à porte. Une collectivité peut conventionner avec une association de ce type. Réso'Ap, Ça roule à Domf' et l'association des familles sont les associations qui interviennent sur le département de l'Orne.

<p><b>Atouts</b></p> <p><u>Transport à la demande</u> Complémentaire à l'offre existante Adapté au monde rural, aux personnes isolées, surtout séniors</p> <p><u>Transport d'utilité sociale</u> Pas seulement un déplacement, aussi un accompagnement Crée du lien social Peut convenir à un public en insertion pour déplacements ponctuels</p>	<p><b>Limites</b></p> <p><u>Transport à la demande</u> Territoire de déplacement souvent restreint Coût restreint mais pas toujours suffisamment pour tous les publics Onéreux pour la collectivité</p> <p><u>Transport d'utilité sociale</u> Nécessite une animation auprès des bénévoles Ne convient pas aux trajets domicile-travail</p>
---	---

#### 4.2.5. L'autopartage

Il s'agit d'une location de courte durée, « en boucle » via une plateforme de réservation. Les véhicules partagés sont électriques.

##### Autofree 61

Le Conseil départemental met à la libre disposition de tout public, des véhicules électriques à l'Hôtel du Département et sur plusieurs territoires ornaï (cf. Annexes par bassin de mobilité). Ces véhicules électriques, Zoé (berline) et Kangoo (utilitaire), sont en libre-service 24h/24h toute l'année, via la plateforme de réservation [clem.mobi](http://clem.mobi). Ce dispositif est l'occasion pour l'administration départementale de rationaliser la flotte de véhicules. Les agents partagent ainsi les véhicules de la plateforme en réservant selon leurs besoins. L'idée est de limiter les véhicules improductifs et les véhicules dédiés. Le coût de la location du véhicule est fixé à l'heure d'utilisation. Une assistance téléphonique est assurée 24 heures sur 24 pour que le conducteur puisse prévenir d'un retard, prolonger sa réservation, obtenir des informations et signaler un problème.

##### Autopartage à Saint-Georges des Groseillers (CA Flers Agglo)

2 voitures électriques sont mises à disposition selon le même principe. Le coût de la location est à la demi-journée ou à la journée entière.

<p><b>Atouts</b></p> <p>Déplacement économique et écologique sur de courtes distances</p>	<p><b>Limites</b></p> <p>Fonctionnement numérique compliqué pour une partie de la population</p> <p>Dépôt de garantie trop élevé pour certains publics</p>
---	--

#### 4.2.6. La location solidaire de voitures

Il s'agit d'un service de location, limitée dans le temps, pour un public en insertion socioprofessionnelle, sur prescription, dans un contexte professionnel (formation, emploi, entretien d'embauche, stage).

À NOTER : 2 projets de location de voitures sans permis, sur la CU d'Alençon et sur la CDC de Domfront Tinchebray Interco

<p><b>Atouts</b></p> <p>Répond à un besoin ponctuel dans l'attente d'une solution pérenne</p> <p>Tarif adapté aux ressources des publics</p>	<p><b>Limites</b></p> <p>Parc de véhicules insuffisant</p> <p>Pas encore de location de voitures sans permis</p>
--	--

#### 4.2.7. La réparation solidaire de voiture

Il existe deux réponses sur le département de l'Orne : un garage social à Flers et un garage social itinérant dans les communes alentours grâce au Mécamobyl. Les deux services sont portés par l'association Mobylys. La tarification est en fonction des ressources et du statut de la personne.

Des premières réflexions sont en cours pour le montage d'un nouveau garage social dans le quartier de Courteille à Alençon.

<p><b>Atouts</b></p> <p>Tarif adapté aux ressources des publics</p> <p>Un fourgon équipé pour les interventions en itinérance</p>	<p><b>Limites</b></p> <p>Une seule offre sur le territoire</p> <p>Territoire d'intervention restreint pour le fourgon équipé</p>
---	--

#### 4.2.8. L'accès adapté au permis B

Si le contexte de développement durable ouvre la voie à des modes de déplacement alternatifs à la voiture, l'utilisation de celle-ci n'en demeure pas moins essentielle pour une partie de la population, habitant notamment en milieu rural où les infrastructures offrent peu de possibilités autres.

Il existe 3 structures porteuses d'auto-écoles à statut associatif sur le département de l'Orne (le Centre social Edith Bonnem, Mobylys et l'UFCV) intervenant sur 5 lieux différents : Alençon, Flers, Argentan, L'Aigle et Mortagne-au-Perche. La pédagogie est adaptée aux personnes en difficulté notamment d'apprentissage. Le suivi est individualisé. L'apprentissage du code a lieu en présentiel, de façon intensive pendant plusieurs semaines. Les résultats au passage du code sont proches de 100 %. Toutefois, ce dispositif ne convient pas à tous. D'autres solutions sont donc mises en place pour faire en sorte que le plus grand nombre arrive à obtenir le permis B :

- des formations afin d'acquérir les prérequis avant une entrée sur l'apprentissage du code de la route : le précode développé par Mobylys pour un public présentant des troubles cognitifs ou un manque de confiance en soi ; Intégracode, formation développée par le réseau Mob'in et animée par le Centre social Edith Bonnem pour un public migrant ; des ateliers animés par la Mission locale ou l'Afpa (Déclic code)

- des formations pour accompagner les personnes pendant leur apprentissage du code en auto-école classique : Atouts permis pour les intérimaires, forfait code par le Centre social Edith Bonnem

- des formations en conduite avant ou après l'obtention du permis : Heures complémentaires pour finaliser une formation ou pour regagner confiance au volant

À NOTER : Mobylys a développé une action de code à distance avec un moniteur auto-école qui donne les cours en visioconférence pour les personnes éloignées d'une auto-école à statut associatif. La formation a été expérimentée en 2022 et a fait ses preuves. Mobylys recherche des financements en 2023 pour la réaliser à nouveau.

Des aides financières locales existent, sous la forme

- de bourses au permis financées par des EPCI ou des communes en échange de quelques heures de bénévolat,
- de quelques heures de conduite par des CCAS ou des CIAS
- de parcours entiers (code et conduite) par la Mission locale sur des fonds spécifiques

Atouts	Limites
<p>3 auto-écoles à statut associatif : formation code en intensif, suivi individualisé des parcours</p> <p>Plusieurs solutions pour pallier les limites de l'auto-école associative : en amont, pendant et après la formation</p> <p>Expérimentation concluante d'une formation à distance du code de la route</p> <p><u>Aides financières au permis B</u></p> <p>Plusieurs aides disponibles</p> <p>Plusieurs bourses au permis sur le territoire : les heures de bénévolat comme tremplin pour l'emploi</p>	<p>Auto-école à statut associatif : seulement 5 lieux de formation, en présentiel, restriction des publics, code en intensif ne permettant pas de combiner emploi et formation, 1 seule voiture en boîte automatique</p> <p>Formation à distance du code de la route non adaptée à certains publics (illettrisme)</p> <p><u>Aides financières au permis B</u></p> <p>Manque d'accompagnement pour évaluer la faisabilité du projet permis et pour arriver à l'obtention du permis (découragement, stress)</p> <p>Pas d'aides pour les personnes ayant perdu leur permis</p> <p>Restriction des publics</p>

#### 4.2.9. L'accès au 2 roues : location, location solidaire et réparation solidaire

La location de vélos à assistance électrique (VAE) est pratiquement présente sur l'ensemble du département de l'Orne. Elle est à destination de tout public. Elle peut être de courte durée à visée touristique ou en libre-service pour un public étudiant. Elle peut être de longue durée et permet d'essayer ce moyen de déplacement avant achat.

La location solidaire concerne la location de scooter portée par Mobylys et ACI développement. L'association Atelier Mob loue en plus des trottinettes, des vélos ordinaires et des vélos à assistance électrique. Le montant de la location et la caution sont peu élevés. La durée de la location est limitée. Elle doit permettre la recherche d'une solution pérenne.

La réparation solidaire de 2 roues peut prendre la forme d'interventions dans les quartiers (Répare ton vélo d'Atelier Mob, animations de l'entreprise ABCyclette). Le garage social et le Mécamobyl de Mobyliis réparent des scooters.

<p><b>Atouts</b></p> <p><u>Location de 2 roues</u> Une offre de location de vélos et de vélos à assistance électrique sur pratiquement tous les territoires</p> <p><u>Location solidaire de 2 roues</u> Une offre de location de trottinettes, de vélos, de vélos à assistance électrique, de scooters sur une large partie du département Tarif adapté aux ressources des publics Accompagnement à la prise en main du véhicule</p> <p><u>Réparation solidaire de 2 roues</u> Tarif adapté aux ressources des publics Ateliers en itinérance</p>	<p><b>Limites</b></p> <p><u>Location de 2 roues</u> Montant de la location souvent trop élevé Montant de la caution également</p> <p><u>Location solidaire de 2 roues</u> Manque d'accompagnement pour aller vers ces solutions Solution peu adaptée quand conditions climatiques difficiles ou nombre de km important Flotte de véhicules insuffisante pour répondre à la demande</p> <p><u>Réparation solidaire de 2 roues</u> Peu de territoire concerné</p>
---	---

#### 4.2.10. L'accès au 2 roues : Permis AM, formation vélo, aides financières

Le permis AM est obligatoire pour la conduite d'un scooter pour les personnes nées après le 1<sup>er</sup> janvier 1988. La formation réglementaire est de 8 heures en auto-école classique. Pour certains publics, cette formation est insuffisante pour rouler en confiance et en toute sécurité. Mobyliis propose une formation adaptée plus longue, pour les publics en insertion socioprofessionnelle.

Une vélo-école, portée par le Centre social Edith Bonnem, permet à tout public d'apprendre à faire du vélo ou de reprendre confiance à vélo. Des ateliers vélo-écoles sont animés dans les quartiers par l'entreprise ABCyclette. Des sensibilisations à l'utilisation du vélo à assistance électrique sont mises en place à destination des seniors par l'association Mobyliis.

Certains EPCI proposent des aides à l'achat de vélos à assistance électrique. Quelques permis AM sont aussi financés par la Mission locale.

<p><b>Atouts</b></p> <p><u>Accès solidaire au permis AM</u> Offre adaptée au public en difficulté pour sécuriser la circulation</p> <p><u>Apprentissage, remise en selle, initiation (vélos et vélos à assistance électrique)</u> Vélo-école et ateliers</p> <p><u>Aides financières</u> Quelques aides au financement du permis AM Quelques aides à l'achat de vélos à assistance électrique</p>	<p><b>Limites</b></p> <p><u>Accès solidaire au permis AM</u> Deux seuls lieux d'accueil pour la formation Restriction des publics</p> <p><u>Apprentissage, remise en selle, initiation (vélos et vélos à assistance électrique)</u> Une seule vélo-école sur le territoire Restriction des publics et des lieux pour les ateliers</p> <p><u>Aides financières</u> Restriction des publics</p>
---	---

#### 4.2.11. Conclusion

Le département de l'Orne est essentiellement rural. Avec une densité de population de 45,6 hab./km<sup>2</sup> en 2020, il se place bien en dessous de la moyenne national (106,1 hab./km<sup>2</sup>).

Les solutions de mobilité solidaire à destination du public en insertion professionnelle sont loin de couvrir tout le territoire et sont souvent partielles dans le sens où elles ne répondent pas à toutes les personnes relevant de cette catégorie de public (chaque financement d'action cible un public en particulier) ni à tous les besoins. De nombreuses zones blanches existent. Les zones les plus couvertes se trouvent autour des villes d'Alençon, de Flers et d'Argentan.

Le public en insertion socioprofessionnelle est un public fragilisé à bien des points de vue et nécessite un accompagnement spécifique en termes de mobilité pour devenir autonome dans ses déplacements et accéder à tous les services existants (culturels, liés à la santé, à l'emploi, ...).

## 5. LES PRÉCONISATIONS

Pour répondre aux besoins de chacun, la mobilité solidaire se définit par des actions et par un ensemble de solutions créées et restant à imaginer afin de lever les freins cognitifs, psychologiques, socioculturels, matériels et financiers qui compromettent et réduisent les possibilités de se déplacer. Elle replace l'individu au cœur même des dispositifs considérés comme réponses à un besoin identifié par l'ensemble des acteurs d'un territoire. Ainsi la mobilité solidaire vise-t-elle un horizon permettant aux individus de se mouvoir librement selon leurs besoins avec les moyens adaptés. **La notion d'accompagnement y occupe une place primordiale.** Il ne suffit pas de créer de nouvelles solutions de déplacement, il convient surtout d'accompagner les personnes qui spontanément n'iraient pas vers cette nouvelle offre de mobilité.

Au vu de tout ce qui précède se dessine une première offre de mobilité qui correspondrait aux besoins des publics en insertion socioprofessionnelle et aux professionnels qui les accompagnent où il s'agirait :

- de donner une meilleure visibilité et lisibilité de l'offre existante
- d'accompagner les personnes les plus fragiles en partant de leurs potentiels et freins à la mobilité pour proposer des solutions cohérentes
- d'accompagner les publics au changement
- de mutualiser les ressources
- d'adapter les solutions existantes aux réalités du monde de l'insertion et aux exigences de la transition écologique
- de créer les solutions manquantes

L'idée à retenir est celle-ci :

**Chaque dispositif a ses limites et c'est l'ensemble des solutions qui pourra répondre au plus grand nombre.**

### 5.1. LES SOLUTIONS DU SAVOIR BOUGER

Pour accompagner les publics fragiles, il convient de renforcer ou de créer les services du savoir bouger, c'est-à-dire de donner à acquérir les compétences et les capacités nécessaires pour se déplacer de façon autonome et durable :

- Formation aux compétences socle mobilité : orientation, lecture de plan, déplacements en transports en commun, calcul d'itinéraires
- Apprentissage du code de la route et de la conduite : auto-école sociale (pédagogies adaptées avec financements), coaching et ateliers spécifiques
- Apprentissage du vélo et remise en selle : vélo-écoles
- Accompagnement à l'écomobilité (mobilité actives, partagées)
- Levée des freins psychologiques, cognitifs, liés au stress

## 5.2. LES SOLUTIONS DU POUVOIR BOUGER

Il convient aussi de développer des services pour le pouvoir bouger, c'est-à-dire de faire en sorte que les personnes disposent de moyens matériels pour se déplacer :

- Location et vente de véhicules : voitures, VAE, vélo, scooters, etc. : Garages et loueurs solidaires (sur conditions de revenus et/ou prescription)
- Aides aux financements (micro-crédit, aides financières, etc.)
- Mobilités partagées : covoiturage, transports collectifs, transports à la demande, etc.

## 5.3. UNE PLATEFORME DE MOBILITÉ À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

Une plateforme de mobilité solidaire ou d'insertion pourrait répondre, de façon progressive, à l'ensemble des besoins compte tenu des grands principes qui la régissent :

- Un dispositif favorisant une mobilité solidaire au service d'un territoire et de sa population
- Un ancrage territorial fort
- L'accompagnement, cœur de métier des plateformes de mobilité
- Une initiative des acteurs territoriaux

L'échelle départementale semble intéressante à envisager étant donné que le Département porte la compétence de mobilité solidaire. En appui avec les autres acteurs du territoire, dont les autorités organisatrices de mobilité, la future plateforme départementale pourrait fonder son approche sur :

- l'accompagnement personnalisé ;
- le recensement et la fédération des services et initiatives de mobilité de proximité ;
- la contribution au renforcement de celles-ci sur un territoire donné : besoins non couverts.

## ANNEXES

### ANN.-1. FICHE D'IDENTITÉ BASSIN DU BOCAGE NORMAND

88 000 habitants 58 hab./km<sup>2</sup> (contre 46 hab./km<sup>2</sup> dans l'Orne et 111 hab./km<sup>2</sup> en Normandie)

Le bassin de mobilité du Bocage normand regroupe 4 EPCI :

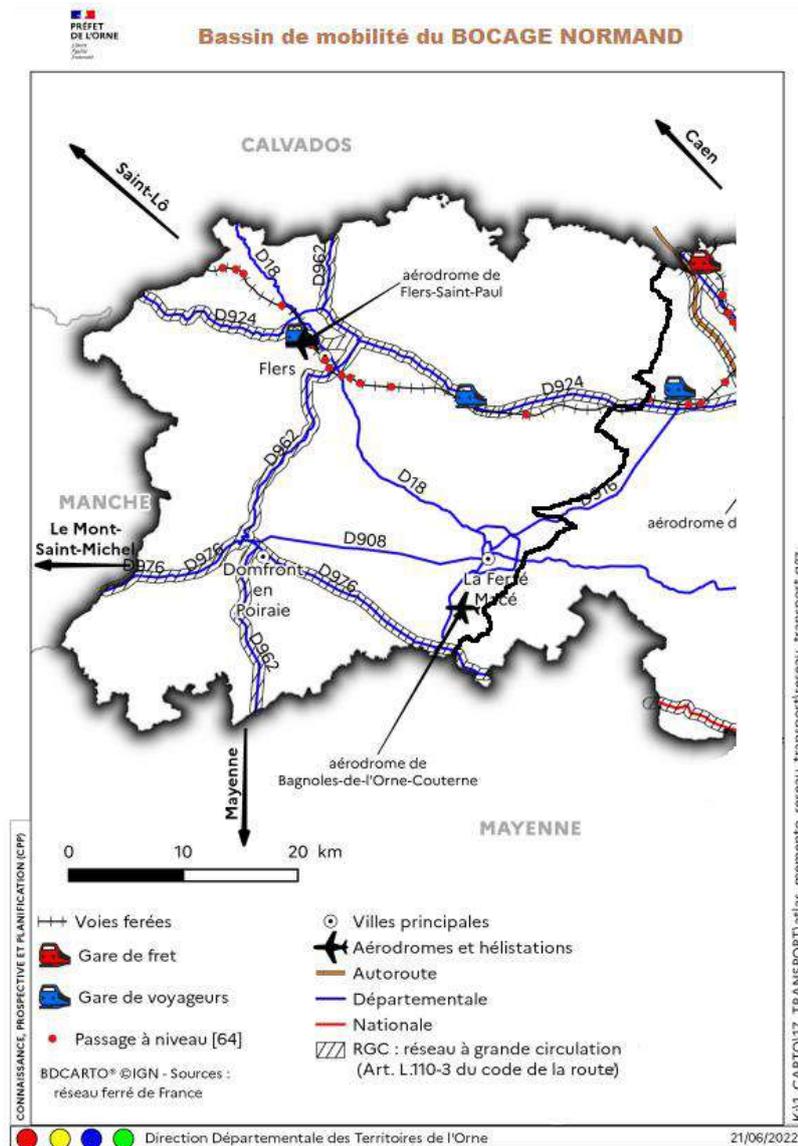
- CA Flers agglo
- CDC du Val d'Orne
- CDC Domfront Tinchebray Interco
- CDC Andaine-Passais

Le recueil de l'existant présenté dans cette annexe reprend pour chaque EPCI l'ordre des services de mobilité du chapitre 4 : services régionaux et départementaux et services locaux, dont solidaires. Pour ces derniers, à chaque service correspond une fiche qui détaille le contenu, ses atouts et ses limites. Les espaces France Services ont été recensés car ils peuvent être un relais intéressant pour aller vers les publics les plus éloignés.



Si des solutions existent sur une EPCI, elles ne couvrent souvent pas tout le territoire et sont fréquemment insuffisantes au regard des besoins (restriction des publics, flotte de véhicules insuffisante, ...). C'est pourquoi il est important de prendre en compte les atouts et limites des différentes solutions mises en œuvre.

## Les infrastructures routières principales, réseau ferré et aérodrômes



2 réseaux à grande circulation traversent le territoire d'est en ouest (les départementales 924 et 976) et coupent un autre réseau à grande circulation qui lui traverse le territoire du nord au sud (départementale 962) La voie ferrée présente sur le bassin relie Paris à Granville et compte 2 gares : Flers et Briouze.

## Les services de transport Nomad



Mise à jour - Septembre 2022

Car Nomad : 8 lignes de car régulières

<https://www.normandie.fr/orne-lignes-regulieres-et-estivales>

L401 Putanges-le-Lac - Briouze - Flers

L402 Tinchebray-Bocage - Landisacq - Flers

L403 Alençon - Pré-en-Pail-St-Samson -  
Bagnoles de l'Orne Normandie - la Ferté-  
Macé - Flers

L404 Domfront-en-Poiraise - Champsecret -  
La Ferté-Macé

L405 Domfront-en-Poiraise - Champsecret -  
La Ferté-Macé

L406 Lonlay-l'Abbaye - Domfront-en-Poiraise -  
Saint-Bomer-les-Forges - Flers

L407 Bagnoles de l'Orne Normandie - La  
Ferté-Macé - Argentan

L423 Bagnoles de l'Orne Normandie - La  
Ferté-Macé- Briouze

Train Nomad

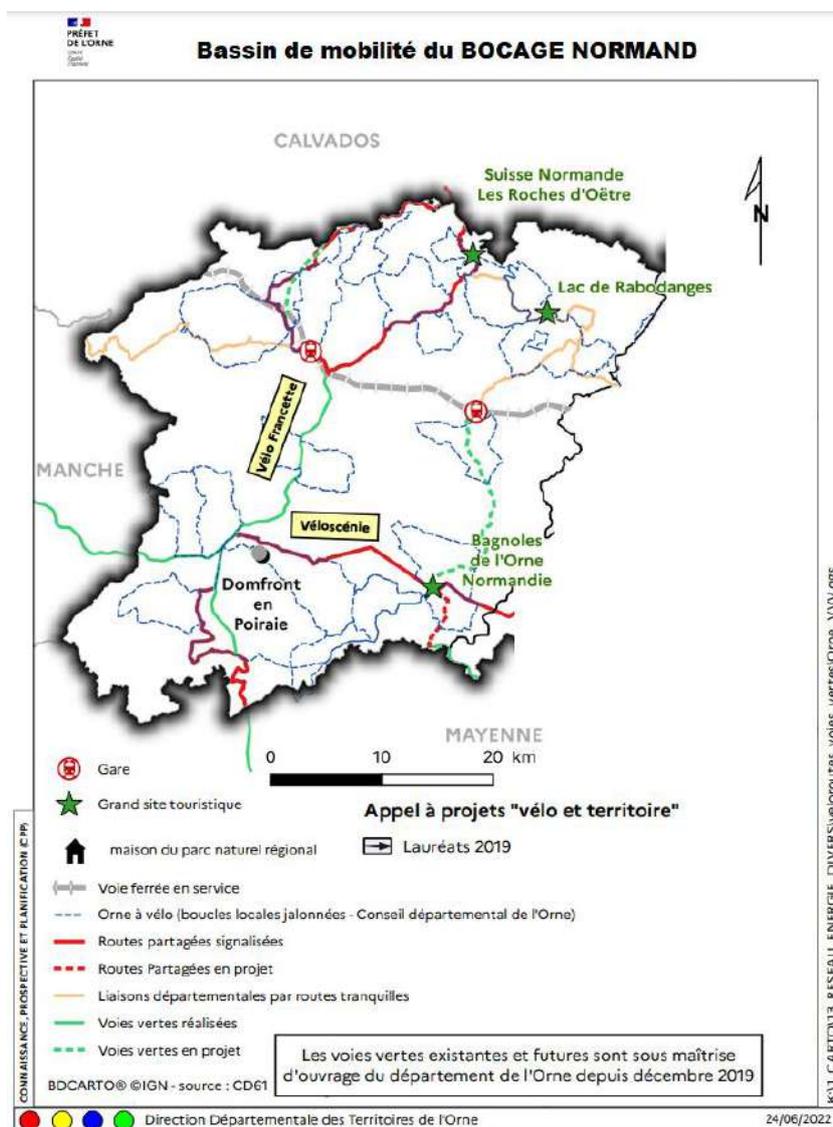
KRONO (Liaison directe sur longues ou moyennes distances)

Ligne de train Paris – Granville ; Gares : Flers et Briouze

PROXI (Liaison de proximité)

- Ligne de car TER : Briouze – La Ferté-Macé – Bagnoles-de-l’Orne
- Ligne de car TER : Argentan – La Ferté-Macé – Bagnoles-de-l’Orne
- Ligne de car TER : Flers – Bagnoles-de-l’Orne

## Les modes alternatifs à la voiture



## Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail

	Pas de déplacement	Marche à pied	Vélo (assistance électrique inclus)	Deux-roues motorisés	Voiture, camion, fourgonnette	Transport en commun
Normandie	4,6 %	5,8 %	1,5 %	1,3 %	80,2 %	6,6 %
Orne	6,7 %	6,7 %	1,2 %	1,1 %	82,2 %	2,0 %
Flers Agglo	4,8%	5,6%	0,9%	1,1%	86,1%	1,6%
Val d'Orne	11,4%	3,7%	0,5%	0,6%	82,9%	0,8%
Domfront Tinchebray Interco	6,8%	6,3%	0,5%	0,8%	84,8%	0,8%
Andaine-Passais	9,6%	7,5%	1,1%	1,1%	80,1%	0,6%

Sources : INSEE 2019

## Équipement automobile des ménages

	Au moins un emplacement réservé au stationnement	Au moins 1 voiture	1 voiture	2 voitures ou plus
Normandie	66,6%	84,4%	46,8%	37,6%
Orne	67,8%	86,7%	48,2%	38,5%
Flers Agglo	70,1%	86,4%	47,2%	39,2%
Val d'Orne	77,5%	94,2%	45,6%	48,5%
Domfront Tinchebray Interco	70,9%	89,0%	47,5%	41,5%
Andaine-Passais	74,2%	89,6%	50,2%	39,3%

Sources : INSEE 2019

## CA Flers Agglo

Population : 53 555 hab. (2019)

Superficie : 567,70 km<sup>2</sup>

Densité : 94 hab./km<sup>2</sup>

La CA Flers agglo regroupe 42 communes :

- |                            |                                   |
|----------------------------|-----------------------------------|
| 1. Athis-Val de Rouvre     | 22. La Lande-Patry                |
| 2. Aubusson                | 23. La Lande-Saint-Siméon         |
| 3. Banvou                  | 24. Landigou                      |
| 4. La Bazoque              | 25. Landisacq                     |
| 5. Bellou-en-Houlme        | 26. Lonlay-le-Tesson              |
| 6. Berjou                  | 27. Le Ménil-de-Briouze           |
| 7. Briouze                 | 28. Ménil-Hubert-sur-Orne         |
| 8. Cahan                   | 29. Messei                        |
| 9. Caligny                 | 30. Montilly-sur-Noireau          |
| 10. Cerisy-Belle-Étoile    | 31. Les Monts d'Andaine           |
| 11. La Chapelle-au-Moine   | 32. Pointel                       |
| 12. La Chapelle-Biche      | 33. Saint-André-de-Messei         |
| 13. Le Châtellier          | 34. Saint-Clair-de-Halouze        |
| 14. La Coulonche           | 35. Saint-Georges-des-Groseillers |
| 15. Dompierre              | 36. Sainte-Honorine-la-Chardonne  |
| 16. Durcet                 | 37. Sainte-Opportune              |
| 17. Échalou                | 38. Saint-Paul                    |
| 18. La Ferrière-aux-Étangs | 39. Saint-Philbert-sur-Orne       |
| 19. La Ferté-Macé          | 40. Saint-Pierre-du-Regard        |
| 20. Flers                  | 41. Saires-la-Verrerie            |
| 21. Le Grais               | 42. La Selle-la-Forge             |

La CA est autorité organisatrice de mobilité.

### Actualités

- Schéma directeur vélo en cours (fin prévue en juin 2023)
- Némus est le réseau de transports publics de Flers Agglo. Il assure le service public de transport sur l'ensemble du territoire dans le cadre d'une délégation de service public avec la société Transdev Normandie. Némus propose les moyens de mobilité suivants : lignes urbaines, transport à la demande, du court-voiturage avec l'application Karos, la location de vélos à assistance électrique, des circuits de transports scolaires. Les circuits scolaires sont accessibles à tous les voyageurs munis d'un titre Némus sous réserve de place disponible.

### Informations complémentaires

- Train Nomad  
Gare à Flers et à Briouze (ligne Paris-Granville)

- Car TER  
Briouze - La Ferté-Macé - Bagnoles-de-l'Orne-Normandie  
Argentan - La Ferté-Macé - Bagnoles-de-l'Orne-Normandie  
Flers - Bagnoles-de-l'Orne-Normandie
- Car Nomad  
L117 : Caen -Flers  
L401 : Putanges-le-Lac - Briouze - Flers  
L402 : Tinchebray-Bocage - Landisacq - Flers  
L403 : Alençon - Pré-en-Pail-St-Samson - Bagnoles de l'Orne Normandie - la Ferté-Macé - Flers  
L404 : La Ferté-Macé - Carrouges - Alençon  
L405 : Domfront-en-Poiraise - Champsecret - La Ferté-Macé  
L406 : Lonlay-l'Abbaye - Domfront-en-Poiraise - Saint-Bomer-les-Forges - Flers  
L407 : Bagnoles de l'Orne Normandie - La Ferté-Macé - Argentan
- Lieux d'information mobilité  
Agence Némus de Flers Agglo (cf. [fiche](#) p.57)  
Plateforme mobilité insertion - Mobylys - à Flers (cf. [fiche](#) p.57)  
2 espaces France services à Briouze et à Flers (avec 3 antennes à Flers : CCAS de Flers, Maison d'activités Émile Halbout et Maison d'activités Saint-Michel)  
CCAS des communes et offices de tourisme du territoire  
Atelier mobilité connectée par Mobylys (cf. [fiche](#) p.58)
- Lignes urbaines  
Némus - Flers Agglo (cf. [fiche](#))
- Transport à la demande / Transport d'utilité sociale  
Transport à la demande - Némus - Flers Agglo (cf. [fiche](#) p.59)  
Transport d'utilité sociale - Association des familles à La Ferté-Macé (cf. [fiche](#) p.60)  
Transport d'utilité sociale - Réso'Ap intervient sur le territoire de la CDC, sans conventionnement particulier (cf. [fiche](#) p.60)
- Voitures  
Covoiturage : Application Karos par Némus - Flers Agglo (cf. [fiche](#) p.61) ; 3 aires de covoiturage aménagées à Flers, à Landisacq et à La Ferté-Macé  
Autopartage : 2 voitures Autofree du Conseil départemental à Flers (cf. [fiche](#) p.61) ; 2 voitures à Saint-Georges-des-Groseilliers (cf. [fiche](#) p.62)  
Accès solidaire au permis B : Mobycode, auto-école à statut associatif, heures complémentaires, atouts permis par Mobylys (cf. [fiches](#) p.62)  
Atelier code et / ou conduite par Mobylys (cf. [fiche](#) p.65)  
Location solidaire de voitures par Mobylys (cf. [fiche](#) p.65)  
Réparation solidaire de voitures par Mobylys (cf. [fiche](#) p.66)
- 2 roues  
Voie verte : Briouze - La Ferté-Macé - Bagnoles-de-l'Orne  
Location de vélos à assistance électrique par Némus - Flers Agglo (cf. [fiche](#) p.66)  
Location de vélos à assistance électrique à Saint-Georges-des-Groseilliers (cf. [fiche](#) p.67)

Location solidaire de scooters par Mobylys (cf. [fiche](#) p.67)

Atelier de réparation de vélos par ABCyclette (réparation, conditionnement, location à Athis - Val de Rouvre)

Accès solidaire au permis AM par Mobylys (cf. [fiche](#) p.68)

Réparation solidaire scooter par Mobylys (cf. [fiche](#) p.68)

Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique - Flers agglo (cf. [fiche](#) p.69)

Informations mobilité - Agence Némus Flers Agglo	
<b>C'est quoi ?</b> Lieu d'accueil, de renseignement et d'accompagnement dans les démarches. Informations : consultation des horaires, recherche d'un itinéraire, fonctionnement du court-voiturage avec l'application Karos, gamme tarifaire, liaisons régionales, service après-vente Ventes de titres, création d'une carte Némus, rechargement des abonnements mensuels et annuels Némus Réservation du transport à la demande, d'un vélo à assistance électrique	<b>Comment ?</b> Sur place : 6 place du Général de Gaulle à Flers En hiver : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, et le premier samedi du mois de 8h30 à 12h En été : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h45, fermée le samedi matin Par téléphone : 02 33 65 80 80 Boutique en ligne sur <a href="http://nemus.monbus.mobi">nemus.monbus.mobi</a>
<b>Pour qui ?</b> Personnes résidant sur la CA Flers agglo, ou souhaitant s'y déplacer	<b>Quelle tarification ?</b> Gratuit
<b>Atouts ?</b> Souhait de réunir sur un même lieu toutes les informations et un grand nombre de démarches liées à la mobilité	<b>Limites ?</b>

Informations mobilité - Plateforme mobilité insertion Mobylys	
<b>C'est quoi ?</b> Accompagnement individuel et collectif pour les publics en insertion socioprofessionnelle dans le but de construire avec chacun une solution adaptée pour pouvoir se déplacer : diagnostic mobilité et élaboration d'un plan d'action partagé, suivi de parcours (micro-crédit, accompagnement à la recherche d'un véhicule, préparation au permis, mise en situation de mobilité, identification et travail sur les freins périphériques, présentation des services mobilité du territoire, ateliers spécifiques, bilan) Financements : Conseil départemental de l'Orne, Flers Agglo, CGET Les ateliers mobilité peuvent aussi être financés sous forme de prestations (auprès des structures partenaires) Une centaine de bénéficiaires accueillis par an, tous financeurs confondus	<b>Comment ?</b> Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h Mail : <a href="mailto:mobylysmobylys.org">mobylysmobylys.org</a> Fiche de prescription envoyée par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle Les rendez-vous ont principalement lieu à Flers dans les locaux de Mobylys, peuvent avoir lieu au centre socioculturel de la Ferté-Macé.
<b>Pour qui ?</b> <b>Personnes en insertion socioprofessionnelle :</b>	<b>Quelle tarification ?</b> Gratuit pour les bénéficiaires

<ul style="list-style-type: none"> <li>- bénéficiaires du RSA de la CA de Flers Agglo, des CDC du Val d'Orne, de Domfront Tinchebray Interco et d'Andaine-Passais</li> <li>- habitant la CA de Flers Agglo</li> <li>- habitant les quartiers prioritaires de Flers</li> </ul>	
<p><b>Atouts ?</b></p> <p>Accompagnement individuel, spécifique et adapté La présence de différents financeurs permet d'accueillir différents profils de bénéficiaires.</p>	<p><b>Limites ?</b></p>

Informations mobilité – Atelier Mobilité connectée Mobyliis	
<p><b>C'est quoi ?</b></p> <p>Atelier dont l'objectif est d'accompagner les seniors dans l'utilisation des outils numériques qui peuvent faciliter l'accès à certains services de mobilité : Prise en main des outils numériques (sites ou applications mobiles) utiles en fonction des territoires (Déclic Déplacements, services de mobilité de droit commun, navettes ou transports à la demande, ...)</p> <p>Financement : Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Orne</p>	<p><b>Comment ?</b></p> <p>Inscriptions par</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h</li> <li>- mail : mobylis@mobyliis.org</li> </ul>
<p><b>Pour qui ?</b></p> <p>Séniors à partir de 60 ans</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b></p> <p>Gratuit</p>
<p><b>Atouts ?</b></p> <p>Permet aux seniors de se familiariser avec les outils du numérique liés à la mobilité</p>	<p><b>Limites ?</b></p>

Lignes urbaines – Némus Flers Agglo	
<p><b>C'est quoi ?</b></p> <p>3 lignes urbaines desservant les communes de Flers, Saint-Georges-des-Groseillers et La Lande-Patry</p> <p>Ligne 1 : Hôpital Monod – Boucicaut Ligne 2 Europe – Les Vallées Ligne 3 La Lande-Patry – Flers (Place Leclerc) – Saint-Georges-des-Groseillers</p>	<p><b>Comment ?</b></p> <p>Accueil physique, téléphonique et en ligne de l'agence Némus (cf. ci-dessus)</p>

<p><b>Pour qui ?</b>          Personnes résidant sur la CA Flers agglo, ou souhaitant s'y déplacer          Accessibilité des bus (lignes urbaines et TAD) aux personnes à mobilité réduite. Une information sonore est présente dans les bus. Elle permet à chacun d'entendre le nom du prochain arrêt. Les arrêts des lignes urbaines sont accessibles à l'exception de quelques arrêts en impossibilité technique.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>          Ticket à l'unité : 1,10€ valable 1h          Carte 10 voyages : 8€          Pour tous : abonnement Sésame mensuel : 18€ et Sésame annuel 180€          Pour les scolaires : Campus mensuel 45€ ; Campus annuel 90€  <b>Tarification selon les revenus</b> (quotient familial CAF) pour les abonnements Sésame et Campus          450€ &lt; QF CAF &lt; 650€ : Sésame mensuel : 9€ Sésame annuel 90€          250€ &lt; QF CAF &lt; 450€ : Sésame mensuel : 4.50€ Sésame annuel 45€          QF CAF &lt; 250€ : Sésame mensuel : 1,80€ Sésame annuel 18€</p>
<p><b>Atouts ?</b>          Tarification solidaire</p>	<p><b>Limites ?</b></p>

<p style="text-align: center;"><b>Transport à la demande – Némus Flers Agglo</b></p>	
<p><b>C'est quoi ?</b>          Service de transport collectif sur réservation qui permet la liaison entre les communes non-desservies par le réseau de transport urbain Némus et les lignes interurbaines.          Le service fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00 et le samedi de 7 h 45 à 18h00. Aucun service les dimanches et jours fériés.          Le service assure un transport d'arrêt à arrêt dans la mesure de la non-concurrence avec les lignes régionales et lignes urbaines Némus, auquel cas il sera proposé un transport à la demande vers les arrêts des lignes existantes.          La liste des arrêts desservis est disponible sur le portail de mobilité <a href="http://nemus.flers-agglo.fr">nemus.flers-agglo.fr</a>. (Rubrique Se déplacer - onglet TAD)          Pour les personnes à mobilité réduite titulaires d'une carte d'invalidité &gt; 80 %, la prise en charge se fait d'adresse à adresse. Le conducteur peut assister la personne pour monter ou descendre du véhicule si nécessaire.</p>	<p><b>Comment ?</b>          Inscription préalable directement auprès de l'agence Némus située 6 place du Général de Gaulle à Flers ou par téléphone au 02 33 65 80 80          Réservation par téléphone ou à l'agence Némus aux horaires d'ouverture, ou en ligne 24h/24 sur <a href="http://nemus.flers-agglo.fr">nemus.flers-agglo.fr</a>.          Le client communique son trajet (arrêt de montée et de destination) et l'heure à laquelle il souhaite voyager. Selon les disponibilités du service, un horaire lui est proposé et confirmé par e-mail ou par SMS.          Le client peut réserver jusqu'à 15 jours à l'avance et au plus tard la veille du déplacement souhaité (avant 17h30 en période scolaire, 16h15 en période de vacances scolaires). Les réservations sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée des demandes.</p>
<p><b>Pour qui ?</b>          Tous les habitants de Flers agglo dont le déplacement n'est pas réalisable avec une ou plusieurs lignes du réseau (urbaines ou scolaires).</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>          Titres de transport acceptés par le TAD : le ticket unitaire (1,10€), la carte 10 voyages, les abonnements Sésame Mensuel ou Annuel</p>
<p><b>Atouts ?</b>          Transport qui permet de se déplacer sur la totalité du territoire et pas seulement vers la ville centre.          Tarification alignée que celle du transport urbain.          Plus de 200 points d'arrêt possibles</p>	<p><b>Limites ?</b>          Utilisation parfois abusive du TAD pour du transport régulier.</p>

## Transport d'utilité sociale Association des familles – CCAS de la Ferté-Macé

<p><b>C'est quoi ?</b> Service de déplacement solidaire, avec des chauffeurs bénévoles, mis en place par l'Association des familles, en lien avec la mairie de la Ferté-Macé. Service qui complète les services publics et privés qui existent déjà, mais ne viennent en rien se substituer à eux. Service qui s'appuie sur des bénévoles, qui fonctionne tous les jours sauf le week-end.</p>	<p><b>Comment ?</b> Inscription préalable à l'Association des familles 1 chemin de Clouet – La Ferté-Macé Réservation 48h à l'avance au 02 33 30 16 96</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour les personnes âgées ou autres, ne disposant pas de moyens de locomotion, ou ne pouvant recourir aux services existants, et qui répondent aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitant du pays fertois et son ancienne communauté de communes (Couterne, ...), Le Grais, Bagnoles de l'Orne, et autres villes selon l'accord du bénévole</li> <li>- Adhérent de l'Association des familles</li> <li>- Non imposable</li> <li>- Valide (sans déambulateur ni fauteuil roulant)</li> <li>- Avec attestation de responsabilité civile</li> </ul>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Adhésion à l'association : 13€ Minimum forfaitaire de 3,50€ exigé pour un trajet inférieur ou égal à 7 km. Au-delà de 7 km, 0.45€ du km</p>

## Transport d'utilité sociale Réso'Ap

<p><b>C'est quoi ?</b> Service de transport d'utilité sociale qui fonctionne sur la CA et au-delà avec un réseau de bénévoles. RESO'AP (REseau SOcial d'Aides à la Personne) est une association fondée par la Mutualité Sociale Agricole et Générations Mouvement. Elle œuvre sur le champ de l'accompagnement des personnes à domicile ou en dehors de leur domicile. Sont exclus de ce service les déplacements pris en charge au titre de l'assurance maladie. 99 accompagnements en 2022</p>	<p><b>Comment ?</b> Pour bénéficier des services de l'association, il est nécessaire d'être inscrit. Réservation 48h à l'avance auprès de Reso'Ap, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, au 02 43 39 44 49 Le bénéficiaire contacte l'association 3 jours minimum avant le jour du déplacement souhaité. L'association contacte le bénévole le plus proche du domicile du bénéficiaire. Une fois le bénévole trouvé, l'association recontacte le bénéficiaire afin de l'informer du nom du bénévole qui se chargera de l'accompagnement. Le jour de l'accompagnement, le bénévole vient chercher le bénéficiaire à son domicile, et le ramène à son domicile. Après l'accompagnement, le bénéficiaire reçoit une facture. Il n'y a pas d'échange monétaire entre les bénéficiaires et les usagers. Les demandes d'accompagnements sont assurées sous réserve de la disponibilité des bénévoles</p>
---	---

<p><b>Pour qui ?</b> Pour les personnes domiciliées sur le territoire de la CDC, dépourvues de moyens de locomotion et ne pouvant faire appel aux systèmes de transport existant, pour des trajets qui ne demandent pas une régularité journalière.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> En contrepartie de l'adhésion à Réso'Ap, cotisation annuelle de 7€ demandée Tarification selon la grille tarifaire 2023 de Réso'Ap 7€ pour moins de 10 km Pour tout trajet aller-retour supérieur à 103 km, le tarif est de 0,63€/km</p>
<p><b>Atouts ?</b> En complément du déplacement véhiculé, le bénéficiaire peut être accompagné (dans le magasin pour faire ses courses, pour aller jusqu'au point de son rendez-vous à pied, ...) Crée du lien social entre bénévole et bénéficiaire Peut convenir à <b>des personnes en insertion socioprofessionnelle</b> pour des rdv ponctuels (ex : entretien de recrutement, ...), des trajets domicile-travail ou domicile-formation de très courte durée (ex : pendant qu'un véhicule est en réparation)</p>	<p><b>Limites ?</b> Si manque de bénévole, le déplacement ne peut pas être assuré. Ne convient pas à des trajets domicile-travail réguliers</p>

Voitures - Covoiturage Karos - Némus Flers Agglo	
<p><b>C'est quoi ?</b> Service de covoiturage courte distance sous la forme d'une application mobile Karos. Le conducteur est rémunéré 0,10€/km avec un minimum garanti de 1,50€ par trajet Possibilité d'activer l'assistance retour directement sur l'application Karos si le conducteur annule le retour dans la journée (franchise d'1,10€).</p>	<p><b>Comment ?</b> Application Karos téléchargeable gratuitement sur tous les smartphones sur <a href="http://karos.fr/ville/flers">karos.fr/ville/flers</a> Explication possible sur l'utilisation de l'application auprès de l'agence Némus. Le paiement se fait de façon automatique et sécurisé depuis l'application. Aucune commission n'est prélevée par l'application.</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Les personnes habitant ou travaillant à Flers Agglo.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Pour les déplacements réalisés sur le territoire de Flers Agglo, le passager bénéficie d'un tarif exclusif à 1,10 € par trajet dans la limite de 40 km. Au-delà, le passager est facturé 0,10€/km supplémentaire. Pour les détenteurs d'un abonnement Némus Sésame, les trajets sont gratuits sur Karos (dans la limite de 2 trajets par jour et de 40km). Au-delà, le passager sera facturé 0,10€/km supplémentaire.</p>
<p><b>Atouts ?</b> Tarification alignée que celle du transport urbain. Utilisation en hausse de ce service depuis septembre 2022.</p>	<p><b>Limites ?</b> Nécessite de maîtriser l'utilisation d'une application numérique</p>

Voitures - Autopartage - Autofree Conseil départemental de l'Orne	
<p><b>C'est quoi ?</b> Service d'autopartage, sous forme de location de courte durée « en boucle » de 2 véhicules électriques, mis en place dans les services du Conseil départemental à Flers. Le véhicule utilisé doit être restitué à son point d'origine.</p>	<p><b>Comment ?</b> Inscription sur le site <a href="http://clem.mobi">clem.mobi</a> Réservation sur le même site Identification au point de retrait, accès au véhicule, contrôle de l'état du véhicule Déplacement Restitution du véhicule à son emplacement.</p>
<p><b>Pour qui ?</b></p>	<p><b>Quelle tarification ?</b></p>

<p>Pour les agents du Conseil départemental et pour toute personne âgée de plus de 18 ans, titulaire d'un permis valable en France et en cours de validité, et qui n'a pas occasionné de sinistre corporel depuis moins de 5 ans, n'a pas eu plus d'un sinistre matériel en tant que responsable dans les 2 dernières années, n'a pas fait l'objet de poursuites judiciaires pour infraction au code de la route sur les 5 dernières années, d'une décision administrative ou judiciaire de retrait ou de suspension de permis de conduire d'une durée supérieure ou égale à 1 mois sur les 5 dernières années.</p>	<p>1.5€ pour 1 heure d'utilisation Forfait mensuel (frais de gestion) de 4€ débité seulement si utilisation dans le mois. Dépôt de garantie retenu sur la carte bleue de l'utilisateur pendant et 7 jours après la réservation : 1 080€ pour les véhicules de tourisme et 1 800€ pour les véhicules utilitaires.</p>
<p><b>Atouts ?</b> Permet de se déplacer sur des courtes distances, de façon économique et écologique.</p>	<p><b>Limites ?</b> Manque de disponibilités des véhicules Fonctionnement numérique compliqué et dépôt de garantie trop élevé pour une partie de la population</p>

Voitures - Autopartage Saint-Georges-des-Groseilliers	
<p><b>C'est quoi ?</b> Service d'autopartage à la journée ou à la journée complète, 2 voitures électriques depuis avril 2023</p>	<p><b>Comment ?</b> Inscription sur le site <a href="http://clem.mobi">clem.mobi</a> Réservation sur le même site</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour les administrés et le personnel de la commune de Saint-Georges-des-Groseilliers</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> 8€ la demi-journée et 13€ la journée, dont 1€ pour les frais de fonctionnement de clem.mobi</p>
<p><b>Atouts ?</b> Permet de se déplacer sur des courtes distances, de façon économique et écologique.</p>	<p><b>Limites ?</b> Fonctionnement numérique compliqué et dépôt de garantie trop élevé pour une partie de la population</p>

Voitures - PROJET : Accès au permis B - Mobycode Mobylys	
<p><b>C'est quoi ?</b> 80 heures de formation en distanciel pour répondre à la problématique des publics en zone rurale isolée qui ne peuvent pas toujours se rendre facilement à une formation au code de la route de façon régulière et suivie. Formation à la prise en mains des outils informatiques en amont Formation animée par un enseignant de la conduite (moniteur auto-école) Il est possible d'entrer en contact avec des espaces publics numériques (EPN) ou des conseillers numériques proches des lieux de vie Groupe de 8 à 12 personnes Financement : FIT - Expérimentation en 2022</p>	<p><b>Comment ?</b> Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h Mail : <a href="mailto:mobylys@mobylys.org">mobylys@mobylys.org</a> Fiche de prescription envoyée par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle</p>

<p><b>Pour qui ?</b>  <b>Personne en insertion professionnelle</b>, n'ayant pas la possibilité de se déplacer pour se rendre dans un lieu de formation</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>  Livret d'apprentissage, livre de code et inscription à un passage de l'ETG (code de la route) : 75 €</p>
<p><b>Atouts ?</b>  Présence d'un enseignant de la conduite pendant toute la durée de la formation  Permet de gérer le quotidien en suivant une formation à la maison</p>	<p><b>Limites ?</b>  Formation non adaptée aux personnes en situation d'illectronisme  Nécessité d'un accompagnement pour la suite du parcours (plan de financement pour intégrer une formation à la conduite)</p>

### Voitures - Accès au permis B - Auto-école à statut associatif Mobyliis

<p><b>C'est quoi ?</b>  Une formation code et conduite, en présentiel sur la commune de Flers  Cette action permet aux bénéficiaires de préparer les examens du permis de conduire (pratique et théorique) dans le cadre d'un accompagnement spécifique qui veille aux difficultés périphériques des personnes, en lien avec leur référent socioprofessionnel  3 sessions par an de 10 personnes environ  Code en intensif du code pendant 6 à 8 semaines  Financements : Conseil départemental de l'Orne, FAJD, CGET</p>	<p><b>Comment ?</b>  Fiche de prescription envoyée par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle  L'action suit plusieurs étapes :  - Positionnement des personnes sur l'action par les référents, acteurs de l'insertion socioprofessionnelle  - vérification de la capacité et des prérequis  - apprentissage intensif du code pendant 6 à 8 semaines  - entraînement complémentaire individuel  - apprentissage de la conduite  La coordination des parcours est réalisée avec le référent lors d'entretiens individualisés.</p>
<p><b>Pour qui ?</b>  <b>Public en insertion professionnelle</b>  - habitant un quartier prioritaire de Flers  - ou bénéficiaire du RSA inscrit à Pôle emploi  - ou bénéficiaire du FAJD  - avec projet professionnel validé  - n'ayant jamais eu le permis auparavant</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>  Participation individuelle, selon le statut, entre 150€ à 250€ pour le code et la conduite</p>
<p><b>Atouts ?</b>  Présence d'un enseignant de la conduite pendant toute la durée de la formation  Accessibilité financière de la formation  Suivi individualisé des parcours</p>	<p><b>Limites ?</b>  Nécessite la disponibilité des bénéficiaires sur tout le temps de la formation, notamment sur le code ; peu accessible aux salariés des chantiers d'insertion  Pas de véhicule auto-école en boîte automatique pour les personnes les plus en difficulté</p>

### Voitures - Accès au permis B - Heures complémentaires Mobyliis

<p><b>C'est quoi ?</b>  90 heures de conduite complémentaires  Financement Département de l'Orne et FAJD</p>	<p><b>Comment ?</b>  Sur prescription d'un référent socioprofessionnel  Si la demande est éligible, elle est envoyée au Conseil départemental pour validation.</p>
--	--

<p><b>Pour qui ?</b>  <b>Personne en insertion professionnelle</b>, bénéficiaire du RSA ou du FAJD inscrit à Pôle emploi  - en fin de parcours auto-école et ayant besoin de quelques heures pour passer ou repasser le permis  - déjà titulaire du permis mais ayant besoin d'heures de conduite pour une remise à niveau et reprendre confiance  Territoire : Flers Agglo  Financement : Conseil départemental de l'Orne</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>  20% des heures de conduite, soit 11,40€ par heure de conduite</p>
<p><b>Atouts ?</b>  Permet de terminer un parcours permis à moindre frais  Permet de reprendre confiance au volant</p>	<p><b>Limites ?</b>  Pas de véhicule auto-école boîte automatique pour finir les parcours dans ce cadre  Action qui ne se cumule pas avec le financement du permis B dans le cadre de l'auto-école à statut associatif si même financement</p>

Voitures - Accès au permis B - Atouts Permis Mobyliis	
<p><b>C'est quoi ?</b>  Atouts Permis est un dispositif d'accompagnement à la carte pour les intérimaires, avec un diagnostic personnalisé, un plan d'actions et un accompagnement pendant la formation au permis B, sous certaines conditions d'ancienneté et de ressources.  Financement : FASTT</p>	<p><b>Comment ?</b>  L'intérimaire appelle la plateforme téléphonique du FASTT (01 71 25 08 28) qui vérifie son éligibilité  La plateforme du FASTT envoie une notification à Mobyliis, partenaire de l'action  L'intérimaire est reçu par un conseiller de Mobyliis et passe un diagnostic mobilité qui permet d'identifier les leviers et les freins au passage du permis de conduire et de définir les moyens financiers disponibles  Un plan d'action est réalisé comprenant la recherche du financement et l'identification de la formation adaptée (auto-école traditionnelle ou à statut associatif, passage du code, nombre d'heures de conduite, etc.)  L'intérimaire est suivi pendant toute la durée de sa formation par le conseiller de Mobyliis</p>
<p><b>Pour qui ?</b>  Intérimaires qui ont réalisé 414 heures de mission durant les 12 derniers mois et dont le quotient familial de revenu est inférieur à 1 100€  Aucune condition d'ancienneté ni de ressources pour les intérimaires des entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>  Une aide financière du FASTT est mobilisable  L'intérimaire doit payer <i>a minima</i> 20% de son permis</p>
<p><b>Atouts ?</b>  Permet l'accompagnement (coach et suivi) d'une personne en emploi</p>	<p><b>Limites ?</b>  Peu de demandes  Procédure du FASTT complexe</p>

## Voitures – Atelier Code et / ou Conduite Mobylys

<p><b>C'est quoi ?</b> Atelier dont l'objectif est de mettre à jour les connaissances théoriques et pratiques des séniors, en répondant à leurs questions. Il s'agit pour ceux-ci de s'approprier les évolutions afin de rouler en toute sécurité, pour soi et pour les autres. Commune d'intervention : Briouze Financement : Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Orne</p>	<p><b>Comment ?</b> Inscriptions par - le guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h - mail : mobylis@mobylys.org</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Séniors à partir de 60 ans</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Gratuit</p>
<p><b>Atouts ?</b> Permet aux séniors d'acquérir de la confiance au volant et de rouler en sécurité Pourrait être étendu à un public plus large</p>	<p><b>Limites ?</b> Restriction des publics</p>

## Voitures – Location solidaire de voitures Mobylys

<p><b>C'est quoi ?</b> Mise en location d'un parc de voitures pour se rendre au travail, à une formation, à un stage, en attendant la mise en place d'une solution de mobilité durable Location de 3 mois par an ; prix comprenant l'assurance et l'entretien Flotte de 8 véhicules Financement : Conseil départemental de l'Orne, Flers agglo, CGET</p>	<p><b>Comment ?</b> Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h mobylys@mobylys.org Fiche de prescription envoyée par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle Il est demandé : justificatif de domicile de moins de 3 mois, copie permis B du conducteur</p>
<p><b>Pour qui ?</b> <b>Personnes en insertion socioprofessionnelle :</b> - bénéficiaires du RSA de la CA de Flers Agglo, des CDC du Val d'Orne, de Domfront Tinchebray Interco et d'Andaine-Passais - habitant la CA de Flers Agglo - habitant les quartiers prioritaires de Flers</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Adhésion à l'association : 10€ Frais de location : 3€/jour et 0.20€/km Pour les BRSA, frais de location 2€ par jour et 0,15€/km pour les voitures Caution : 300 € en chèque ou 230 € en espèces</p>
<p><b>Atouts ?</b> Répond à un besoin ponctuel, en attendant d'avoir une solution pérenne</p>	<p><b>Limites ?</b> Manque de véhicules pour répondre à la demande</p>

## Voitures – Réparation solidaire de voitures Mobyliis

<p><b>C'est quoi ?</b> Garage social proposant plusieurs services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diagnostic technique du véhicule, avec ordre de réparation ou envoi à la casse</li> <li>- service d'entretien et de réparation</li> <li>- conseil à l'achat pour un véhicule d'occasion</li> <li>- gestion budgétaire liée au véhicule et aux charges associées</li> <li>- mise en règle des véhicules (assurance, carte grise, contrôle technique, ...)</li> <li>- ateliers mécaniques à destination des partenaires accueillant des groupes</li> </ul> <p>Le Mecamobyl (fourgon équipé) permet des interventions en itinérance, principalement des diagnostics mais aussi des réparations ne nécessitant pas d'outillage spécifique.</p> <p>Financements : Conseil départemental de l'Orne, Flers agglo, CGET</p> <p>Représente à l'année environ 100 diagnostics et 50 réparations</p>	<p><b>Comment ?</b> Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h Mail : mobylis@mobyliis.org Fiche de prescription envoyée par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle</p>
<p><b>Pour qui ?</b> <b>Personnes en insertion socioprofessionnelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bénéficiaires du RSA de la CA de Flers Agglo, des CDC du Val d'Orne, de Domfront Tinchebray Interco et d'Andaine-Passais</li> <li>- bénéficiaires des minimas sociaux habitant la CA de Flers Agglo</li> <li>- bénéficiaires des minimas sociaux habitant les quartiers prioritaires de Flers</li> </ul>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Adhésion à l'association : 10€ Frais de réparation en fonction de l'avis d'imposition ou du statut RSA</p>
<p><b>Atouts ?</b> Tarification adapté aux ressources des personnes Permet que les personnes roulent en légalité et en sécurité</p>	<p><b>Limites ?</b> Manque de moyens humains Nécessité que le véhicule soit assuré, qu'il appartienne bien à la personne qui bénéficie de l'aide, que le contrôle technique soit valide</p>

## 2 roues – Location de vélos à assistance électrique – Némus Flers Agglo

<p><b>C'est quoi ?</b> Service de location longue durée (1 mois, 3 mois, 6 mois) renouvelable 1 fois. Durée maximale 1 an 70 vélos de ville à assistance électrique, 3 vélos cargo à assistance électrique et 4 remorques enfants. Sont fournis : casque, charlotte, gilet fluorescent et antivol.</p>	<p><b>Comment ?</b> Se rendre à l'agence Némus (6, place du Général de Gaulle à Flers) muni des pièces suivantes : pièce d'identité, justificatif de domicile, chèque pour la caution, moyen de paiement pour la location Une fois les démarches administratives effectuées à l'agence Némus, l'association Mobyliis se charge de la mise à disposition (dans leurs locaux 80 rue de la Chaussée à Flers ou au domicile des personnes).</p>
--	---

<p><b>Pour qui ?</b> Pour les personnes de plus de 14 ans qui résident, travaillent ou étudient dans l'une des communes de Flers Agglo.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> VAE ville : 1 mois - 30€ ; 3 mois - 80€ ; 6 mois - 150€ VAE cargo : : 1 mois - 50€ ; 3 mois - 100€ ; 6 mois - 175€ Remorque : : 1 mois - 10€ ; 3 mois - 25€ ; 6 mois - 50€ Caution par chèque de 500€ pour un vélo de ville, de 1500€ pour un vélo cargo et de 150€ pour une remorque. La caution n'est encaissée qu'en cas de perte, de vol, de non restitution, de forte dégradation du vélo ou de non-paiement d'une facture.</p>
<p><b>Atouts ?</b> Permet de tester l'usage du vélo à assistance électrique avant d'en envisager l'achat.</p>	<p><b>Limites ?</b> Montant de la caution trop élevé pour les publics précaires</p>

## 2 roues - Location de vélos à assistance électrique Saint-Georges-des Groseilliers

<p><b>C'est quoi ?</b> Service de location courte durée : forfait journée, du lundi au vendredi ou forfait week-end, du vendredi 16h au lundi 9h Casque non fournis</p>	<p><b>Comment ?</b> Réservation à l'accueil de la mairie avec signature d'un contrat de location Le lieu de prise du vélo est sur le parking de la mairie</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Personne habitant la commune</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Forfait journée : 5€ Forfait week-end : 10€ Caution 1500€</p>

## 2 roues - Location solidaire de scooters Mobylys

<p><b>C'est quoi ?</b> Mise en location d'un parc de scooters pour se rendre au travail, à une formation, à un stage, en attendant la mise en place d'une solution de mobilité durable Location de 6 mois par an et 50 km / jour ; prix comprenant l'assurance, le casque, l'antivol et l'entretien Flotte de 30 scooters Financements : Conseil départemental de l'Orne, Flers agglo, CGET</p>	<p><b>Comment ?</b> Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h Mail : mobylis@mobylys.org Fiche de prescription envoyée par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle Il est demandé : justificatif de domicile de moins de 3 mois, gants aux normes NF / gilet jaune / copie d'une pièce d'identité validé + copie du permis AM si la personne est née après le 1<sup>er</sup> janvier 1988</p>
<p><b>Pour qui ?</b> <b>Personnes en insertion socioprofessionnelle :</b> - bénéficiaires du RSA de la CA de Flers Agglo, des CDC du Val d'Orne, de Domfront Tinchebray Interco et d'Andaine-Passais - habitant la CA de Flers Agglo - habitant les quartiers prioritaires de Flers</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Adhésion à l'association : 10€ Frais de location : 3,20€/jour Pour les BRSA, frais de location 2,2€ Caution : 75€ en espèces</p>
<p><b>Atouts ?</b> Répond à un besoin ponctuel, en attendant d'avoir une solution pérenne</p>	<p><b>Limites ?</b> Manque de véhicules pour répondre à la demande</p>

2 roues - Accès au permis AM Mobyliis	
<p><b>C'est quoi ?</b> 2 jours de formation au permis AM (nécessaire à la conduite d'un scooter pour les personnes nées après le 1<sup>er</sup> janvier 1988) comprenant théorie et conduite Financement : Mission locale (CD61) pour 12 jeunes à l'année (4 sessions par an)</p>	<p><b>Comment ?</b> Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h Mail : mobylis@mobyliis.org Fiche de prescription envoyée par les conseillers de la Mission locale</p>
<p><b>Pour qui ?</b> <b>Personne en insertion socioprofessionnelle</b> suivie par la Mission locale du Bocage, habitant la <u>CA de Flers Agglo</u> et les CDC de Domfront Tinchebray Interco, du Val d'Orne, d'Andaine-Passais, et dont le permis AM agrandira le rayon de mobilité de la recherche d'emploi.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> 12€ à la charge du bénéficiaire qui correspond au prix du livret du suivi de la formation Gants fournis</p>
<p><b>Atouts ?</b> Formation plus longue que la durée légale (8h) pour sécuriser la conduite d'un scooter Permet aux personnes de gagner en confiance, notamment en circulation</p>	<p><b>Limites ?</b> Restriction des publics Un seul lieu de formation : Flers</p>

2 roues - Réparation solidaire de scooters Mobyliis	
<p><b>C'est quoi ?</b> Garage social proposant plusieurs services : - diagnostic technique du véhicule, avec ordre de réparation ou envoi à la casse - service d'entretien et de réparation - conseil à l'achat pour un véhicule d'occasion - gestion budgétaire liée au véhicule et aux charges associées - mise en règle des véhicules Le Mecamobyl (fourgon équipé) permet des interventions en itinérance, principalement des diagnostics et aussi des réparations ne nécessitant pas d'outillage spécifique. Financements : Conseil départemental de l'Orne, Flers agglo, CGET</p>	<p><b>Comment ?</b> Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h Mail : mobylis@mobyliis.org Fiche de prescription envoyée par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle</p>
<p><b>Pour qui ?</b> <b>Personnes en insertion socioprofessionnelle</b> : - bénéficiaires du RSA de la CA de Flers Agglo, des CDC du Val d'Orne, de Domfront Tinchebray Interco et d'Andaine-Passais - bénéficiaires des minimas sociaux habitant la CA de Flers Agglo - bénéficiaires des minimas sociaux habitant les quartiers prioritaires de Flers</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Adhésion à l'association : 10€ Frais de réparation en fonction de l'avis d'imposition ou du statut RSA</p>

<p><b>Atouts ?</b>          Tarification adapté aux revenus des personnes          Permet que les personnes roulent en légalité et en sécurité</p>	<p><b>Limites ?</b>          Manque de moyens humains          Nécessité que le véhicule soit assuré, qu'il appartienne bien à la personne qui bénéficie de l'aide, que le contrôle technique soit valide</p>
--	---

## 2 roues - Aide financière à l'acquisition de vélos Flers Agglo

<p><b>C'est quoi ?</b>          Aide à l'achat de vélo classique ou à assistance électrique, neuf ou d'occasion. Les vélos, qu'ils soient neufs ou d'occasion doivent être vendus par un professionnel ou une association de revente.</p>	<p><b>Comment ?</b>          Toute demande d'aide, accompagnée du dossier complet, doit être adressée à Flers agglo dans les 6 mois suivant la date d'achat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de préférence par courrier électronique à l'adresse <a href="mailto:adtransport@flers-agglo">adtransport@flers-agglo</a></li> <li>- ou par courrier à Flers agglo - service Transport - 41 rue de la Boule CS 149 61103 Flers cedex, en mentionnant sur l'enveloppe « aide vélo »</li> </ul> <p>Le dossier comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le formulaire de demande d'aide, l'attestation sur l'honneur et le règlement dûment complétés, datés et signés</li> <li>- La copie de la facture d'achat acquittée, datée et signée, avec le nom et l'adresse du bénéficiaire et la mention du type de vélo acheté</li> <li>- La copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, la copie de l'avis d'imposition de l'année précédant l'achat, la copie d'un justificatif d'identité, un RIB</li> <li>- La copie du certificat d'homologation du vélo ou sa notice technique ou une attestation de respect de la norme en vigueur.</li> </ul>
<p><b>Pour qui ?</b>          Pour les personnes majeures, domiciliées dans une des communes de Flers Agglo, avec un revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 16 000€/an. Les personnes morales ne peuvent pas bénéficier de cette aide.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>          L'aide est de 30% du prix de la facture plafonnée à 200 €.</p>

## CDC du Val d'Orne

Population : 5 652 hab. (2019)

Superficie : 254,40 km<sup>2</sup>

Densité : 22 hab./km<sup>2</sup>

La CDC du Val d'Orne regroupe 17 communes :

- |                       |                                  |
|-----------------------|----------------------------------|
| 1. Bazoches-au-Houlme | 10. Ménil-Vin                    |
| 2. Champcerie         | 11. Montreuil-au-Houlme          |
| 3. Craménil           | 12. Neuvy-au-Houlme              |
| 4. Faverolles         | 13. Putanges-le-Lac              |
| 5. Giel-Courteilles   | 14. Saint-André-de-Briouze       |
| 6. Habloville         | 15. Saint-Hilaire-de-Briouze     |
| 7. Lignou             | 16. Sainte-Honorine-la-Guillaume |
| 8. Ménil-Gondouin     | 17. Les Yveteaux                 |
| 9. Ménil-Hermei       |                                  |

La CDC est autorité organisatrice de mobilité.

### Actualités

- Projet 2023 : Lancement d'une étude sur la mobilité au sens large
- PLUI en cours

### Informations complémentaires

- Car Nomad  
L401 : Putanges-le-Lac - Briouze - Flers (Arrêts à Putanges-Pont-Écrepin et aux Yveteaux) qui circule en période scolaire
- Lieux d'information mobilité  
Un espace France services au bureau de poste de Putanges-le-Lac  
Un espace service jeunesse au sein du collège de Putanges-le-Lac  
CCAS des communes et office de tourisme de Putanges-le-Lac
- Transport à la demande / Transport d'utilité sociale  
**Transport d'utilité sociale** : Réso'Ap intervient sur le territoire de la CDC, sans conventionnement particulier (cf. [fiche](#) p.71)
- Voitures  
**Location solidaire de voitures** par Mobyliis (cf. [fiche](#) p.72)  
**Accès au permis B** : Mobycode en projet par Mobyliis (cf. [fiche](#) p.72)  
**Atelier code et / ou conduite** par Mobyliis (cf. [fiche](#) p.72)
- 2 roues  
**Location de vélos à assistance électrique** à l'office de tourisme de Putanges-le-Lac (cf. [fiche](#) p.73)  
**Location solidaire de scooters** par Mobyliis (cf. [fiche](#) p.73)  
**Accès solidaire au permis AM** par Mobyliis (cf. [fiche](#) p.74)

## Transport d'utilité sociale Réso'Ap

<p><b>C'est quoi ?</b> Service de transport d'utilité sociale qui fonctionne sur la CDC et au-delà avec un réseau de bénévoles. RESO'AP (REseau SOcial d'Aides à la Personne) est une association fondée par la Mutualité Sociale Agricole et Générations Mouvement. Elle œuvre sur le champ de l'accompagnement des personnes à domicile ou en dehors de leur domicile. Sont exclus de ce service les déplacements pris en charge au titre de l'assurance maladie. 97 accompagnements en 2022</p>	<p><b>Comment ?</b> Pour bénéficier des services de l'association, il est nécessaire d'être inscrit. Réservation 48h à l'avance auprès de Reso'Ap, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, au 02 43 39 44 49 Le bénéficiaire contacte l'association 3 jours minimum avant le jour du déplacement souhaité. L'association contacte le bénévole le plus proche du domicile du bénéficiaire. Une fois le bénévole trouvé, l'association recontacte le bénéficiaire afin de l'informer du nom du bénévole qui se chargera de l'accompagnement. Le jour de l'accompagnement, le bénévole vient chercher le bénéficiaire à son domicile, et le ramène à son domicile. Après l'accompagnement, le bénéficiaire reçoit une facture. Il n'y a pas d'échange monétaire entre les bénéficiaires et les usagers. Les demandes d'accompagnements sont assurées sous réserve de la disponibilité des bénévoles</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour les personnes domiciliées sur le territoire de la CDC, dépourvues de moyens de locomotion et ne pouvant faire appel aux systèmes de transport existant, pour des trajets qui ne demandent pas une régularité journalière.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> En contrepartie de l'adhésion à Réso'Ap, cotisation annuelle de 7€ demandée Tarification selon la grille tarifaire 2023 de Réso'Ap 7€ pour moins de 10 km Pour tout trajet aller-retour supérieur à 103 km, le tarif est de 0,63€/km</p>
<p><b>Atouts ?</b> En complément du déplacement véhiculé, le bénéficiaire peut être accompagné (dans le magasin pour faire ses courses, pour aller jusqu'au point de son rendez-vous à pied, ...) Crée du lien social entre bénévole et bénéficiaire <b>Peut convenir à des personnes en insertion socioprofessionnelle</b> pour des rdv ponctuels (ex : entretien de recrutement, ...), des trajets domicile-travail ou domicile-formation de très courte durée (ex : pendant qu'un véhicule est en réparation)</p>	<p><b>Limites ?</b> Si manque de bénévole, le déplacement ne peut pas être assuré. Ne convient pas à des trajets domicile-travail réguliers</p>

## Voitures – Location solidaire de voitures Mobyliis

<p><b>C'est quoi ?</b> Mise en location d'un parc de voitures pour se rendre au travail, à une formation, à un stage, en attendant la mise en place d'une solution de mobilité durable Location de 3 mois par an ; prix comprenant l'assurance et l'entretien Flotte de 8 voitures Financements : Conseil départemental de l'Orne, Flers agglo, CGET</p>	<p><b>Comment ?</b> Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h Mail : mobylis@mobyliis.org Fiche de prescription envoyée par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle Il est demandé : justificatif de domicile de moins de 3 mois, copie permis B du conducteur</p>
<p><b>Pour qui ?</b> <b>Personnes en insertion socioprofessionnelle :</b> - bénéficiaires du RSA de la CA de Flers Agglo, des CDC du Val d'Orne, de Domfront Tinchebray Interco et d'Andaine-Passais - habitant la CA de Flers Agglo - habitant les quartiers prioritaires de Flers</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Adhésion à l'association : 10€ Frais de location : 3€/jour et 0.20€/km Pour les BRSA, frais de location 2€ par jour et 0,15€/km pour les voitures Caution : 300€ en chèque ou 230€ en espèces</p>
<p><b>Atouts ?</b> Répond à un besoin ponctuel, en attendant d'avoir une solution pérenne</p>	<p><b>Limites ?</b> Manque de véhicules pour répondre à la demande</p>

## Voitures – PROJET : Accès au permis B – Mobycode Mobyliis

<p><b>C'est quoi ?</b> 80 heures de formation en distanciel pour répondre à la problématique des publics en zone rurale isolée qui ne peuvent pas toujours se rendre facilement à une formation au code de la route de façon régulière et suivie, ce qui rend l'apprentissage plus complexe. Formation à la prise en mains des outils informatiques en amont Formation animée par un enseignant de la conduite (moniteur auto-école) Il est possible d'entrer en contact avec des espaces publics numériques (EPN) ou des conseillers numériques proches des lieux de vie Groupe de 8 à 12 personnes Financement : FIT – Expérimentation en 2022</p>	<p><b>Comment ?</b> Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h Mail : mobylis@mobyliis.org Fiche de prescription envoyée par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Personne en insertion professionnelle, n'ayant pas la possibilité de se déplacer pour se rendre dans un lieu de formation</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Livret d'apprentissage, livre de code et inscription à un passage de l'ETG (code de la route) : 75€</p>
<p><b>Atouts ?</b> Présence d'un enseignant de la conduite pendant toute la durée de la formation Permet de gérer le quotidien en suivant une formation à la maison</p>	<p><b>Limites ?</b> Formation non adaptée aux personnes en situation d'illectronisme Nécessité d'un accompagnement pour la suite du parcours (plan de financement pour intégrer une formation à la conduite)</p>

## Voitures – Atelier Code et / ou Conduite

## Mobyliis

<p><b>C'est quoi ?</b> Atelier dont l'objectif est de mettre à jour les connaissances théoriques et pratiques des seniors, en répondant à leurs questions. Il s'agit pour ceux-ci de s'approprier les évolutions afin de rouler en toute sécurité, pour soi et pour les autres. Commune d'intervention : Putanges-le-Lac Financement : Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Orne</p>	<p><b>Comment ?</b> Inscriptions par - le guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h - mail : mobylis@mobyliis.org</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Seniors à partir de 60 ans</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Gratuit</p>
<p><b>Atouts ?</b> Permet aux seniors d'acquérir de la confiance au volant et de rouler en sécurité Pourrait être étendu à un public plus large</p>	<p><b>Limites ?</b> Restriction des publics</p>

## 2 roues - Location de Vélo à assistance électrique Office de tourisme Putanges-le-Lac

<p><b>C'est quoi ?</b> 4 vélos à assistance électrique pour adultes disposant d'une autonomie de 80 km et de pneus anti-crevaison</p>	<p><b>Comment ?</b> Auprès de l'office du tourisme, 1 grande Rue, à Putanges-Pont-Écrepin, du lundi au samedi</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour les touristes séjournant à Putanges-le-Lac, ou à proximité</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Forfait 1/2 journée : 10€ - Forfait journée : 15€ Offre famille 4 vélos : Forfait 1/2 journée : 35€ - Forfait journée : 50€ Paiement possible en espèces, chèques bancaires et postaux ou cartes bancaires</p>

## 2 roues - Location solidaire de scooters Mobyliis

<p><b>C'est quoi ?</b> Mise en location d'un parc de scooters pour se rendre au travail, à une formation, à un stage, en attendant la mise en place d'une solution de mobilité durable Location de 6 mois par an et 50 km / jour ; prix comprenant l'assurance, le casque, l'antivol et l'entretien Flotte de 30 scooters Financement : Conseil départemental de l'Orne, Flers aggro, CGET</p>	<p><b>Comment ?</b> Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h Mail : mobylis@mobyliis.org Fiche de prescription envoyée par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle Il est demandé : justificatif de domicile de moins de 3 mois, gants aux normes NF / gilet jaune / copie d'une pièce d'identité validé + copie du permis AM si la personne est née après le 1<sup>er</sup> janvier 1988</p>
--	--

<p><b>Pour qui ?</b>  <b>Personnes en insertion socioprofessionnelle :</b>  - bénéficiaires du RSA de la CA de Flers Agglo, des CDC du <u>Val d'Orne</u>, de Domfront Tinchebray Interco et d'Andaine-Passais  - habitant la CA de Flers Agglo  - habitant les quartiers prioritaires de Flers</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>  Adhésion à l'association : 10€  Frais de location : 3,20 €/jour  Pour les BRSA, frais de location 2,2€  Caution : 75€ en espèces</p>
<p><b>Atouts ?</b>  Répond à un besoin ponctuel, en attendant d'avoir une solution pérenne</p>	<p><b>Limites ?</b>  Manque de véhicules pour répondre à la demande</p>

2 roues - Accès au permis AM Mobyliis	
<p><b>C'est quoi ?</b>  2 jours de formation au permis AM (nécessaire à la conduite d'un scooter pour les personnes nées après le 1<sup>er</sup> janvier 1988) comprenant théorie et conduite  Financement : Mission locale (CD61) pour 12 jeunes à l'année (4 sessions par an)</p>	<p><b>Comment ?</b>  Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h  Mail : mobylis@mobyliis.org  Fiche de prescription envoyée par les conseillers de la Mission locale</p>
<p><b>Pour qui ?</b>  <b>Personne en insertion socioprofessionnelle</b> suivie par la Mission locale du Bocage, habitant la CA de Flers Agglo et les CDC de Domfront Tinchebray Interco, du <u>Val d'Orne</u>, d'Andaine-Passais, et dont le permis AM agrandira le rayon de mobilité de la recherche d'emploi.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>  12€ à la charge du bénéficiaire qui correspond au prix du livret du suivi de la formation  Gants fournis</p>
<p><b>Atouts ?</b>  Formation plus longue que la durée légale (8h) pour sécuriser la conduite d'un scooter  Permet aux personnes de gagner en confiance, notamment en circulation</p>	<p><b>Limites ?</b>  Restriction des publics  Un seul lieu pour la formation : Flers</p>

## CDC Domfront Tinchebray Interco

Population : 15 827 hab. (2019)

Superficie : 366,90 km<sup>2</sup>

Densité : 43 hab./km<sup>2</sup>

La CDC Domfront Tinchebray Interco regroupe 15 communes :

1. Avrilly
2. Champsecret
3. Chanu
4. Domfront en Poiraise
5. Lonlay-l'Abbaye
6. Le Ménil-Ciboult
7. Moncy (61281)
8. Montsecret-Clairefougère
9. Saint-Bômer-les-Forges
10. Saint-Brice
11. Saint-Christophe-de-Chaulieu
12. Saint-Gilles-des-Marais
13. Saint-Pierre-d'Entremont
14. Saint-Quentin-les-Chardonnets
15. **Tinchebray-Bocage**

La CDC est autorité organisatrice de mobilité.

### Actualités

Groupe de travail en cours pour la mise en place d'un service de location de voitures sans permis, comprenant entre autres la Mission locale, un concessionnaire de véhicule sans permis, la Ville de Domfront, l'association Mobyliis.

### Informations complémentaires

- Car Nomad  
L402 : Tinchebray-Bocage - Landisacq - Flers  
L405 : Domfront-en-Poiraise - Champsecret - La Ferté-Macé (en période scolaire uniquement)  
L406 : Lonlay-l'Abbaye - Domfront-en-Poiraise - Saint-Bomer-les-Forges - Flers
- Lieux d'information mobilité  
CIAS; office de tourisme de Domfront-en-Poiraise  
Espaces France services de Domfront-en-Poiraise et de Tinchebray-Bocage
- Transport à la demande / Transport d'utilité sociale  
**Transport d'utilité sociale** Ça roule à Domf' autour de Domfront (cf. [fiche](#) p.76)  
**Transport à la demande** de Tinchebray Bocage (cf. [fiche](#) p.76)
- Voitures  
**Autopartage** : 2 voitures Autofree du Conseil départemental à Tinchebray-Bocage (cf. [fiche](#) p.77)  
**Location solidaire de voitures** par Mobyliis (cf. [fiche](#) p.77)  
**Accès au permis B** : Mobycode en projet par Mobyliis (cf. [fiche](#) p.78)  
**Atelier code et / ou conduite** par Mobyliis (cf. [fiche](#) p.78)

- 2 roues  
 CDC au croisement de la Vélo Francette (Ouistreham – La Rochelle) et de la Véloscénie (Paris – Mont-Saint-Michel) – aménagement cyclable et voies vertes  
 Location solidaire de scooters par Mobyliis (cf. [fiche](#) p.79)  
 Accès solidaire au permis AM par Mobyliis (cf. [fiche](#) p.79)

Transport d'utilité sociale Ça roule à Domf'	
<p><b>C'est quoi ?</b>            Service de transport solidaire avec des chauffeurs bénévoles, mis en place par l'association Domfront en'Vie</p>	<p><b>Comment ?</b>            Du lundi au vendredi, de 8h à 18h.            Réservation au moins 48h à l'avance au 06 51 90 97 96</p>
<p><b>Pour qui ?</b>            Les personnes majeures sans capacité de conduite autonome, temporaire ou permanente, habitant dans le Domfrontais (anciennes CDC du Domfrontais et du Bocage de Passais, et communes limitrophes de Domfront)</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>            Adhésion à l'association Domfront En'Vie            Les kilomètres sont calculés à partir du domicile du chauffeur bénévole. 0.40€/km avec un minimum de 2€ (soit 5 km).</p>

Transport à la demande – Tibus Tinchebray-Bocage	
<p><b>C'est quoi ?</b>            Service de transport sur réservation, qui se fait à partir des véhicules électriques de la commune de Tinchebray-Bocage conduits par du personnel intercommunal.            La commune de Tinchebray-Bocage organise ce transport sur son territoire en partenariat avec le Conseil départemental de l'Orne.            Tibus fonctionne le jeudi matin entre 9h et 12h            Pour aller du domicile au centre de Tinchebray, pour aller chez le médecin, faire ses courses, ou démarches administratives            Tibus fonctionne le jeudi matin entre 9h00 et 12h00.            Point de rendez-vous : au domicile ou à l'un des 3 arrêts à Tinchebray</p>	<p><b>Comment ?</b>            Réservation jusqu'à la veille au 06 22 94 29 52, ou directement à la médiétec de Tinchebray, ou en mairie aux heures d'ouverture.</p>
<p><b>Pour qui ?</b>            Pour les habitants de la commune nouvelle de Tinchebray-Bocage (sauf habitants de Tinchebray intramuros). Une priorité est donnée aux personnes âgées, aux personnes isolées ou aux personnes sans moyen de locomotion.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>            1€ l'aller            1€ le retour            2€ l'aller-retour (possibilité de ne faire que l'aller ou le retour)            Le billet est à régler soit au conducteur, soit à l'avance à la médiétec de Tinchebray ou en mairie</p>

## Voitures – Autopartage – Autofree Conseil départemental de l'Orne

<p><b>C'est quoi ?</b> Service d'autopartage, sous forme de location de courte durée « en boucle » de 2 véhicules électriques, mis en place dans les services du Conseil départemental à Tinchebray-Bocage. Le véhicule utilisé doit être restitué à son point d'origine</p>	<p><b>Comment ?</b> Inscription sur le site <a href="http://clem.mobi">clem.mobi</a> Réservation sur le même site Identification au point de retrait, accès au véhicule, contrôle de l'état du véhicule Déplacement Restitution du véhicule à son emplacement</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour les agents du Conseil départemental et pour toute personne âgée de plus de 18 ans, titulaire d'un permis valable en France et en cours de validité, et qui n'a pas occasionné de sinistre corporel depuis moins de 5 ans, n'a pas eu plus d'un sinistre matériel en tant que responsable dans les 2 dernières années, n'a pas fait l'objet de poursuites judiciaires pour infraction au code de la route sur les 5 dernières années, d'une décision administrative ou judiciaire de retrait ou de suspension de permis de conduire d'une durée supérieure ou égale à 1 mois sur les 5 dernières années.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> 1.5€ pour 1 heure d'utilisation Forfait mensuel (frais de gestion) de 4€ débité seulement si utilisation dans le mois Dépôt de garantie retenu sur la carte bleue de l'utilisateur pendant et 7 jours après la réservation : 1 080€ pour les véhicules de tourisme et 1 800€ pour les véhicules utilitaires</p>
<p><b>Atouts ?</b> Permet de se déplacer sur des courtes distances, de façon économique et écologique.</p>	<p><b>Limites ?</b> Manque de disponibilités des véhicules dans la journée et véhicules déchargés le soir Véhicule à rendre en fin de journée Fonctionnement numérique compliqué et dépôt de garantie trop élevé pour une partie de la population</p>

## Voitures – Location solidaire de voitures Mobyliis

<p><b>C'est quoi ?</b> Mise en location d'un parc de voitures pour se rendre au travail, à une formation, à un stage, en attendant la mise en place d'une solution de mobilité durable Location de 3 mois par an ; prix comprenant l'assurance et l'entretien Flotte de 8 voitures Financement : Conseil départemental de l'Orne, Flers agglo, CGET</p>	<p><b>Comment ?</b> Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h Mail : <a href="mailto:mobyliis@mobyliis.org">mobyliis@mobyliis.org</a> Fiche de prescription envoyée par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle Il est demandé : justificatif de domicile de moins de 3 mois, copie permis B du conducteur</p>
<p><b>Pour qui ?</b> <b>Personnes en insertion socioprofessionnelle :</b> - bénéficiaires du RSA de la CA de Flers Agglo, des CDC du Val d'Orne, de <u>Domfront Tinchebray Interco</u> et d'Andaine-Passais - habitant la CA de Flers Agglo - habitant les quartiers prioritaires de Flers</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Adhésion à l'association : 10€ Frais de location : 3€/jour et 0.20€/km Pour les BRSA, frais de location 2€ par jour et 0,15€/km pour les voitures Caution : 300€ en chèque ou 230€ en espèces</p>

<b>Atouts ?</b> Répond à un besoin ponctuel, en attendant d'avoir une solution pérenne	<b>Limites ?</b> Manque de véhicules pour répondre à la demande
---	--

### Voitures - PROJET : Accès au permis B - Mobycode Mobyliis

<b>C'est quoi ?</b> 80 heures de formation en distanciel pour répondre à la problématique des publics en zone rurale isolée qui ne peuvent pas toujours se rendre facilement à une formation au code de la route de façon régulière et suivie, ce qui rend l'apprentissage plus complexe. Formation à la prise en mains des outils informatiques en amont Formation animée par un enseignant de la conduite (moniteur auto-école) Il est possible d'entrer en contact avec des espaces publics numériques (EPN) ou des conseillers numériques proches des lieux de vie. Groupe de 8 à 12 personnes Financement : FIT - Expérimentation en 2022	<b>Comment ?</b> Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h Mail : mobylis@mobyliis.org Fiche de prescription envoyée par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle
<b>Pour qui ?</b> Personne en insertion professionnelle, n'ayant pas la possibilité de se déplacer pour se rendre dans un lieu de formation	<b>Quelle tarification ?</b> Livret d'apprentissage, livre de code et inscription à un passage de l'ETG (code de la route) : 75 €
<b>Atouts ?</b> Présence d'un enseignant de la conduite pendant toute la durée de la formation Permet de gérer le quotidien en suivant une formation à la maison	<b>Limites ?</b> Formation non adaptée aux personnes en situation d'illectronisme Nécessité d'un accompagnement pour la suite du parcours (plan de financement pour intégrer une formation à la conduite)

### Voitures - Atelier Code et / ou Conduite Mobyliis

<b>C'est quoi ?</b> Atelier dont l'objectif est de mettre à jour les connaissances théoriques et pratiques des seniors, en répondant à leurs questions. Il s'agit pour ceux-ci de s'approprier les évolutions afin de rouler en toute sécurité, pour soi et pour les autres. Communes d'intervention : Domfront et Tinchebray Financement : Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Orne	<b>Comment ?</b> Inscriptions par - le guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h - mail : mobylis@mobyliis.org
<b>Pour qui ?</b> Seniors à partir de 60 ans	<b>Quelle tarification ?</b> Gratuit
<b>Atouts ?</b> Permet aux seniors d'acquérir de la confiance au volant et de rouler en sécurité Pourrait être étendu à un public plus large	<b>Limites ?</b> Restriction des publics

## 2 roues - Location solidaire de scooters

### Mobyliis

<p><b>C'est quoi ?</b> Mise en location d'un parc de scooters pour se rendre au travail, à une formation, à un stage, en attendant la mise en place d'une solution de mobilité durable Location de 6 mois par an et 50 km / jour ; prix comprenant l'assurance, le casque, l'antivol et l'entretien Flotte de 30 scooters Financement : Conseil départemental de l'Orne, Flers agglo, CGET</p>	<p><b>Comment ?</b> Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h Mail : mobylis@mobyliis.org Fiche de prescription envoyée par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle Il est demandé : justificatif de domicile de moins de 3 mois, gants aux normes NF / gilet jaune / copie d'une pièce d'identité validé + copie du permis AM si la personne est née après le 1<sup>er</sup> janvier 1988</p>
<p><b>Pour qui ?</b> <b>Personnes en insertion socioprofessionnelle :</b> - bénéficiaires du RSA de la CA de Flers Agglo, des CDC du Val d'Orne, de Domfront Tinchebray Interco et d'Andaine-Passais - habitant la CA de Flers Agglo - habitant les quartiers prioritaires de Flers</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Adhésion à l'association : 10€ Frais de location : 3,20 €/jour Pour les BRSA, frais de location 2,2€ Caution : 75€ en espèces</p>
<p><b>Atouts ?</b> Répond à un besoin ponctuel, en attendant d'avoir une solution pérenne</p>	<p><b>Limites ?</b> Manque de véhicules pour répondre à la demande</p>

## 2 roues - Accès au permis AM

### Mobyliis

<p><b>C'est quoi ?</b> 2 jours de formation au permis AM (nécessaire à la conduite d'un scooter pour les personnes nées après le 1<sup>er</sup> janvier 1988) comprenant théorie et conduite Financements : Mission locale (CD61) pour 12 jeunes à l'année (4 sessions par an)</p>	<p><b>Comment ?</b> Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h Mail : mobylis@mobyliis.org Fiche de prescription envoyée par les conseillers de la Mission locale</p>
<p><b>Pour qui ?</b> <b>Personne en insertion socioprofessionnelle</b> suivie par la Mission locale du Bocage, habitant la CA de Flers Agglo et les <u>CDC de Domfront Tinchebray Interco</u>, du Val d'Orne, d'Andaine-Passais, et dont le permis AM agrandira le rayon de mobilité de la recherche d'emploi.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> 12€ à la charge du bénéficiaire qui correspond au prix du livret du suivi de la formation Gants fournis</p>
<p><b>Atouts ?</b> Formation plus longue que la durée légale (8h) pour sécuriser la conduite d'un scooter Permet aux personnes de gagner en confiance, notamment en circulation</p>	<p><b>Limites ?</b> Restriction des publics Un seul lieu pour la formation : Flers</p>

## CDC Andaine-Passais

Population : 13 162 hab. (2019)

Superficie : 335,30 km<sup>2</sup>

Densité : 39 hab./km<sup>2</sup>

La CDC Andaine-Passais regroupe 12 communes :

- |                                 |                                  |
|---------------------------------|----------------------------------|
| 1. Ceaucé                       | 7. Saint-Fraimbault              |
| 2. Rives-d'Andaine              | 8. Saint-Mars-d'Égrenne          |
| 3. <u>Juvigny-Val-d'Andaine</u> | 9. Saint-Roch-sur-Égrenne        |
| 4. Mantilly                     | 10. Tessé-Froulay                |
| 5. Passais-Villages             | 11. Bagnoles-de-l'Orne-Normandie |
| 6. Perrou                       | 12. Torchamp                     |

La CDC est autorité organisatrice de mobilité.

### Actualités

- Étude globale de toute la mobilité des communes de la CDC en projet
- PLUI en cours

### Informations complémentaires

- Bus TER  
Correspondance par bus TER pour rejoindre Bagnoles-de-l'Orne-Normandie au départ des gares de Briouze et d'Argentan (ligne Paris-Granville)
- Car Nomad  
L403 : Alençon - Pré-en-Pail-St-Samson - Bagnoles de l'Orne Normandie - la Ferté-Macé - Flers  
L405 : Domfront-en-Poiraise - Champsecret - La Ferté-Macé  
L407 : Bagnoles de l'Orne Normandie - La Ferté-Macé - Argentan
- Lieux d'information mobilité  
CCAS des communes  
Office de tourisme et de congrès de Bagnoles-de-l'Orne-Normandie  
Espace France services de Juvigny-Val-d'Andaine et son antenne à Passais-Village
- Transport urbain et interurbain  
Transport urbain à Bagnoles-de-l'Orne-Normandie (cf. [fiche](#) p.81)  
6 minibus de 9 places, dont 1 électrique, mis à disposition gratuitement des associations de la CDC
- Transport à la demande / Transport d'utilité sociale  
**Transport d'utilité sociale** Ça roule à Domf' (cf. [fiche](#) p.81)  
**Transport d'utilité sociale** - Réso'Ap (cf. [fiche](#) p.82)  
**Transport d'utilité sociale** - Association des familles (cf. [fiche](#) p.83)

- Voitures  
Location solidaire de voitures par Mobylys (cf. [fiche](#) p.83)  
Accès au permis B : Mobycode en projet par Mobylys (cf. [fiche](#) p.83)
- 2 roues  
Projet en 2023 de location de vélos à assistance électrique à Bagnoles de l'Orne-Normandie et à Torchamp, à visée touristique et professionnelle  
**Voies vertes** entre Bagnoles-de-l'Orne-Normandie et Briouze, entre Domfront et Céaucé, entre Alençon et Rives-d'Andaine  
**Location solidaire de scooters** par Mobylys (cf. [fiche](#) p.85)  
**Accès solidaire au permis AM** par Mobylys (cf. [fiche](#) p.85)

Transport urbain Bagnoles-de-l'Orne-Normandie	
<b>C'est quoi ?</b> Service de transport public (bus urbain) desservant la commune de Bagnoles-de-l'Orne-Normandie	<b>Comment ?</b> Titres de transport en vente à l'office de tourisme et au camping de la Vée (pass journée uniquement)
<b>Pour qui ?</b> Personnes résidant à Bagnoles-de-l'Orne-Normandie, ou souhaitant s'y déplacer	<b>Quelle tarification ?</b> Pass annuel gratuit (réservé aux habitants de Bagnoles-de-l'Orne-Normandie, sur présentation d'un justificatif de domicile et aux personnes travaillant à Bagnoles de l'Orne sur présentation d'une attestation signée de l'employeur). Gratuit le dimanche et pour les moins de 18 ans Pass journée : 1,50€ Pass 1 semaine : 8€ Pass 3 semaines : 20€
<b>Atouts ?</b> Gratuit pour les personnes habitant et travaillant à Bagnoles-de-l'Orne-Normandie	<b>Limites ?</b>

Transport d'utilité sociale – Ça roule à Domf' Domfront en'Vie	
<b>C'est quoi ?</b> Service de transport solidaire avec des chauffeurs bénévoles, mis en place par l'association Domfront en'Vie	<b>Comment ?</b> Du lundi au vendredi, de 8h à 18h. Réservation au moins 48h à l'avance au 06 51 90 97 96
<b>Pour qui ?</b> Les personnes majeures sans capacité de conduite autonome, temporaire ou permanente, habitant dans le Domfrontais (anciennes CDC du Domfrontais et du Bocage de Passais, et communes limitrophes de Domfront)	<b>Quelle tarification ?</b> Adhésion à l'association Domfront En'Vie Les kilomètres sont calculés à partir du domicile du chauffeur bénévole. 0.40€/km avec un minimum de 2€ (soit 5 km).
<b>Atouts ?</b> Pour tous et accessible à tous	<b>Limites ?</b>

## Transport d'utilité sociale Réso'Ap

<p><b>C'est quoi ?</b> Service de transport d'utilité sociale qui fonctionne sur la CDC et au-delà avec un réseau de bénévoles. RESO'AP (REseau SOcial d'Aides à la Personne) est une association fondée par la Mutualité Sociale Agricole et Générations Mouvement. Elle œuvre sur le champ de l'accompagnement des personnes à domicile ou en dehors de leur domicile. Sont exclus de ce service les déplacements pris en charge au titre de l'assurance maladie. 108 accompagnements en 2022</p>	<p><b>Comment ?</b> Pour bénéficier des services de l'association, il est nécessaire d'être inscrit. Réservation 48h à l'avance auprès de Reso'Ap du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, au 02 43 39 44 49 Le bénéficiaire contacte l'association 3 jours minimum avant le jour du déplacement souhaité. L'association contacte le bénévole le plus proche du domicile du bénéficiaire. Une fois le bénévole trouvé, l'association recontacte le bénéficiaire afin de l'informer du nom du bénévole qui se chargera de l'accompagnement. Le jour de l'accompagnement, le bénévole vient chercher le bénéficiaire à son domicile, et le ramène à son domicile. Après l'accompagnement, le bénéficiaire reçoit une facture. Il n'y a pas d'échange monétaire entre les bénéficiaires et les usagers. Les demandes d'accompagnements sont assurées sous réserve de la disponibilité des bénévoles</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour les personnes domiciliées sur le territoire de la CDC, dépourvues de moyens de locomotion et ne pouvant faire appel aux systèmes de transport existant, pour des trajets qui ne demandent pas une régularité journalière.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> En contrepartie de l'adhésion à Réso'Ap, cotisation annuelle de 7€ demandée Tarification selon la grille tarifaire 2023 de Réso'Ap 7€ pour moins de 10 km Pour tout trajet aller-retour supérieur à 103 km, le tarif est de 0,63€/km</p>
<p><b>Atouts ?</b> En complément du déplacement véhiculé, le bénéficiaire peut être accompagné (dans le magasin pour faire ses courses, pour aller jusqu'au point de son rendez-vous à pied, ...) Crée du lien social entre bénévole et bénéficiaire <b>Peut convenir à des personnes en insertion socioprofessionnelle</b> pour des rdv ponctuels (ex : entretien de recrutement, ...), des trajets domicile-travail ou domicile-formation de très courte durée (ex : pendant qu'un véhicule est en réparation)</p>	<p><b>Limites ?</b> Si manque de bénévole, le déplacement ne peut pas être assuré. Ne convient pas à des trajets domicile-travail réguliers</p>

## Transport d'utilité sociale Association des familles – CCAS de la Ferté-Macé

<p><b>C'est quoi ?</b> Service de déplacement solidaire, avec des chauffeurs bénévoles, mis en place par l'Association des familles, en lien avec la mairie de la Ferté-Macé. Service qui complète les services publics et privés qui existent déjà, mais ne viennent en rien se substituer à eux. Service qui s'appuie sur des bénévoles, qui fonctionne tous les jours sauf le week-end.</p>	<p><b>Comment ?</b> Inscription préalable à l'Association des familles 1 chemin de Clouet – La Ferté-Macé Réservation 48h à l'avance au 02 33 30 16 96</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour les personnes âgées ou autres, ne disposant pas de moyens de locomotion, ou ne pouvant recourir aux services existants, et qui répondent aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitant du pays fertois et son ancienne communauté de communes (Couterne, ...), Le Grais, <u>Bagnoles de l'Orne</u>, et autres villes selon l'accord du bénévole.</li> <li>- Adhérent de l'Association des familles</li> <li>- Non imposable</li> <li>- Valide (sans déambulateur ni fauteuil roulant)</li> <li>- Avec attestation de responsabilité civile.</li> </ul>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Adhésion à l'association : 13€ Minimum forfaitaire de 3,50€ exigé pour un trajet inférieur ou égal à 7 km. Au-delà de 7 km, 0.45€ du km</p>

## Voitures – Location solidaire de voitures Mobyliis

<p><b>C'est quoi ?</b> Mise en location d'un parc de voitures pour se rendre au travail, à une formation, à un stage, en attendant la mise en place d'une solution de mobilité durable Location de 3 mois par an ; prix comprenant l'assurance et l'entretien Flotte de 8 voitures Financement : Conseil départemental de l'Orne, Flers aggro, CGET</p>	<p><b>Comment ?</b> Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h Mail : mobylis@mobyliis.org Fiche de prescription envoyée par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle Il est demandé : justificatif de domicile de moins de 3 mois, copie permis B du conducteur</p>
<p><b>Pour qui ?</b> <b>Personnes en insertion socioprofessionnelle :</b> - bénéficiaires du RSA de la CA de Flers Agglo, des CDC du Val d'Orne, de Domfront Tinchebray Interco et d'Andaine-Passais - habitant la CA de Flers Agglo - habitant les quartiers prioritaires de Flers</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Adhésion à l'association : 10€ Frais de location : 3€/jour et 0.20€/km Pour les BRSA, frais de location 2€ par jour et 0,15€/km pour les voitures Caution : 300 € en chèque ou 230 € en espèces</p>
<p><b>Atouts ?</b> Répond à un besoin ponctuel, en attendant d'avoir une solution pérenne</p>	<p><b>Limites ?</b> Manque de véhicules pour répondre à la demande</p>

## Voitures – PROJET : Accès au permis B – Mobycode Mobylys

<p><b>C'est quoi ?</b> 80 heures de formation en distanciel pour répondre à la problématique des publics en zone rurale isolée qui ne peuvent pas toujours se rendre facilement à une formation code de la route de façon régulière et suivie, ce qui rend l'apprentissage plus complexe. Formation à la prise en mains des outils informatiques en amont Formation animée par un enseignant de la conduite (moniteur auto-école) Il est possible d'entrer en contact avec des espaces publics numériques (EPN) ou des conseillers numériques proches des lieux de vie. Groupe de 8 à 12 personnes Financement : FIT – Expérimentation en 2022</p>	<p><b>Comment ?</b> Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h Mail : mobylis@mobylys.org Fiche de prescription envoyée par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Personne en insertion professionnelle, n'ayant pas la possibilité de se déplacer pour se rendre dans un lieu de formation</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Livret d'apprentissage, livre de code et inscription à un passage de l'ETG (code de la route) : 75 €</p>
<p><b>Atouts ?</b> Présence d'un enseignant de la conduite pendant toute la durée de la formation Permet de gérer le quotidien en suivant une formation à la maison</p>	<p><b>Limites ?</b> Formation non adaptée aux personnes en situation d'illectronisme Nécessité d'un accompagnement pour la suite du parcours (plan de financement pour intégrer une formation à la conduite)</p>

## Voitures – Atelier Code et / ou Conduite Mobylys

<p><b>C'est quoi ?</b> Atelier dont l'objectif est de mettre à jour les connaissances théoriques et pratiques des seniors, en répondant à leurs questions. Il s'agit pour ceux-ci de s'approprier les évolutions afin de rouler en toute sécurité, pour soi et pour les autres. Commune d'intervention : Bagnoles-de-l'Orne-Normandie Financement : Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Orne</p>	<p><b>Comment ?</b> Inscriptions par - le guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h - mail : mobylis@mobylys.org</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Seniors à partir de 60 ans</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Gratuit</p>
<p><b>Atouts ?</b> Permet aux seniors d'acquérir de la confiance au volant et de rouler en sécurité Pourrait être étendu à un public plus large</p>	<p><b>Limites ?</b> Restriction des publics</p>

## 2 roues - Location solidaire de scooters

### Mobyliis

<p><b>C'est quoi ?</b>                  Mise en location d'un parc de scooters pour se rendre au travail, à une formation, à un stage, en attendant la mise en place d'une solution de mobilité durable                  Location de 6 mois par an et 50 km / jour ; prix comprenant l'assurance, le casque, l'antivol et l'entretien                  Flotte de 30 scooters                  Financement : Conseil départemental de l'Orne, Flers agglo, CGET</p>	<p><b>Comment ?</b>                  Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h                  Mail : mobylis@mobyliis.org                  Fiche de prescription envoyée par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle                  Ill est demandé : justificatif de domicile de moins de 3 mois, gants aux normes NF / gilet jaune / copie d'une pièce d'identité validé + copie du permis AM si la personne est née après le 1<sup>er</sup> janvier 1988</p>
<p><b>Pour qui ?</b>  <b>Personnes en insertion socioprofessionnelle :</b>                  - bénéficiaires du RSA de la CA de Flers Agglo, des CDC du Val d'Orne, de Domfront Tinchebray Interco et d'Andaine-Passais                  - habitant la CA de Flers Agglo                  - habitant les quartiers prioritaires de Flers</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>                  Adhésion à l'association : 10€                  Frais de location : 3,20 €/jour                  Pour les BRSA, frais de location 2,2€                  Caution : 75€ en espèces</p>
<p><b>Atouts ?</b>                  Répond à un besoin ponctuel, en attendant d'avoir une solution pérenne</p>	<p><b>Limites ?</b>                  Manque de véhicules pour répondre à la demande</p>

## 2 roues - Accès au permis AM

### Mobyliis

<p><b>C'est quoi ?</b>                  2 jours de formation au permis AM (nécessaire à la conduite d'un scooter pour les personnes nées après le 1<sup>er</sup> janvier 1988) comprenant théorie et conduite                  Financement : Mission locale (CD61) pour 12 jeunes à l'année (4 sessions par an)</p>	<p><b>Comment ?</b>                  Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h                  Mail : mobylis@mobyliis.org                  Fiche de prescription envoyée par les conseillers de la Mission locale</p>
<p><b>Pour qui ?</b>  <b>Personne en insertion socioprofessionnelle</b> suivie par la Mission locale du Bocage, habitant la CA de Flers Agglo et les CDC de Domfront Tinchebray Interco, du Val d'Orne, d'Andaine-Passais, et dont le permis AM agrandira le rayon de mobilité de la recherche d'emploi.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>                  12€ à la charge du bénéficiaire qui correspond au prix du livret du suivi de la formation                  Gants fournis</p>
<p><b>Atouts ?</b>                  Formation plus longue que la durée légale (8h) pour sécuriser la conduite d'un scooter                  Permet aux personnes de gagner en confiance, notamment en circulation</p>	<p><b>Limites ?</b>                  Restriction des publics                  Un seul lieu pour la formation : Flers</p>

## ANN-2. FICHE D'IDENTITÉ BASSIN DE MOBILITÉ COLLINES DE NORMANDIE

153 821 habitants 49 hab./km<sup>2</sup> (contre 111,3 hab./km<sup>2</sup> en Normandie)

Le bassin de mobilité **Collines de Normandie** regroupe 7 EPCI :

- CDC Terres d'Argentan
- CU d'Alençon
- CDC des Pays de l'Aigle
- CDC du Pays fertois et du Bocage carrougien
- CDC des Sources de l'Orne
- CCD des Vallées d'Auge et du Merlerault
- CDC de la Vallée de la Haute-Sarthe

Il fait partie des trois bassins de mobilité<sup>1\*</sup> pilotes animée par la Région Normandie. Dans ce cadre, un Contrat Opérationnel de Mobilité (COpm)<sup>\*</sup> est en cours d'élaboration et a pour objectif de combiner différentes approches et compétences dans l'analyse des mobilités grâce à la diversité des parties prenantes ; d'optimiser l'offre de transport et d'améliorer les parcours usagers ; faciliter les mobilités en favorisant les démarches collaboratives et innovantes ainsi que l'animation, notamment dans les territoires ruraux.

Le bassin de mobilité Collines de Normandie regroupe 3 villes moyennes (Alençon, Argentan et L'Aigle) et un maillage de bourgs structurants.

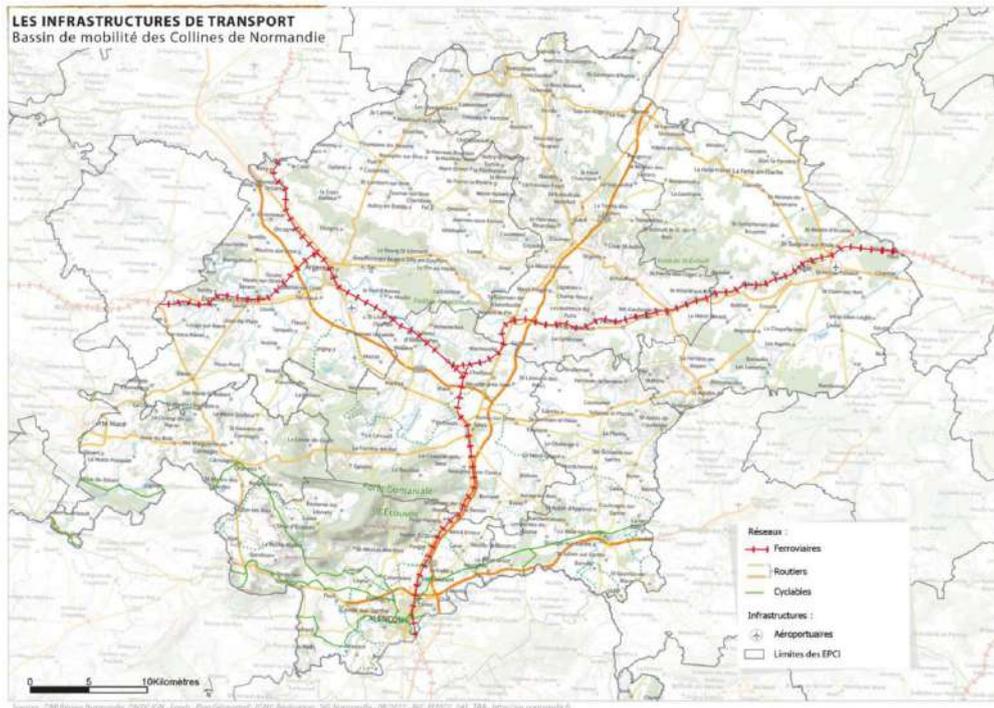
Le recueil de l'existant présenté dans cette annexe reprend pour chaque EPCI l'ordre des services de mobilité du chapitre 4 : services régionaux et départementaux et services locaux, dont solidaires. Pour ces derniers, à chaque service correspond une fiche qui détaille le contenu, ses atouts et ses limites. Les espaces France Services ont été recensés car ils peuvent être un relais intéressant pour aller vers les publics les plus éloignés.



Si des solutions existent sur une EPCI, elles ne couvrent souvent pas tout le territoire et sont fréquemment insuffisantes au regard des besoins (restriction des publics, flotte de véhicules insuffisante, ...). C'est pourquoi il est important de prendre en compte les atouts et limites des différentes solutions mises en œuvre.

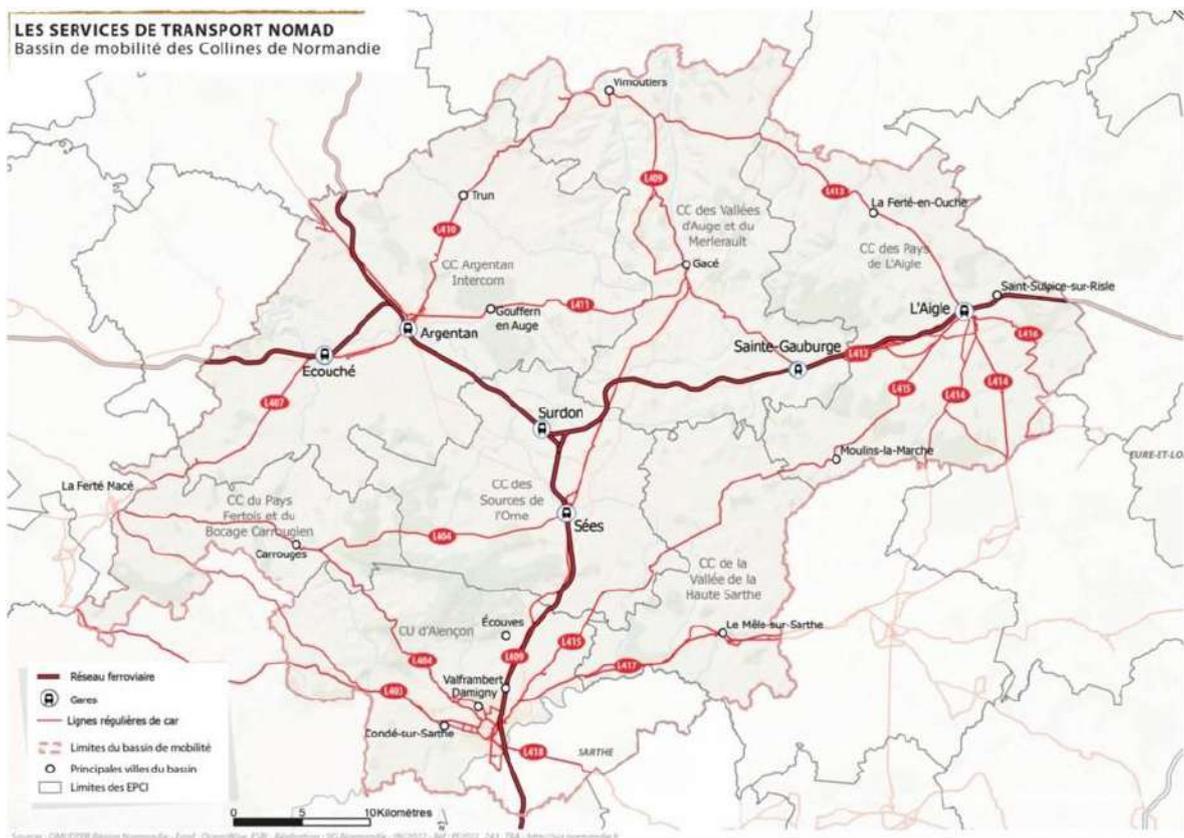
\* Cf. Lexique

## Les infrastructures (transports ferroviaires, routiers et cyclables)



Elles se caractérisent par des voies de circulation principales et secondaires étendues, un carrefour ferroviaire au cœur du territoire, des zones peu équipées entre les grands axes structurants du bassin.

## Les services de transport Nomad



Train Nomad

[https://snCF-ter-normandie.latitude-cartagene.com/assets/carte\\_region.pdf](https://snCF-ter-normandie.latitude-cartagene.com/assets/carte_region.pdf)

KRONO (Liaison directe sur longues ou moyennes distances)

- Ligne de train Paris - Granville ; Gares : Argentan, Surdon, Sainte-Gauburge, L'Aigle
- Ligne de train Caen - Le Mans - Tours ; Gares : Argentan, Surdon, Sées, Alençon

PROXI (Liaison de proximité)

- Ligne de car TER : Argentan - Bagnoles-de-l'Orne
- Ligne de car TER : Alençon - Surdon
- Ligne de car TER : Flers - Argentan

Car Nomad : 13 lignes de car régulières

<https://www.normandie.fr/orne-lignes-regulieres-et-estivales>

L403 Flers - Alençon

L404 La Ferté-Macé - Carrouges -  
Alençon

L407 Bagnoles de l'Orne - La Ferté -  
Argentan

L409 Vimoutiers - Gacé - Sées - Alençon

L410 Vimoutiers - Trun - Argentan

L411 Gacé - Exmes - Argentan

L412 Gacé - Sainte-Gauburge - L'Aigle

L413 Vimoutiers - L'Aigle

L414 Mortagne - L'Aigle

L415 L'Aigle - Moulins-la-Marche -  
Alençon

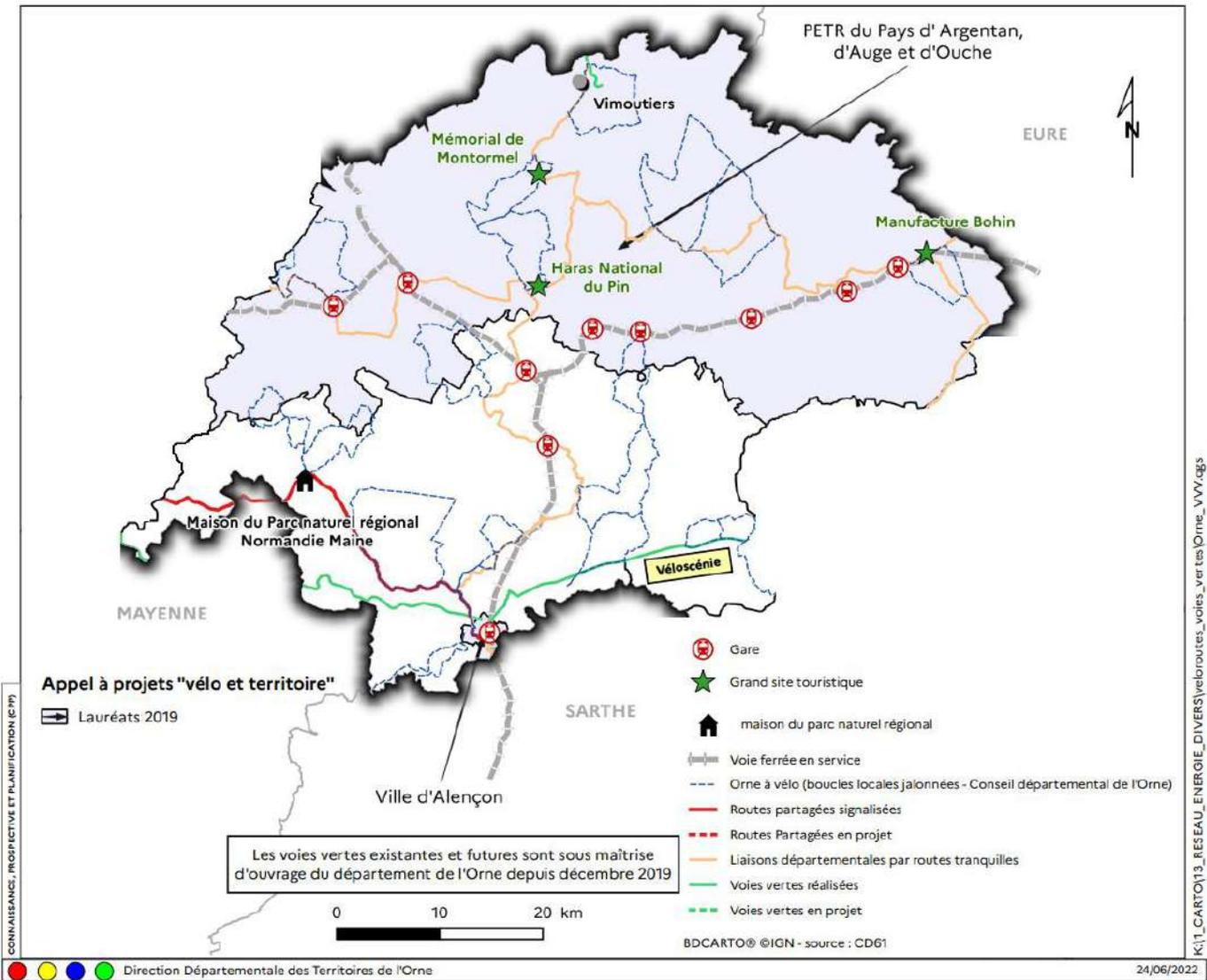
L416 Saint-Maurice - L'Aigle

L417 Nogent - Mortagne - Alençon

L418 Nogent-le-Rotrou - Bellême -  
Mamers - Alençon

[Les modes alternatifs à la voiture](#)

### Bassin de mobilité COLLINES DE NORMANDIE



## Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail

	Pas de déplacement	Marche à pied	Vélo (assistance électrique inclus)	Deux-roues motorisés	Voiture, camion, fourgonnette	Transport en commun
Normandie	4,6 %	5,8 %	1,5 %	1,3 %	80,2 %	6,6 %
Orne	6,7 %	6,7 %	1,2 %	1,1 %	82,2 %	2,0 %
Collines de Normandie	6,4 %	7,2 %	1,6 %	1,2 %	81,2 %	2,3 %
Terres d'Argentan	6,8 %	8,1 %	1,5 %	0,9 %	81,1 %	1,6 %
CU d'Alençon	4,4 %	8,2 %	2,7 %	1,4 %	79,9 %	3,4 %
Pays de l'Aigle	5,8 %	6,3 %	0,7 %	1,4 %	83,7 %	2,1 %
Pays fertois et Bocage carrougien	8,8 %	4,2 %	0,4 %	0,8 %	84,8 %	1,0 %
Sources de l'Orne	8,4 %	6,2 %	1,4 %	1,0 %	81,3 %	1,7 %
Vallées d'Auge et du Merlerault	9,7 %	7,4 %	0,8 %	1,2 %	78,8 %	2,1 %
Vallée de la Haute-Sarthe	9,2 %	3,4 %	0,4 %	1,1 %	84,3 %	1,5 %

Sources : INSEE 2019

## Équipement automobile des ménages

	Au moins un emplacement réservé au stationnement	Au moins 1 voiture	1 voiture	2 voitures ou plus
Normandie	66,6%	84,4%	46,8%	37,6%
Orne	67,8%	86,7%	48,2%	38,5%
Collines de Normandie				
Terres d'Argentan	61,7%	85,9%	48,7%	37,2%
CU d'Alençon	65,2%	83,3%	49,2%	34,0%
Pays de l'Aigle	67,5%	85,3%	48,4%	36,9%
Pays fertois et Bocage carrougien	72,3%	93,8%	46,1%	47,8%
Sources de l'Orne	66,3%	87,9%	46,4%	41,5%
Vallées d'Auge et du Merlerault	64,1%	86,3%	50,3%	36,0%
Vallée de la Haute-Sarthe	74,7%	91,2%	46,0%	45,2%

Sources : INSEE 2019

## CDC Terres d'Argentan (anc. : Argentan Intercom)

Population : 33 409 hab. (2019)

Superficie : 715 km<sup>2</sup>

Densité : 47 hab./km<sup>2</sup>

La CDC Terres d'Argentan regroupe 49 communes :

- |                          |                               |
|--------------------------|-------------------------------|
| 1. <b>Argentan</b>       | 24. Mont-Ormel                |
| 2. Aunou-le-Faucon       | 25. Montabard                 |
| 3. Avoine                | 26. Montreuil-la-Cambe        |
| 4. Bailleul              | 27. Monts-sur-Orne            |
| 5. Boischampré           | 28. Moulins-sur-Orne          |
| 6. Boucé                 | 29. Neauphe-sur-Dive          |
| 7. Brieux                | 30. Nécy                      |
| 8. Commeaux              | 31. Occagnes                  |
| 9. Coudehard             | 32. Ommoy                     |
| 10. Coulonces            | 33. Le Pin-au-Haras           |
| 11. Écorches             | 34. Rânes                     |
| 12. Écouché-les-Vallées  | 35. Ri                        |
| 13. Fleuré               | 36. Rônai                     |
| 14. Fontaine-les-Bassets | 37. Sai                       |
| 15. Ginai                | 38. Saint-Brice-sous-Rânes    |
| 16. Gouffern-en-Auge     | 39. Saint-Georges d'Annebecq  |
| 17. Guêprei              | 40. Saint-Gervais-des-Sablons |
| 18. Joué-du-Plain        | 41. Saint-Lambert-sur-Dive    |
| 19. Juvigny-sur-Orne     | 42. Sarceaux                  |
| 20. La Lande-de-Lougé    | 43. Sévigny                   |
| 21. Lougé-sur-Maire      | 44. Sevrai                    |
| 22. Louvières-en-Auge    | 45. Tanques                   |
| 23. Merri                | 46. Tournai-sur-Dive          |
| 47. Trun                 | 49. Villedieu-lès-Bailleul    |
| 48. Vieux-Pont           |                               |

La CDC est autorité organisatrice de mobilité.

### Actualités

- Plan de mobilité 2021 - 2023 en cours
- Schéma directeur vélo en cours (projet d'un repair café / maison du vélo pour 2023-2024)

### Informations complémentaires

- Train Nomad  
Ligne de train Paris - Granville ; Gare : Argentan  
La gare d'Écouché-les-Vallées n'est plus desservie depuis 2016.  
Ligne de train Caen - Le Mans - Tours ; Gares : Argentan
- Car TER  
Ligne Argentan - Bagnoles-de-l'Orne-Normandie  
Ligne de car TER : Flers - Argentan
- Car Nomad

4 lignes du réseau Nomad Cars Orne traversent la CDC, avec arrêts à différents endroits :  
L407 : Bagnoles-de-l'Orne – La Ferté- Macé – Argentan  
L410 : Vimoutiers – Trun – Argentan  
L408 : Falaise – Argentan  
L411 : Gacé – Gouffern-en-Auge – Argentan  
Seule la ligne 410 fonctionne toute l'année, les autres fonctionnent uniquement en période scolaire.

- Lieux d'information mobilité  
Espaces France services à Argentan et à Gouffern-en-Auge (itinérant : permanences à Boucé, Chambois, Exmes, Silly-en-Gouffern et Trun)  
CCAS des communes et offices de tourisme du territoire  
**Maison de la mobilité** – Terres d'Argentan (cf. [fiche](#) p.93)  
**Plateforme mobilité insertion** – Mobyliis (cf. [fiche](#) p.94)  
**Atelier mobilité connectée** par Mobyliis (cf. [fiche](#) p.94)
- Lignes urbaines  
**Réseau de transport urbain** régulier par la CDC Terres d'Argentan (cf. [fiche](#) p.96)
- Transport à la demande / Transport d'utilité sociale  
**TAD** réseau de transport urbain sur réservation par la CDC Terres d'Argentan (cf. [fiche](#) p.96)  
**TAD** zonal par la CDC Terres d'Argentan (cf. [fiche](#) p.96)  
**TAD** par la Commune d'Écouché-les-Vallées (cf. [fiche](#) p.97)
- Voitures  
**Covoiturage** : en attente de la solution Nomad Covoiturage de la Région Normandie (2023)  
**Autopartage** : Autopartage labellisé sur la CDC Terres d'Argentan (Il faut l'accord de la communauté de communes pour mettre en place un service d'autopartage sur le territoire.) ; 4 voitures Autofree du Conseil départemental à Argentan (cf. [fiche](#) p.97)  
**Location solidaire de voitures** par Mobyliis (cf. [fiche](#) p.98)  
**Accès solidaire au permis B** : Précode, Mobycode, Auto-école à statut associatif ; Heures complémentaires, Atouts permis par Mobyliis (cf. [fiches](#) p.99)  
Présence d'un garage-école (GM2A) à Argentan mais qui ne pratique pas de tarification solidaire
- 2 roues  
Aménagement de **pistes et de voies cyclables** aux entrées de la ville d'Argentan ; Double sens de circulation dans les zones 30 à Argentan.  
Location de vélos à assistance électrique  
par la CDC Terres d'Argentan (cf. [fiche](#) p.101)  
par l'office de tourisme Terres d'Argentan (cf. [fiche](#) p.102)  
**Location solidaire de scooters, trottinettes, vélos et vélos à assistance électrique** par Atelier Mob (cf. [fiche](#) p.102)  
**Location solidaire de scooters** par Mobyliis (cf. [fiche](#) p.103)  
**Accès solidaire au permis AM** par Mobyliis (cf. [fiche](#) p.103)  
**Atelier vélos** par Mobyliis (cf. [fiche](#) p.104)

Terres d'Argentan	
<p><b>C'est quoi ?</b> Lieu d'accueil, inaugurée en avril 2023, qui centralisera à terme l'information sur tous les services de mobilité de la CDC Terres d'Argentan et recensera également les besoins des usagers. Il regroupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un lieu de ventes des titres urbains et des abonnements vélos ;</li> <li>- un centre de relations clientèle ;</li> <li>- un lieu d'accueil mobilité le jour de marché pour le confort des usagers du TAD</li> </ul>	<p><b>Comment ?</b> Accueil téléphonique au 02 33 36 07 11 Accueil physique du lundi au samedi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, 9 place Saint-Germain à Argentan</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Personnes résidant sur la CDC Terres d'Argentan, ou souhaitant s'y déplacer</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Gratuit</p>
<p><b>Atouts ?</b> Souhait de réunir sur un même lieu toutes les informations et un grand nombre de démarches liées à la mobilité</p>	<p><b>Limites ?</b></p>

Informations mobilité - Plateforme mobilité insertion Mobyliis	
<p><b>C'est quoi ?</b> Accompagnement individuel et collectif pour les <b>publics en insertion socioprofessionnelle</b> dans le but de construire avec chacun une solution adaptée pour pouvoir se déplacer : diagnostic mobilité et élaboration d'un plan d'action partagé, suivi de parcours (micro-crédit, accompagnement à la recherche d'un véhicule, préparation au permis, mise en situation de mobilité, identification et travail sur les freins périphériques, présentation des services mobilité du territoire, ateliers spécifiques, bilan) Financement : Conseil départemental de l'Orne Les ateliers peuvent aussi être financés sous forme de prestations (auprès des structures partenaires)</p>	<p><b>Comment ?</b> Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h Mail : mobylis@mobyliis.org Fiche de prescription envoyée par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Bénéficiaires du RSA</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Gratuit pour les bénéficiaires</p>
<p><b>Atouts ?</b> Accompagnement individuel, spécifique et adapté</p>	<p><b>Limites ?</b> Restriction du service aux bénéficiaires du RSA</p>

## Informations mobilité – Atelier Mobilité connectée Mobyliis

<p><b>C'est quoi ?</b> Atelier dont l'objectif est d'accompagner les seniors dans l'utilisation des outils numériques qui peuvent faciliter l'accès à certains services de mobilité : Prise en main des outils numériques (sites ou applications mobiles) utiles en fonction des territoires : Déclic Déplacements, services de mobilité de droit commun (bus, train), navettes ou transports à la demande, ... Financement : Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Orne</p>	<p><b>Comment ?</b> Inscriptions par - le guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h - mail : mobylis@mobyliis.org</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Seniors à partir de 60 ans</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Gratuit</p>
<p><b>Atouts ?</b> Permet aux seniors de se familiariser avec les outils du numérique liés à la mobilité</p>	<p><b>Limites ?</b> Restriction des publics</p>

## Réseau de transport urbain régulier Terres d'Argentan

<p><b>C'est quoi ?</b> 2 lignes de bus pour se déplacer à Argentan et Sarceaux, du lundi au samedi (hors jours fériés) Validité des horaires différents en fonction de la période (scolaire ou vacances) QR code aux arrêts pour connaître l'heure du prochain passage Correspondance entre les deux lignes</p>	<p><b>Comment ?</b> Réseau relié au système billettique Atoumod de la Région Normandie qui fonctionne aussi sur les réseaux Nomad car et Nomad train en Normandie Les tickets à l'unité, 24h, et 10 voyages s'achètent uniquement à bord des bus, directement auprès du conducteur. Les abonnements (Pass), mensuels ou annuels, s'achètent à la maison des mobilités ou sur l'application Atoumod m-tickets</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Toutes les personnes, quel que soit leur lieu de résidence et sans inscription préalable.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Ticket à l'unité : 1.00 € (1 h) ; 2,50 € la journée ; Billet rechargeable 10 voyages : 6,20 € pour 10 voyages ; Ticket Accès Service : 1 € - 1 € = 0 €, ticket gratuit pour se rendre à l'Espace France Services ou au Pôle Emploi. Paiement 1 € à l'aller, remboursement 1 € au retour (sur présentation du ticket aller tamponné par le service concerné). Pass jeune (5 à 25 ans) plein tarif et <b>tarif solidaire</b> Pass adulte (26 à 61 ans) plein tarif et <b>tarif solidaire</b> Pass senior (62 ans et plus) plein tarif et tarif solidaire Pass PMR <b>tarif solidaire</b> <b>Le tarif solidaire</b> concerne, sur présentation d'un justificatif, les bénéficiaires du RSA, de la CSS, de l'ASS et de l'ASPA. Les bénéficiaires de l'AAH, de l'AEEH, de la PCH ou titulaires de la CMI peuvent, sur présentation d'un justificatif, bénéficier de la tarification solidaire.</p>

<b>Atouts ?</b> Ticket accès service et tarification solidaire pour toutes les tranches d'âge	<b>Limites ?</b>
--	------------------

### Transport à la demande – Réseau de transport urbain sur réservation Terres d'Argentan

<b>C'est quoi ?</b> Le réseau de transport urbain sur réservation téléphonique représente la portion des horaires et itinéraires du réseau du transport urbain pour lesquels une réservation préalable du voyageur est nécessaire pour déclencher le transport entre l'arrêt de départ et l'arrêt d'arrivée.	<b>Comment ?</b> Service uniquement accessible sur inscription et réservation préalable Appel au 02 33 36 07 11, de 9h à 12h et de 14h à 16h30, du lundi au vendredi, au plus tard la veille du départ (appel le vendredi pour les réservations du lundi)
<b>Pour qui ?</b> Personnes résidant sur la CDC Terres d'Argentan, ou souhaitant s'y déplacer	<b>Quelle tarification ?</b> Même tarification que sur le réseau de transport urbain régulier
<b>Atouts ?</b> Permet d'offrir des horaires supplémentaires sur les lignes régulières	<b>Limites ?</b>

### Transport à la demande zonal sur toute l'intercommunalité

<b>C'est quoi ?</b> 4 zones (bassins de vie) autour d'une ville attractive (Argentan, Trun, Rânes, Ecouché-les-Vallées) qui regroupe les besoins commerciaux et médicaux 1 journée par semaine (jour de marché) sur chaque zone pour se déplacer à l'intérieur de cette zone Sur réservation, d'arrêt à arrêt	<b>Comment ?</b> Service uniquement accessible sur inscription et réservation préalable Appel au 02 33 36 07 11, de 9h à 12h et de 14h à 16h30, du lundi au vendredi, au plus tard la veille du départ (appel le vendredi pour les réservations du lundi)
<b>Pour qui ?</b> Tout public mais en particulier les seniors pour prévenir l'isolement	<b>Quelle tarification ?</b> 2€ aller / retour
<b>Atouts ?</b> Lieux d'accueil mobilité sécurisés avec sanitaires pour l'attente dans la ville centre Modifications possibles après un an de fonctionnement	<b>Limites ?</b>

## Transport à la demande Écouché-les-Vallées

<p><b>C'est quoi ?</b> Service de transport à la demande, individuel ou collectif mis en place par la commune, par l'intermédiaire d'une compagnie de taxi. Pour se déplacer sur la commune nouvelle d'Écouché-les-Vallées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au marché du vendredi matin à Écouché</li> <li>- Dans les commerces Écubéens</li> <li>- Au près des associations</li> <li>- À la médiathèque</li> <li>- Dans les services administratifs (mairie, communauté de communes)</li> <li>- Au pôle de santé</li> </ul> <p>En dehors du territoire de la commune nouvelle (pour aller à Argentan par exemple), les déplacements devront être justifiés (déplacement pour rendez-vous médical) puisque des lignes de bus existent. Déplacements du lundi au vendredi hors jours fériés de 8H30 à 17H30</p>	<p><b>Comment ?</b> Service uniquement accessible sur réservation préalable Appel au 02 33 35 10 86 au plus tard l'avant-veille avant 12h.</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour tout habitant de la commune nouvelle d'Écouché-les-Vallées, qui ne disposent pas de moyens de locomotion, qui ne conduisent pas ou plus. Il s'agit le plus souvent de séniors qui ont besoin de se rendre à un rdv médical.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> 2€ l'aller et 2€ le retour (à payer au taxi) par personne sur le territoire de la commune nouvelle d'Écouché-les-Vallées 4€ l'aller et 4€ le retour (à payer au taxi) par personne pour aller à Argentan (déplacement à justifier) Le temps d'attente est limité à une heure.</p>
<p><b>Atouts ?</b> Complémentaire au TAD zonal car fonctionne du lundi au vendredi</p>	<p><b>Limites ?</b> Restriction du public</p>

## Voitures - Autopartage - Autofree Conseil départemental de l'Orne

<p><b>C'est quoi ?</b> Service d'autopartage, sous forme de location de courte durée « en boucle » de 4 véhicules électriques, mis en place dans les services du Conseil départemental à Argentan. Le véhicule utilisé doit être restitué à son point d'origine</p>	<p><b>Comment ?</b> Inscription sur le site <a href="http://clem.mobi">clem.mobi</a> Réservation sur le même site Identification au point de retrait, accès au véhicule, contrôle de l'état du véhicule Déplacement Restitution du véhicule à son emplacement</p>
---	---

<p><b>Pour qui ?</b>          Pour les agents du Conseil départemental et pour toute personne âgée de plus de 18 ans, titulaire d'un permis valable en France et en cours de validité,          et qui n'a pas occasionné de sinistre corporel depuis moins de 5 ans, n'a pas eu plus d'un sinistre matériel en tant que responsable dans les 2 dernières années, n'a pas fait l'objet de poursuites judiciaires pour infraction au code de la route sur les 5 dernières années, d'une décision administrative ou judiciaire de retrait ou de suspension de permis de conduire d'une durée supérieure ou égale à 1 mois sur les 5 dernières années.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>          1.5€ pour 1 heure d'utilisation          Forfait mensuel (frais de gestion) de 4€ débité seulement si utilisation dans le mois          Dépôt de garantie retenu sur la carte bleue de l'utilisateur pendant et 7 jours après la réservation : 1 080€ pour les véhicules de tourisme et 1 800€ pour les véhicules utilitaires</p>
<p><b>Atouts ?</b>          Permet de se déplacer sur des courtes distances, de façon économique et écologique.</p>	<p><b>Limites ?</b>          Manque de disponibilités des véhicules dans la journée et véhicules déchargés le soir          Véhicule à rendre en fin de journée          Fonctionnement numérique compliqué et dépôt de garantie trop élevé pour une partie de la population</p>

Voitures – Location solidaire de voitures Mobyliis	
<p><b>C'est quoi ?</b>          Mise en location d'un parc de voitures pour se rendre au travail, à une formation ou à un stage, en attendant la mise en place d'une solution de mobilité durable          Location de 3 mois par an ; prix comprenant l'assurance et l'entretien          Flotte de 8 voitures          Financement : Conseil départemental de l'Orne, Flers aggro, CGET</p>	<p><b>Comment ?</b>          Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h          Mail : mobylis@mobyliis.org          Fiche de prescription envoyée par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle          Il est demandé : justificatif de domicile de moins de 3 mois, copie permis B du conducteur</p>
<p><b>Pour qui ?</b>          Personnes en insertion socioprofessionnelle, bénéficiaires du RSA</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>          Adhésion à l'association : 10€          Frais de location : 3€/jour et 0.20€/km          Pour les BRSA, frais de location 2€ par jour et 0,15€/km pour les voitures          Caution : 300 € en chèque ou 230 € en espèces</p>
<p><b>Atouts ?</b>          Répond à un besoin ponctuel, en attendant d'avoir une solution pérenne</p>	<p><b>Limites ?</b>          Manque de véhicules pour répondre à la demande</p>

## Voitures – Accès au permis B – Précode Mobyliis

<p><b>C'est quoi ?</b> 51 heures de formation en présentiel pour lever les difficultés d'apprentissage avant une formation au code de la route, 2 jours par semaine pendant 6 à 8 semaines Difficultés souvent rencontrées : bipolarité, difficultés cognitives, manque de confiance en soi. À l'issue de la formation, les personnes peuvent entrer sur une formation au permis B, en auto-école classique ou en auto-école à statut associatif, passer le code en candidat libre. Financement : Politique de la Ville Argentan</p>	<p><b>Comment ?</b> Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h Mail : mobylis@mobyliis.org Fiche de prescription envoyée par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle Test d'entrée pour vérifier que les personnes n'ont pas le niveau requis pour une entrée sur une formation au code de la route Formation à Argentan en présentiel</p>
<p><b>Pour qui ?</b> <b>Public en insertion socioprofessionnelle</b>, habitant un quartier prioritaire de la ville d'Argentan</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Gratuit pour les bénéficiaires</p>
<p><b>Atouts ?</b> Contenu adapté, spécifique pour les personnes qui ne peuvent pas entrer sur d'autres dispositifs, individualisé Collectif qui permet de créer du lien social et reprendre confiance</p>	<p><b>Limites ?</b> Restriction des publics aux seuls quartiers prioritaires Formation jugée trop courte par les participants</p>

## Voitures – PROJET – Accès au permis B – Mobycode Mobyliis

<p><b>C'est quoi ?</b> 80 heures de formation en distanciel pour répondre à la problématique des publics en zone rurale isolée qui ne peuvent pas toujours se rendre facilement à une formation au code de la route de façon régulière et suivie, ce qui rend l'apprentissage plus complexe. Formation à la prise en mains des outils informatiques en amont Formation animée par un enseignant de la conduite (moniteur auto-école) Il est possible d'entrer en contact avec des espaces publics numériques (EPN) ou des conseillers numériques proches des lieux de vie. Groupe de 8 à 12 personnes Financement : FIT – Expérimentation en 2022</p>	<p><b>Comment ?</b> Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h Mail : mobylis@mobyliis.org Fiche de prescription envoyée par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle</p>
<p><b>Pour qui ?</b> <b>Personne en insertion professionnelle</b>, n'ayant pas la possibilité de se déplacer pour se rendre dans un lieu de formation</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Livret d'apprentissage, livre de code et inscription à un passage de l'ETG (code de la route) : 75 €</p>

<p><b>Atouts ?</b> Présence d'un enseignant de la conduite pendant toute la durée de la formation Permet de gérer le quotidien en suivant une formation à la maison</p>	<p><b>Limites ?</b> Formation non adaptée aux personnes en situation d'illectronisme Nécessité d'un accompagnement pour la suite du parcours (plan de financement pour intégrer une formation à la conduite par exemple)</p>
---	--

### Voitures – Accès au permis B – Auto-école à statut associatif Mobyliis

<p><b>C'est quoi ?</b> Une formation code et conduite, en présentiel sur la commune d'Argentan Cette action permet aux bénéficiaires de préparer les examens du permis de conduire (pratique et théorique) dans le cadre d'un accompagnement spécifique qui veille aux difficultés périphériques des personnes, en lien avec leur référent socioprofessionnel 3 sessions par an de 10 personnes environ Code en intensif pendant 6 à 8 semaines Financements : Conseil départemental de l'Orne, FAJD, CGET</p>	<p><b>Comment ?</b> Fiche de prescription envoyée par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle L'action suit plusieurs étapes : - Positionnement des personnes sur l'action par les référents, acteurs de l'insertion socioprofessionnelle - vérification de la capacité et des prérequis - apprentissage intensif du code pendant 6 à 8 semaines - entraînement complémentaire individuel - apprentissage de la conduite La coordination des parcours est réalisée avec le référent lors d'entretiens individualisés.</p>
<p><b>Pour qui ?</b> <b>Public en insertion professionnelle</b> - habitant un quartier prioritaire d'Argentan - ou bénéficiaire du RSA inscrit à Pôle emploi - ou bénéficiaire du FAJD - avec projet professionnel validé - n'ayant jamais eu le permis avant</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Participation individuelle, selon le statut, entre 150€ à 250€ pour le code et la conduite</p>
<p><b>Atouts ?</b> Présence d'un enseignant de la conduite pendant toute la durée de la formation Accessibilité financière de la formation Suivi individualisé des parcours</p>	<p><b>Limites ?</b> Nécessite la disponibilité des bénéficiaires sur tout le temps de la formation, notamment sur le code ; peu accessible aux salariés des chantiers d'insertion Pas de véhicule auto-école en boîte automatique pour les personnes les plus en difficulté</p>

### Voitures – Accès au permis B – Heures complémentaires Mobyliis

<p><b>C'est quoi ?</b> 90 heures de conduite complémentaires Financements : Département de l'Orne et FAJD</p>	<p><b>Comment ?</b> Sur prescription d'un référent socioprofessionnel Si la demande est éligible, celle-ci est envoyée au Conseil départemental pour validation.</p>
<p><b>Pour qui ?</b> <b>Personne en insertion professionnelle</b>, bénéficiaire du RSA ou du FAJD inscrit à Pôle emploi - en fin de parcours auto-école et ayant besoin de quelques heures pour passer ou repasser le permis - déjà titulaire du permis mais ayant d'heures de conduite pour une remise à niveau et reprendre confiance</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> 20% des heures de conduite, soit 11,40€ par heure de conduite</p>
<p><b>Atouts ?</b></p>	<p><b>Limites ?</b></p>

Permet de terminer un parcours permis à moindre coût Permet de reprendre confiance au volant	Pas de véhicule auto-école boîte automatique pour finir les parcours dans ce cadre Action qui ne se cumule pas avec le financement du permis B dans le cadre de l'auto-école à statut associatif si même financement
---	---

Voitures – Accès au permis B – Atouts Permis Mobyliis	
<p><b>C'est quoi ?</b> Atouts Permis est un dispositif d'accompagnement à la carte pour les intérimaires, avec un diagnostic personnalisé, un plan d'actions et un accompagnement pendant la formation au permis B, sous certaines conditions d'ancienneté et de ressources. Financement : FASTT</p>	<p><b>Comment ?</b> L'intérimaire appelle la plateforme téléphonique du FASTT (01 71 25 08 28) qui vérifie son éligibilité La plateforme du FASTT envoie une notification à Mobyliis, partenaire de l'action L'intérimaire est reçu par un conseiller de Mobyliis et passe un diagnostic mobilité qui permet d'identifier les leviers et les freins au passage du permis de conduire et de définir les moyens financiers disponibles Un plan d'action est réalisé comprenant la recherche du financement et l'identification de la formation adaptée (auto-école traditionnelle ou à statut associatif, passage du code, nombre d'heures de conduite, etc.) L'intérimaire est suivi pendant toute la durée de sa formation par le conseiller de Mobyliis</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour les intérimaires qui ont réalisé 414 heures de mission durant les 12 derniers mois et dont le quotient familial de revenu est inférieur à 1 100 € Aucune condition d'ancienneté ni de ressources pour les intérimaires des entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Une aide financière du FASTT est mobilisable L'intérimaire doit payer <i>a minima</i> 20% de son permis</p>
<p><b>Atouts ?</b> Permet l'accompagnement (coach et suivi) d'une personne en emploi</p>	<p><b>Limites ?</b> Peu de demandes Procédure du FASTT complexe</p>

2 roues – Location de vélos à assistance électrique CDC Terres d'Argentan	
<p><b>C'est quoi ?</b> Service de location longue durée (1 mois, 3 mois, 6 mois) renouvelable 1 fois. Durée maximale 1 an 25 vélos au total : 10 à Argentan, 5 à Trun, 5 à Rânes et 5 à Écouché-les-Vallées</p>	<p><b>Comment ?</b> À la maison de la mobilité – livraison possible au domicile des personnes</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Tout public, à partir de 12 ans Personnes qui souhaitent essayer le VAE avant achat</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Tarification dégressive en fonction de la durée de location 1 mois : 30€ 3 mois : 80€ 6 mois : 150€ Caution : mandat administratif de 500 €</p>
<p><b>Atouts ?</b> Livraison des vélos au domicile des personnes</p>	<p><b>Limites ?</b></p>

Écarteurs de danger intégré aux vélos pour prévenir l'accidentologie	Montant de la caution trop important pour une partie de la population
--	---

## 2 roues - Location de vélos à assistance électrique Office de tourisme Terres d'Argentan

<p><b>C'est quoi ?</b> L'office de Tourisme propose à la location de vélos adultes (26 pouces) Plusieurs formules sont proposées : Location possible pour 2h, une demi-journée, une journée ou un week-end. Casque, pompe, antivol, gilet de sécurité fournis, prêt de sièges bébé possible</p>	<p><b>Comment ?</b> A l'office de tourisme, Chapelle Saint-Nicolas à Argentan - 02 33 67 12 48 - <a href="mailto:tourisme@argentan-intercom.fr">tourisme@argentan-intercom.fr</a>  Possibilité de louer également des vélos au bureau d'information Touristique d'Écouché-les-Vallées du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Le public visé sont les touristes.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> 2h : 7€ - 1/2 journée : 12€ - Journée : 17€ - Week-end : 33€</p>

## 2 roues - Location solidaire de scooters, trottinettes, vélos et vélos à assistance électrique - Atelier Mob

<p><b>C'est quoi ?</b> Mise à disposition gratuite pendant 1 mois, puis location pendant 2 mois de vélos, scooters et trottinettes, sur le bassin d'emploi d'Argentan, pour tout <b>projet d'insertion professionnelle</b>. Les prêts de véhicules portent sur un trajet prédéfini. Casque et antivol fourni, assurance au tiers comprise. Flotte de 6 trottinettes électriques, 10 vélos classiques, 1 électrique, 35 scooters thermiques, 2 scooters électriques. Cette flotte est disponible pour d'autres territoires (bassin d'emploi d'Alençon, de Mortagne-au-Perche, de Vimoutiers, du Val-au-Perche) Financement : Communes, Conseil département pour les bénéficiaires du RSA, FIT</p>	<p><b>Comment ?</b> Sur prescription d'un référent (circonscription d'action sociale, SPIP, PJJ, centres sociaux, Pôle emploi, Cap emploi, Missions locales, Épide) Contrat de prêt établi entre Atelier Mob et le demandeur (co-signature du contrat par les parents ou le tuteur légal pour les mineurs) État des lieux du deux-roues réalisé avec l'utilisateur  Retrait du véhicule sur le parvis de la gare d'Argentan ou exceptionnellement sur demande dans la commune de résidence du demandeur (ex : mairie)</p>
<p><b>Pour qui ?</b> <b>Pour toute personne en insertion professionnelle</b> rencontrant des problèmes de déplacement, et ne pouvant y faire face financièrement ; dont les ressources, en intégrant pour les jeunes celles de la famille, ne permettent pas l'accès aux services marchands ; dont la mise à disposition d'un 2 roues permet d'accéder à un emploi, une formation ; les mineurs, sous réserve de l'engagement écrit du représentant légal et de sa présence, sauf jeunes scolarisés.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Location : 3€ par jour pour les scooters et les trottinettes et 1€ pour les vélos Caution : 15€ pour un vélo classique, 90€ pour un vélo électrique, un scooter ou une trottinette. Pour les scooters, sont à la charge du bénéficiaire le carburant et un bidon d'huile (10€ à régler lors de la prise du 2 roues)</p>

<p><b>Atouts ?</b> Premier mois gratuit Répond à un besoin ponctuel, en attendant d'avoir une solution pérenne Permet de bénéficier dans un délai de 48h au plus d'un 2 roues pour se rendre en formation ou sur son lieu de travail</p>	<p><b>Limites ?</b> Certains publics ont peur d'utiliser un 2 roues, surtout un scooter Solution peu adaptée en cas de conditions climatiques difficiles (froid, brouillard, pluie, ...) ou si le nombre de km à parcourir est important. Flotte restreinte compte tenu des territoires d'intervention</p>
--	--

2 roues - Location solidaire de scooters Mobyliis	
<p><b>C'est quoi ?</b> Mise en location d'un parc de scooters pour se rendre au travail, à une formation, à un stage, en attendant la mise en place d'une solution de mobilité durable Location de 6 mois par an et 50 km / jour ; prix comprenant l'assurance, le casque, l'antivol et l'entretien Flotte de 30 scooters Financement : Conseil départemental de l'Orne</p>	<p><b>Comment ?</b> Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h Mail : mobylis@mobyliis.org Fiche de prescription envoyée par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle Il est demandé : justificatif de domicile de moins de 3 mois, gants aux normes NF / gilet jaune / copie d'une pièce d'identité validé + copie du permis AM si la personne est née après le 1<sup>er</sup> janvier 1988</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Personnes en insertion professionnelle bénéficiaires du RSA</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Adhésion à l'association : 10 € Frais de location 2,2€ Caution : 75 € en espèces</p>
<p><b>Atouts ?</b> Répond à un besoin ponctuel, en attendant d'avoir une solution pérenne</p>	<p><b>Limites ?</b> Manque de véhicules pour répondre à la demande Restriction des publics</p>

2 roues - Accès au permis AM Mobyliis	
<p><b>C'est quoi ?</b> 2 jours de formation au permis AM (nécessaire à la conduite d'un scooter pour les personnes nées après le 1<sup>er</sup> janvier 1988) comprenant théorie et conduite Financement : CGET pour 2 sessions de 3 personnes par an</p>	<p><b>Comment ?</b> Guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h Mail : mobylis@mobyliis.org Fiche de prescription envoyée par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Personne en insertion socioprofessionnelle habitant un quartier prioritaire d'Argentan</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> 40€</p>
<p><b>Atouts ?</b> Formation plus longue que la durée légale (8h) pour sécuriser la conduite d'un scooter Permet aux personnes de gagner en confiance, notamment en circulation</p>	<p><b>Limites ?</b> Restriction des publics</p>

## 2 roues – Atelier vélo Mobyliis

<b>C'est quoi ?</b> Atelier dont l'objectif est d'amener les personnes à reprendre confiance pour rouler en 2 roues, revoir les bons gestes qui permettent de se sentir en sécurité avec ce moyen de transport, qu'il soit pour des déplacements quotidiens ou du loisir Financement : Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Orne	<b>Comment ?</b> Inscriptions par - le guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h - mail : mobylis@mobyliis.org
<b>Pour qui ?</b> Séniors à partir de 60 ans	<b>Quelle tarification ?</b> Gratuit
<b>Atouts ?</b>	<b>Limites ?</b> Restriction des publics

## CU Alençon

Population : 56 001 hab. (2019)

Superficie : 462 km<sup>2</sup>

Densité : 121 hab./km<sup>2</sup>

La communauté urbaine d'Alençon (CUA) regroupe 31 communes, 26 dans l'Orne et 5 dans la Sarthe.

Les communes de la CUA dans l'Orne :

- |                         |                              |
|-------------------------|------------------------------|
| 1. <b>Alençon</b>       | 14. Lonrai                   |
| 2. Cerisé               | 15. Ménil-Erreux             |
| 3. Ciral                | 16. Mieuxcé,                 |
| 4. Colombiers           | 17. Pacé                     |
| 5. Condé-sur-Sarthe     | 18. La Roche-Mabile          |
| 6. Cuissai              | 19. Saint-Céneri-le-Gérei    |
| 7. Damigny              | 20. Saint-Denis-sur-Sarthon  |
| 8. Écouves,             | 21. Saint-Ellier-Les-Bois    |
| 9. Gandelain            | 22. Saint-Germain-du-Corbéis |
| 10. Hesloup             | 23. Saint-Nicolas-des-Bois   |
| 11. L'Orée-d'Écouves    | 24. Sémallé                  |
| 12. La Ferrière-Bochard | 25. Valframbert.             |
| 13. La Lacelle, Larré   |                              |

La CUA est autorité organisatrice de mobilité.

### Actualités

- Contrat de délégation de service public renouvelé en 2023 pour 6 ans avec l'exploitant sortant, avec un maillage territorial renforcé
- Schéma cyclable communautaire adopté

### Informations complémentaires

- Train Nomad  
Ligne de train Caen - Le Mans - Tours ; Gare : Alençon
- Car TER  
Ligne de car TER : Alençon - Surdon
- Car Nomad  
L403 Flers - Alençon  
L404 La Ferté-Macé - Carrouges - Alençon  
L409 Vimoutiers - Gacé - Sées - Alençon  
L415 L'Aigle - Moulins-la-Marche - Alençon  
L417 Nogent - Mortagne - Alençon  
L418 Nogent-le-Rotrou - Bellême - Mamers - Alençon
- Lieux d'information mobilité  
Groupe de travail : Réflexion en cours autour d'une **maison des mobilités** dans laquelle les structures de mobilité solidaire pourraient tenir une permanence, avoir un espace pour être identifiées.

Plateforme mobilité Mobijump par le Centre social Edith Bonnem d'Alençon (cf. [fiche](#) p.107)  
Plateforme mobilité insertion Mobijump par le Centre social Edith Bonnem d'Alençon (cf. [fiche](#) p.107)  
2 Espaces France Services à Alençon (Courteille et Perseigne)

- Ligne urbaine

Alto - Réseau urbain de la CUA (cf. [fiche](#) p.108)

- Transport à la demande / Transport d'utilité sociale

TAD - Alto - Réseau urbain de la CUA (cf. [fiche](#) p.108)

TAD ACCES - Alto - Réseau urbain de la CUA (cf. [fiche](#) p.109)

PROJET (septembre 2023) : **Transport à la demande solidaire** par l'association AGIR pour ses salariés en insertion et les personnes en insertion socioprofessionnelle des partenaires (dans la journée)

- Voitures

Diagnostic de **covoiturage** réalisé dernièrement mais pas encore de services de covoiturage formalisés.

**Autopartage** : voitures Autofree du Conseil départemental à Alençon (cf. [fiche](#) p.110)

**Location solidaire de voitures** par le Centre social Edith Bonnem (cf. [fiche](#) p.110)

**Accès solidaire au permis B** : Auto-école à statut associatif, heures complémentaires, Atouts permis, Intégracode par le Centre social Edith Bonnem (cf. [fiches](#) p.111)

**Financement de permis B** par la Mission locale d'Alençon (cf. [fiche](#) p.114)

Projet : **Location solidaire de voitures sans permis** (AMI) par Atelier Mob (cf. [fiche](#) p.114)

Premières réflexions sur un **garage solidaire** sur le quartier prioritaire de Courteille.

- 2 roues

126 km de liaisons cyclables. **Voie verte** Perche-Pays d'Alençon (sur l'itinéraire Paris - Le Mont-Saint-Michel), itinéraire de 67 km qui relie Condé-sur-Huisne à Alençon. **Voie verte** Alençon - Pré-en-Pail - Saint-Samson - Rives d'Andaine : 26,8 km dans l'Orne et 17.3 km dans la Mayenne.

Service de **prêt gratuit de vélo** « À Vélo » (cf. [fiche](#) p.114)

**Location de vélos à assistance électrique**

« À Vélo » (cf. [fiche](#) p.115)

en libre-service (cf. [fiche](#) p.115)

**Location solidaire de scooters, trottinettes, vélos et vélos à assistance électrique** par Atelier Mob (cf. [fiche](#) p.117)

**Réparation solidaire de vélos** par Atelier mob (cf. [fiche](#) p.116)

**Financement de permis AM** par la Mission locale d'Alençon (cf. [fiche](#) p.117)

**Vélo-école** par le Centre social Edith Bonnem d'Alençon (cf. [fiche](#) p.117)

[Guide Tous à vélo](#) pour les habitants de la Ville et Communauté urbaine d'Alençon

- Autres

**Aide au déplacement** par Atelier Mob (cf. [fiche](#) p.118)

**Aides financières** par la Mission locale (cf. [fiche](#) p.119)

**Aides facultatives** du CCAS d'Alençon : peuvent être liées à la mobilité (aide au permis, financement billet de train, réparation d'un véhicule, ...), le plus souvent liées à l'insertion professionnelle. Certaines dérogations pour l'insertion sociale.

Informations mobilité – Plateforme mobilité Mobijump Centre social Edith Bonnem	
<p><b>C'est quoi ?</b> Centre de ressources et de promotion sur les moyens de mobilité existants sur le bassin d'emploi d'Alençon. Financement du Conseil départemental de l'Orne, du CGET (politique de la Ville), du PAT, de la CUA</p>	<p><b>Comment ?</b> Accueil physique sur les horaires du centre social Accueil téléphonique soit sur la ligne du centre social (02 33 6 58 51), soit sur le portable de Mobijump (06 71 5 21 05) Site internet <a href="http://www.mobijump.fr">www.mobijump.fr</a></p>
<p><b>Pour qui ?</b> Toute personne habitant la CUA ou souhaitant s'y déplacer</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Gratuit</p>
<p><b>Atouts ?</b> Centre de ressources unique réunissant informations grand public et <b>public en insertion socioprofessionnelle</b></p>	<p><b>Limites ?</b></p>

Informations mobilité – Plateforme mobilité insertion Mobijump Centre social Edith Bonnem	
<p><b>C'est quoi ?</b> Dispositif permettant de mettre en place un parcours de mobilité cohérent visant l'autonomie des personnes, avec : – un diagnostic mobilité (questionnaire numérique et entretien individuel) pour valoriser les compétences, identifier les difficultés, proposer des solutions. – un suivi individuel pour accompagner vers les solutions préconisées – des ateliers permettant de renforcer le socle de connaissances essentielles pour être autonome dans ses déplacements (apprendre à lire une carte, un plan, des grilles horaires, à prendre le bus, le train, connaître les différents modes de transport sur le territoire, ...) Financement à la prestation à partir des demandes des structures partenaires</p>	<p><b>Comment ?</b> Sur prescription d'un professionnel de l'insertion socioprofessionnelle</p>
<p><b>Pour qui ?</b> <b>Tout public en insertion socioprofessionnelle</b> de la CUA</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Gratuit pour les bénéficiaires</p>
<p><b>Atouts ?</b> Centre de ressources unique réunissant informations grand public et <b>public en insertion socioprofessionnelle</b> Formation à la mobilité dans un souci d'acquiescence de l'autonomie Adaptabilité des formations Personnalisation en fonction des bénéficiaires</p>	<p><b>Limites ?</b></p>

## Réseau urbain de la CUA

### ALTO

<p><b>C'est quoi ?</b>          5 lignes de bus dont une navette gratuite d'hypercentre et 4 lignes couvrant la ville d'Alençon et les communes limitrophes (Damigny, Saint-Germaint-du-Corbéis, Cerisé, Arçonnay, Saint-Paterne-Le Chevain, Condé-sur-Sarthe) du lundi au samedi, d'environ 7h à 20h          2 lignes de dimanche : une le matin, l'autre en soirée (Pôle universitaire)          Nouvelles lignes ou arrêts prévus en 2023, à la suite du renouvellement du contrat de délégation de service public  <a href="https://altobus.com/nos-lignes/#lignes_urbaines">https://altobus.com/nos-lignes/#lignes_urbaines</a></p>	<p><b>Comment ?</b>          Les tickets à l'unité s'achètent uniquement à bord, directement auprès du conducteur.          Les cartes 10 voyages s'achètent à l'agence commerciale, chez les dépositaires et sur le site internet ALTO.          Les abonnements (mensuels ou annuels) permettent des trajets en illimité, et s'effectuent à l'agence commerciale Alto.</p>
<p><b>Pour qui ?</b>          Personnes qui résident à Alençon ou dans les communes limitrophes, ou souhaitant s'y déplacer</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>          Ticket à l'unité : 1.10 € (45 min) ; 3.50 € la journée ;          Carte 8 € pour 10 voyages          Abonnement junior (moins de 26 ans) ou sénior (65 ans et plus). Tarif réduit pour les personnes à mobilité réduite (80% MDPH) et <b>les demandeurs d'emploi</b> (selon quotient familial)  <a href="https://altobus.com/tarifs/">https://altobus.com/tarifs/</a></p>
<p><b>Atouts ?</b>          Offre une solution de mobilité intra-urbaine, accessible au plus grand nombre          Tarification sociale pour les demandeurs d'emploi par l'intermédiaire du CCAS d'Alençon.</p>	<p><b>Limites ?</b>          Des personnes s'inscrivent à Pôle emploi uniquement pour bénéficier de la tarification sociale</p>

## Transport à la demande – Réseau urbain de la CUA

<p><b>C'est quoi ?</b>          Un service de transport à la demande, en commun avec prise en charge des personnes à des arrêts signalés et matérialisés, aux horaires mentionnés sur les grilles horaires en cours de validité.          9 lignes « périphériques » pour relier Alençon aux villages de la Communauté urbaine, du lundi au samedi, hors jours fériés.          38 villages dans la boucle, avec Alençon pour ligne d'arrivée. – 5 véhicules électriques ou hybrides qui se mettent en route uniquement quand on leur demande, en fonction d'une grille horaire prédéfinie.  <a href="https://altobus.com/nos-lignes/#tad_tadaccess">https://altobus.com/nos-lignes/#tad_tadaccess</a>  <a href="http://altobus.com/reglement_tad_reunir_cua.pdf">http://altobus.com/reglement_tad_reunir_cua.pdf</a></p>	<p><b>Comment ?</b>          L'accès au service est conditionné à :          – une inscription préalable au service (peut être faite au premier appel)          – une réservation préalable par appel téléphonique à un numéro dédié 02 33 26 03 00, ou sur le site internet d'ALTO  <a href="https://altobus.com/demande-tad/">https://altobus.com/demande-tad/</a>          – L'acceptation par l'utilisateur du règlement          – La présentation d'un titre de transport valide et du justificatif joint le cas échéant</p> <p>L'itinéraire défini par les services Alto pourra inclure un ou plusieurs arrêts intermédiaires afin de prendre en charge ou déposer d'autres usagers. La demande de réservation par téléphone doit être réalisée au plus tard la veille du déplacement avant 18 h 00 (hors week-end et jours fériés, pas de réservation le samedi)          La demande de réservation par Internet doit être effectuée au plus tard à 17h la veille du départ (hors week-end et jours fériés, pas de réservation le samedi)</p>
---	---

<p><b>Pour qui ?</b> Personnes qui résident dans la CUA ou souhaitant s'y déplacer</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Même conditions tarifaires que pour le bus</p>
<p><b>Atouts ?</b> Permet de relier les communes de la CUA à la ville d'Alençon qui regroupe tous les services Maillage étoffé : une centaine de points d'arrêt.</p>	<p><b>Limites ?</b> Les services de transport TAD ne circulent pas le dimanche ni les jours fériés. La prise en charge d'arrêt à arrêt peut poser la difficulté du déplacement domicile-arrêt. Il n'est pas destiné à des déplacements domicile - travail</p>

Transport à la demande - ACCES	
<p><b>C'est quoi ?</b> Le service TAD Access est un service de transport à la demande, réservé aux personnes en incapacité d'emprunter les lignes régulières du réseau Alto. Il fonctionne du lundi au samedi de 9 h 00 à 17 h 00, hors jours fériés. Il assure un transport de porte à porte (espace public à espace public) entre deux adresses situées dans le périmètre de la CUA. La prise en charge ou la dépose se fait sur la voie publique. La prestation ne comprend pas le portage dans les escaliers, la montée dans les étages ou l'accompagnement à l'intérieur des bâtiments publics ou privés. Il concerne tous les déplacements personnels (excepté les soins médicaux pris en charge par la CPAM). <a href="https://altobus.com/wp-content/uploads/2018/10/r%C3%A8glement_TAD-Access_Reunir_CUA_2018_ecran.pdf">https://altobus.com/wp-content/uploads/2018/10/r%C3%A8glement_TAD-Access_Reunir_CUA_2018_ecran.pdf</a></p>	<p><b>Comment ?</b> Tout voyageur doit être muni d'un titre de transport, à présenter au conducteur à la montée dans le véhicule. Le client peut acheter un titre unité dans le véhicule auprès du conducteur. Il peut aussi se procurer des titres : - Au guichet de l'agence commerciale, pour l'ensemble de la gamme tarifaire (sauf le ticket unité, vendu à bord des autobus urbains) - Chez les dépositaires pour les carnets de 10 tickets et carnets de 20 tickets à tarif réduit. Pour un transport occasionnel, le client doit réaliser une demande de réservation du service au plus tard la veille de son déplacement avant 18 h. Les réservations ne pouvant être enregistrées le samedi et le dimanche, elles seront clôturées le vendredi soir avant 18 h pour le lundi. Dans le cas d'un transport suivant un jour férié, la réservation doit être effectuée le dernier jour ouvré avant le jour férié.</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Le service TAD Access est accessible de plein droit (après production de la fiche mentionnée ci-avant et des justificatifs nécessaires) : - Aux personnes en fauteuil roulant manuel ou électrique, - Aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité MDPH dont le taux est supérieur ou égal à 80 %. - Aux personnes affectées d'un handicap visuel munies de la carte « cécité étoile verte » ou équivalent « besoin d'accompagnement - cécité ». Il peut être accessible à d'autres publics après examen en commission</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Tous les titres de la gamme Alto sont acceptés sur le service TAD Access. Tarif spécifique pour les titulaires d'une carte d'invalidité MDPH dont le taux est supérieur ou égal à 80 %</p>
<p><b>Atouts ?</b> Transport de porte à porte.</p>	<p><b>Limites ?</b> Ne comprend pas l'accompagnement des personnes.</p>

## Voitures – Autopartage – Autofree Conseil départemental de l'Orne

<p><b>C'est quoi ?</b> Service d'autopartage, sous forme de location de courte durée « en boucle » de véhicules électriques, mis en place dans les services du Conseil départemental à Flers. Le véhicule utilisé doit être restitué à son point d'origine,</p>	<p><b>Comment ?</b> Inscription sur le site <a href="http://clem.mobi">clem.mobi</a> Réservation sur le même site Identification au point de retrait, accès au véhicule, contrôle de l'état du véhicule Déplacement Restitution du véhicule à son emplacement.</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour les agents du Conseil départemental et pour toute personne âgée de plus de 18 ans, titulaire d'un permis valable en France et en cours de validité, et qui n'a pas occasionné de sinistre corporel depuis moins de 5 ans, n'a pas eu plus d'un sinistre matériel en tant que responsable dans les 2 dernières années, n'a pas fait l'objet de poursuites judiciaires pour infraction au code de la route sur les 5 dernières années, d'une décision administrative ou judiciaire de retrait ou de suspension de permis de conduire d'une durée supérieure ou égale à 1 mois sur les 5 dernières années.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> 1.5€ pour 1 heure d'utilisation Forfait mensuel (frais de gestion) de 4€ débité seulement si utilisation dans le mois. Dépôt de garantie retenu sur la carte bleue de l'utilisateur pendant et 7 jours après la réservation : 1 080€ pour les véhicules de tourisme et 1 800€ pour les véhicules utilitaires.</p>
<p><b>Atouts ?</b> Permet de se déplacer sur des courtes distances, de façon économique et écologique.</p>	<p><b>Limites ?</b> Manque de disponibilités des véhicules Fonctionnement numérique compliqué et dépôt de garantie trop élevé pour une partie de la population</p>

## Voitures – Location solidaire de voitures – Navette Centre social Edith Bonnem – Plateforme mobilité insertion Mobijump

<p><b>C'est quoi ?</b> Location de voitures et d'un utilitaire pour des déplacements <b>dans un cadre professionnel ou social</b> quand aucune autre solution n'est possible Flotte de 7 voitures dont 1 hybride en boîte automatique et d'un utilitaire de 10 m<sup>3</sup> Location limitée à 2 mois maximum par année civile Accompagnement individuel pendant la location pour trouver une solution pérenne (aide à la constitution d'un dossier de microcrédit par exemple) Financements : Département de l'Orne, CGET, PAT</p>	<p><b>Comment ?</b> – Prescription par un référent socioprofessionnel (assistante sociale, conseiller Pôle emploi, Mission locale, SIAE) – Rdv pour la location : état des lieux du véhicule, signature du contrat, paiement de la caution et de 15 premiers jours de location – Retour du véhicule avec le plein et nettoyage du véhicule Lors de la signature du contrat, un rendez-vous intermédiaire est fixé tous les 15 jours</p>
<p><b>Pour qui ?</b> <b>Personne en insertion socioprofessionnelle</b>, habitant de la CUA ou bénéficiaire du RSA – titulaire du permis B en cours de validité (jeune permis accepté) – n'ayant pas de moyens de transport disponible</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Voiture : 4,5€ par jour et une caution de 150€ (chèque non encaissé ou espèces) Utilitaire : 15€ par jour pour un forfait de 250 km et une caution de 250€ et 0,05€ par km supérieur au forfait</p>

<p><b>Atouts ?</b>          Permet de bénéficier d'un véhicule à moindre coût          Possibilité d'être accompagné en parallèle pour l'achat ou la réparation d'une voiture (micro-crédit)          Jeunes permis acceptés          Une voiture en boîte automatique</p>	<p><b>Limites ?</b>          Durée limitée (60 jours max)          Caution; pas de paiement possible en CB (chèque ou espèces uniquement)</p>
--	---

**Voitures - Accès au permis B - Auto-école à statut associatif  
 Centre social Edith Bonnem - Plateforme mobilité insertion Mobijump**

<p><b>C'est quoi ?</b>          Une formation code et conduite, en présentiel sur la commune d'Alençon          3 sessions par an de 14 personnes maximum          Les personnes ayant déjà eu le code de la route peuvent prétendre à cette action.          Accompagnement des candidats via un suivi avec son référent socioprofessionnel et l'enseignant régulier          Code : tous les jours du lundi au vendredi, de 9h à 17h, pendant 1 mois et demi ; cours théoriques et entraînement à l'examen de code via des séries ; présence systématique d'un enseignant de la conduite durant tout le cursus de formation          Conduite : 40 h de conduite maximum, 2 à 4 cours de conduite par semaine ; possibilité de faire la conduite sur boîte manuelle ou boîte automatique          Flotte de 3 véhicules-école en boîte manuelle et d'1 véhicule-école en boîte automatique          Financements : Département de l'Orne, FAJD, CGET, PAT</p>	<p><b>Comment ?</b>          Prescription par un référent socioprofessionnel (Pôle emploi, CCAS, assistance sociale du Département, Cap emploi, Mission locale, ...)          Information collective et tests, puis entretien de motivation          Comité de sélection          Si accepté par le comité, évaluation de conduite, sélection définitive des stagiaires, entrée en formation          Si refusé par le comité, diagnostic mobilité, préconisation et parcours mobilité, accompagnement du bénéficiaire</p>
<p><b>Pour qui ?</b>  <b>Public en insertion professionnelle</b>          - habitant Alençon et bénéficiaire des minimas sociaux          - ou bénéficiaire du RSA          - avec projet professionnel validé          - n'ayant jamais eu le permis avant</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>          300€ de participation pour les bénéficiaires payables en 3 fois maximum          30€ si échec au premier passage de l'examen du code</p>
<p><b>Atouts ?</b>          Présence permanente des enseignants de la conduite donc formation adaptée à un public avec difficultés d'apprentissage          Possibilité de cours individuels si difficultés recensées          Apprentissage sur boîte manuelle ou boîte automatique</p>	<p><b>Limites ?</b>          Formation courte donc pas adaptée à tous les publics          Etre disponible en journée pendant le premier mois, 35 h par semaine, donc pas possible de cumuler formation au code et emploi.          Maximum 40h de conduite. Certains parcours en nécessitent davantage.          Problèmes périphériques qui impactent la progression des élèves</p>

**Voitures – Accès au permis B – Heures complémentaires**  
**Centre social Edith Bonnem – Plateforme mobilité insertion Mobijump**

<p><b>C'est quoi ?</b>            97 heures de conduite complémentaires (64,5h RSA et 34.5 FAJD)            Financements : Département de l'Orne et FAJD</p>	<p><b>Comment ?</b>            Sur prescription d'un référent socioprofessionnel            Si la demande est éligible, elle est envoyée au Conseil départemental pour validation.</p>
<p><b>Pour qui ?</b>            Pour <b>les publics en insertion professionnelle</b>, bénéficiaires du RSA ou du FAJD inscrits à Pôle emploi            - en fin de parcours auto-école et ayant besoin de quelques heures pour passer ou repasser le permis            - déjà titulaire du permis mais ayant besoin d'heures de conduite pour une remise à niveau et reprendre confiance</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>            20% des heures de conduite, soit 8€ par heure de conduite</p>
<p><b>Atouts ?</b>            Boîte manuelle ou boîte automatique            Permet de terminer un parcours permis à moindre frais            Permet de reprendre confiance au volant</p>	<p><b>Limites ?</b>            Nombre d'heures limitées par personne            Action qui ne se cumule pas avec le financement du permis B dans le cadre de l'auto-école à statut associatif si même financement</p>

**Voitures – Accès au permis B – Atouts Permis**  
**Centre social Edith Bonnem – Plateforme mobilité insertion Mobijump**

<p><b>C'est quoi ?</b>            Atouts Permis est un dispositif d'accompagnement à la carte avec un diagnostic personnalisé, un plan d'actions et un accompagnement pendant la formation. Sous certaines conditions d'ancienneté et de ressources.            Financement : FASTT</p>	<p><b>Comment ?</b>            L'intérimaire appelle la plateforme téléphonique du FASTT qui vérifie son éligibilité            La plateforme du FASTT envoie une notification au Centre social Edith Bonnem (CSEB), partenaire de l'action            L'intérimaire est reçu par un conseiller du CSEB et passe un diagnostic mobilité qui permet d'identifier les leviers et les freins au passage du permis de conduire dans l'apprentissage et de définir les moyens financiers disponibles            Un plan d'action est réalisé comprenant la recherche du financement et l'identification de la formation adaptée (auto-école traditionnelle ou à statut associatif, passage du code, nombre d'heures de conduite, etc.)            L'intérimaire est suivi pendant toute la durée de sa formation par le conseiller du CSEB</p>
<p><b>Pour qui ?</b>  <b>Intérimaires</b> qui ont réalisé 414 heures de mission durant les 12 derniers mois et dont le quotient familial de revenu est inférieur à 1100 €            Aucune condition d'ancienneté et de ressources ne sont nécessaires pour les intérimaires des entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>            Une aide financière du FASTT est mobilisable            L'intérimaire doit payer <i>a minima</i> 20% de son permis</p>
<p><b>Atouts ?</b>            Permet l'accompagnement (coach et suivi) d'une personne en emploi</p>	<p><b>Limites ?</b>            Peu de demandes            Procédure du FASTT complexe</p>

**Voitures – PROJET : Accès au permis B – Intégracode**  
**Centre social Edith Bonnem – Plateforme mobilité insertion Mobijump**

<p><b>C'est quoi ?</b>          Projet porté à l'échelle régionale par Mob'In Normandie pour ses adhérents          Permet à des personnes étrangères d'acquérir les compétences langagières nécessaires à une entrée en formation au code de la route          1 session de 8 à 12 personnes          Formation de 200 h collective, alliant présentiel et autoformation ; Session animée par deux formateurs (un spécialisé dans l' apprentissage de la langue française et un enseignant de la conduite et de la sécurité routière)          Financement : DREETS-BOP 104</p>	<p><b>Comment ?</b>          Sur prescription d'un référent de l'intégration ou de l'insertion</p>
<p><b>Pour qui ?</b>          - Etrangers primo-arrivants de moins de 5 ans dont bénéficiaires de la protection internationale          - ou étrangers installés en France dans le cadre de l'immigration familiale ou de l'immigration économique          - possédant un niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>          Gratuit</p>
<p><b>Atouts ?</b>          Rend accessible le permis B pour un public étranger</p>	<p><b>Limites ?</b>          Nécessité d'une action supplémentaire pour finaliser l'obtention du permis B</p>

**Voitures – Accès au permis B – Forfait code de la route**  
**Centre social Edith Bonnem – Plateforme mobilité insertion Mobijump**

<p><b>C'est quoi ?</b>          Apprentissage en présentiel, pendant 6 mois, à partir d'un logiciel de code de la route avec accompagnement par un enseignant à la conduite ou une conseillère en mobilité           Financement Département de l'Orne, FAJD, CGET, PAT</p>	<p><b>Comment ?</b>          En tout petit groupe ou de façon individuelle sur tablettes, après signature d'un contrat d'engagement pour respect du planning proposé</p>
<p><b>Pour qui ?</b>          Pour <b>le public en insertion socioprofessionnelle</b> de la plateforme mobilité Mobijump          - qui rencontre des difficultés d'apprentissage du code qui nécessitent un accompagnement individuel,          - possédant un niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues          - n'ayant pas un niveau suffisant pour entrer sur l'auto-école à statut associatif</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>          50 € pour le bénéficiaire, soustrait à la somme demandée pour la formation sur l'auto-école associative si poursuite sur ce dispositif</p>
<p><b>Atouts ?</b>          Permet soit d'obtenir le code, soit de sécuriser une entrée sur une formation au code en auto-école</p>	<p><b>Limites ?</b>          Nombre de places limité</p>

Voitures – PROJET : Location de véhicules sans permis (AMI) Atelier Mob	
<b>C'est quoi ?</b> Action en projet sur le territoire d'Alençon. Achat de 2 Citroën AMI qui seront disponibles en juillet.	<b>Comment ?</b> À définir
<b>Pour qui ?</b> Pour les personnes en insertion professionnelle	<b>Quelle tarification ?</b> À définir
<b>Atouts ?</b> Répond entre autres aux soucis d'intempéries par rapport à l'utilisation d'un 2 roues.	<b>Limites ?</b> Nécessité d'un accompagnement à la prise en main du véhicule

Voitures – Financement permis B Mission locale du Pays d'Alençon	
<b>C'est quoi ?</b> Financement de 10 permis B (code et conduite) dans une auto-école au choix du bénéficiaire, sur devis. Financement du contrat de ville d'Alençon et du Conseil départemental de l'Orne (FAJD)	<b>Comment ?</b> L'assiduité et la motivation des jeunes ont été vérifiées lors d'ateliers d'apprentissage du code de la route et de séances de simulateur de conduite.
<b>Pour qui ?</b> Jeunes Alençonnais, suivis par la Mission locale, dont le projet professionnel est clairement défini et pour lequel le permis est une condition <i>sine qua non</i> à l'exercice du métier (mécanicien, ambulancier, ...)	<b>Quelle tarification ?</b> 250 € de participation pour le jeune Le Contrat de ville participe à hauteur de 1 000 €, le Conseil départemental à hauteur de 250 €.
<b>Atouts ?</b> Le jeune choisit l'auto-école qui lui convient le mieux. Il est suivi dans son apprentissage par la Mission locale.	<b>Limites ?</b> Les parcours sont quelquefois longs surtout si le jeune doit concilier formation au permis B et emploi.

2 roues – Service de prêt gratuit « À Vélo » Ville d'Alençon	
<b>C'est quoi ?</b> Prêt gratuit d'un vélo classique pendant 6 mois puis location hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle ou annuelle Utilisation de service entre une semaine et un an maximum. Les vélos sont à retirer à la Maison de la Vie Associative à Alençon Flotte de 80 vélos	<b>Comment ?</b> Signature d'un contrat de prêt, avec une attestation de résidence de moins de 3 mois, une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité et un chèque de caution

<p><b>Pour qui ?</b> Personnes majeures habitant ou travaillant à Alençon, Condé-sur-Sarthe et Damigny Personnes morales possédant un siège social dans une de ces trois communes. La maintenance et l'entretien sont assurées par l'association Atelier Mob d'Alençon.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Gratuit pendant 6 mois puis location 1 semaine 7€ / 5€ (tarif réduit) 1 mois 15€ / 10€ (tarif réduit) 1 trimestre (25€) / 15€ (tarif réduit) 1 année (60€) / 45€ (tarif réduit) Le tarif réduit concerne les étudiants, les demandeurs d'emploi, les retraités, les personnes bénéficiaires des minimas sociaux, salariés en contrat d'insertion ou contrat aidé. Caution par chèque (290€) débitée seulement en cas de non restitution. À la charge du loueur : en cas de dégradation, de perte ou de vol du vélo, les frais de réparation ou de remplacement + maintenance quotidienne.</p>
<p><b>Atouts ?</b> Gratuité du service pendant 6 mois Tarif réduit pour les personnes en insertion socioprofessionnelle</p>	<p><b>Limites ?</b></p>

<p style="text-align: center;"><b>2 roues - Location de vélos à assistance électrique « À Vélo » Ville d'Alençon</b></p>	
<p><b>C'est quoi ?</b> Location d'un vélo à assistance électrique pendant un mois maximum. La location est possible durant une semaine sous réserve des disponibilités. Les vélos sont à retirer à la Maison de la Vie Associative à Alençon Flotte de 20 vélos</p>	<p><b>Comment ?</b> Signature d'un contrat de location, avec une attestation de résidence de moins de 3 mois, une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité et un chèque de caution.</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Personnes majeures habitant ou travaillant à Alençon, Condé-sur-Sarthe et Damigny Personnes morales possédant un siège social dans une de ces trois communes. La maintenance et l'entretien sont assurées par l'association Atelier Mob d'Alençon.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> 1 semaine 10€ / 5€ (tarif réduit) 1 mois 20€ / 10€ (tarif réduit) Le tarif réduit concerne les étudiants, les demandeurs d'emploi, les retraités, les personnes bénéficiaires des minimas sociaux, salariés en contrat d'insertion ou contrat aidé. Caution par chèque (290€) débitée seulement en cas de non restitution.</p>
<p><b>Atouts ?</b> Tarif réduit pour les personnes en insertion socioprofessionnelle</p>	<p><b>Limites ?</b></p>

<p style="text-align: center;"><b>2 roues - Vélos à assistance électrique en libre-service CU Alençon</b></p>	
<p><b>C'est quoi ?</b> Expérimentation jusqu'au 30 juin 2023 13 vélos électriques en libre-service répartis dans 2 stations : - Gare du Champ Perrier à Alençon - Pôle universitaire d'Alençon à Damigny (Campus) <a href="https://www.cu-alencon.fr/la-cua-a-votre-service/mobilite/les-transports-individuels-partages/le-velo/">https://www.cu-alencon.fr/la-cua-a-votre-service/mobilite/les-transports-individuels-partages/le-velo/</a></p>	<p><b>Comment ?</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Créer un compte sur <a href="http://www.green-on.fr/alencon.html">www.green-on.fr/alencon.html</a></li> <li>2. Vérifier la disponibilité des vélos</li> <li>3. Déposer une caution</li> <li>4. Payer le forfait choisi / Procéder au règlement de la location après location</li> <li>5. Remettre le vélo dans une des deux stations</li> </ol>

<p><b>Pour qui ?</b> Ouvert à tous</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Sans abonnement &lt; 15 mn : gratuit de 15 mn à 1 h : 1€ &gt; 1 h : 1€ par heure supplémentaire (limité à 12h) Avec abonnement : 5€ par mois &lt; 30 min : gratuit de 30 mn à 1 h : 1€ &gt; 1 h : 1€ par heure supplémentaire (limité à 12h) Caution de 150€ (non encaissée) sur le compte utilisateur, avec une carte bancaire</p>
<p><b>Atouts ?</b> Idéal pour les étudiants</p>	<p><b>Limites ?</b> Nécessite la création d'un compte sur Internet et l'utilisation d'une carte bancaire, ce qui peut constituer un frein pour certains publics.</p>

## 2 roues – Réparation de vélos – « Répare ton vélo » Atelier Mob

<p><b>C'est quoi ?</b> Mise en place d'ateliers de réparation de vélos afin de favoriser les déplacements urbains à vélo dans une démarche de développement durable en initiant et en aidant les usagers à entretenir et à réparer leurs vélos L'action a lieu sur des demi-journées planifiées dans les 5 centres sociaux de la CUA : Centre social ALCD à Saint-Denis-sur-Sarthon ; Centre sociaux de Courteille, Croix-Mercier, Edith Bonnem et Paul Gauguin à Alençon. Il s'agit d'apprendre à entretenir et à réparer son vélo, sécuriser les véhicules (freins, éclairage, ...), à faire de la prévention en termes de sécurité routière. Financement Contrat de Ville Alençon et État</p>	<p><b>Comment ?</b> Venir le jour de l'intervention sans inscription préalable.</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Tout public avec une forte orientation vers les jeunes</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Le service et les petites pièces sont fournis et gratuits mais pas certaines pièces plus importantes (roue de vélo par exemple).</p>
<p><b>Atouts ?</b> Permet que les publics roulent à vélo en toute sécurité ; permet de repérer les publics dits invisibles et de les inciter à intégrer un parcours d'accompagnement.</p>	<p><b>Limites ?</b></p>

## 2 roues – Location solidaire de scooters, trottinettes, vélos et vélos à assistance électrique – Atelier Mob

<p><b>C'est quoi ?</b> Mise à disposition gratuite pendant 1 mois, puis location pendant 2 mois de vélos, scooters et trottinettes, sur le bassin d'emploi d'Alençon, pour tout projet d'insertion professionnelle. Les prêts de véhicules portent sur un trajet prédéfini. Casque et antivol fourni, assurance au tiers comprise. Flotte de 6 trottinettes électriques, 10 vélos classiques, 1 électrique, 35 scooters thermiques, 2 scooters électriques. Cette flotte est disponible pour d'autres territoires (bassin d'emploi d'Argentan, de Mortagne-au-Perche, de Vimoutiers, de Val-au-Perche) Financements : Communes, Conseil département pour les bénéficiaires du RSA, FIT</p>	<p><b>Comment ?</b> Sur prescription d'un référent (circonscription d'action sociale, SPIP, PJJ, centres sociaux, Pôle emploi, Cap emploi, Missions locales, Épide). Contrat de prêt établi entre Atelier Mob et le demandeur (co-signature du contrat par les parents ou le tuteur légal pour les mineurs) État des lieux du deux-roues réalisé avec l'utilisateur.  Retrait du véhicule au siège de l'association à Alençon ou exceptionnellement sur demande dans la commune de résidence du demandeur (ex : mairie)</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour <b>public en insertion professionnelle</b>, rencontrant des problèmes de déplacement, et ne pouvant y faire face financièrement ; dont les ressources, en intégrant pour les jeunes celles de la famille, ne permettent pas l'accès aux services marchands ; dont la mise à disposition d'un 2 roues permet d'accéder à un emploi, une formation ; les mineurs, sous réserve de l'engagement écrit du représentant légal et de sa présence, sauf jeunes scolarisés.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Location : 3€ par jour pour les scooters et les trottinettes et 1€ pour les vélos Cautions : 15€ pour un vélo classique, 90€ pour un vélo électrique, un scooter ou une trottinette. Pour les scooters, sont à la charge du bénéficiaire le carburant et un bidon d'huile (10€ à régler lors de la prise du 2 roues)</p>
<p><b>Atouts ?</b> Premier mois gratuit Répond à un besoin ponctuel, en attendant d'avoir une solution pérenne Permet de bénéficier dans un délai de 48h au plus d'un 2 roues pour se rendre en formation ou sur son lieu de travail</p>	<p><b>Limites ?</b> Certains publics ont peur d'utiliser un 2 roues, surtout un scooter. Solution peu adaptée en cas de conditions climatiques difficiles (froid, brouillard, pluie, ...) ou si le nombre de km à parcourir est important. Flotte restreinte compte tenu des territoires d'intervention</p>

## 2 roues – Financement de permis AM Mission locale du Pays d'Alençon

<p><b>C'est quoi ?</b> Financement de 10 permis AM (nécessaire à la conduite d'un scooter quand la personne est née après le 31/12/1987) dans une auto-école au choix du bénéficiaire, sur devis. Financement du contrat de ville d'Alençon</p>	<p><b>Comment ?</b> En lien avec le projet professionnel du jeune. Sur appréciation du conseiller Mission locale.</p>
<p><b>Pour qui ?</b> <b>Jeunes Alençonnais en insertion professionnelle</b>, suivis par la Mission locale.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Gratuit</p>

<p><b>Atouts ?</b> Le jeune choisit l'auto-école qui lui convient le mieux. Le positionnement se fait en continu, en fonction des besoins et de la disponibilité du jeune.</p>	<p><b>Limites ?</b></p>
--	-------------------------

## 2 roues – Apprentissage du vélo – Vélo-école Centre social Edith Bonnem – Plateforme mobilité insertion Mobijump

<p><b>C'est quoi ?</b> La vélo-école propose des cours en groupe ou en individuel selon le souhait du bénéficiaire. 4 apprentissages possibles : - Apprentissage total du vélo pour les personnes qui n'en ont jamais fait – forfait de 10 séances - Remise en selle pour les personnes qui ont déjà fait du vélo mais qui ont des appréhensions et ont besoin de reprendre confiance en eux – forfait de 6 séances - Perfectionnement – cours individuel d'1 heure de pratique ou de code de la route - Initiation au vélo à assistance électrique Les cours sont dispensés par une éducatrice mobilité à vélo diplômée. Flotte de 4 vélos classiques adultes, 2 vélos enfant, 2 vélos à assistance électrique Casques et charlottes mis à disposition Financements : CD61, CUA</p>	<p><b>Comment ?</b> Sur prescription (assistante sociale, conseiller Pôle emploi, Mission locale, SIAE) ou démarche spontanée de la personne Rendez-vous individuel pour choix de la formation, signature du contrat et planification des séances</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Habitant de la CUA ou <b>bénéficiaire RSA</b> À partir de 4 ans (la limite d'âge est en fonction de la capacité physique du bénéficiaire)</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Apprentissage complet : 50€ Remise en selle : 35€ Cours individuel : 7€ Initiation VAE : 20€/h Gratuit pour les bénéficiaires du RSA</p>
<p><b>Atouts ?</b> Apprentissage d'un nouveau mode de transport Reprise de confiance en soi à la suite d'un accident par exemple Matériel fourni Adaptabilité du planning</p>	<p><b>Limites ?</b> Tributaire de la météo car pas de local Vélos non adaptés à toutes les morphologies rencontrées</p>

## Autres – Aide au déplacement Atelier Mob

<p><b>C'est quoi ?</b> Ponctuellement, sur la CUA, il s'agit d'accompagner physiquement des personnes lors de déplacements professionnels, quand aucune autre solution n'est envisageable. Il peut aussi s'agir d'aider une personne à déménager.</p>	<p><b>Comment ?</b> Sur prescription d'un conseiller de la Mission locale d'Alençon</p>
<p><b>Pour qui ?</b> <b>Jeunes en insertion professionnelle</b> de la Mission locale d'Alençon</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Gratuit</p>

<p><b>Atouts ?</b> Solution d'urgence quand aucune solution n'est possible. Permet au jeune de se rendre à un entretien d'embauche ou de se rapprocher de son lieu de formation ou de travail.</p>	<p><b>Limites ?</b> Cela reste une solution ponctuelle.</p>
--	---

Autres – Aides financières Mission locale du Pays d'Alençon	
<p><b>C'est quoi ?</b> La Mission locale peut mobiliser le fonds d'aide aux jeunes du Département et une enveloppe du CCAS de la Ville d'Alençon pour répondre à des besoins de mobilité. Elle peut aussi remettre à un jeune un titre de transport SNCF lors de déplacements ponctuels spécifiques liés à l'insertion professionnelle.</p>	<p><b>Comment ?</b> Sur appréciation du conseiller Mission locale Le fonds d'aide aux jeunes et l'enveloppe du CCAS ne sont pas spécifiquement dédiés à la mobilité mais peuvent être mobilisés pour aider à l'achat d'un véhicule par exemple. Un plafond est fixé en fonction de l'aide octroyé.</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Jeunes en insertion professionnelle, suivis par la Mission locale dont le besoin a été vérifié</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Une participation peut être demandée car les aides sont plafonnées. 25 % du prix du billet tempo de la SNCF</p>
<p><b>Atouts ?</b> Permet de répondre à un besoin précis, non finançable par ailleurs. Apporte de la souplesse dans les solutions proposées.</p>	<p><b>Limites ?</b></p>

## CDC des Pays de L'Aigle

Population : 25 658 hab. (2019) Superficie : 546,5 km<sup>2</sup>

Densité : 47 hab./km<sup>2</sup>

La CDC des Pays de L'Aigle regroupe 32 communes :

1. L'Aigle
2. Les Aspres
3. Aube
4. Auguaise
5. Beaufai
6. Bonnefoi
7. Bonsmoulins
8. Brethel
9. Chandai
10. La Chapelle Viel
11. Crulai
12. Écorcei
13. Fay
14. La Ferrière-au-Doyen
15. La Ferté-en-Ouche
16. Les Genettes
17. La Gonfrière
18. Irai
19. Le Ménil-Bérard
20. Mahéru
21. Moulins-la-Marche
22. Rai
23. Saint-Évroult-Notre-Dame-du-Bois
24. Saint-Hilaire-sur-Risle
25. Saint-Martin d'Écublei
26. Saint-Michel-Thubeuf
27. Saint-Nicolas-de-Sommaire
28. Saint-Ouen-sur-Iton
29. Saint-Sulpice-sur-Risle
30. Saint-Symphorien-des-Bruyères
31. Vitrai-sous-l'Aigle
32. Touquettes

La CDC est autorité organisatrice de mobilité.

### Actualités

Étude sur la mobilité envisagée au 2<sup>e</sup> semestre 2023

### Informations complémentaires

- Train Nomad  
Ligne de train Paris - Granville ; Gare : L'Aigle
- Car Nomad  
L412 Gacé - Sainte-Gauburge - L'Aigle  
L413 Vimoutiers - L'Aigle  
L414 Mortagne - L'Aigle  
L415 L'Aigle - Moulins-la-Marche - Alençon  
L416 Saint-Maurice - L'Aigle
- Lieux d'information mobilité  
Espaces France services à L'Aigle et à Moulins-la-Marche  
CIAS dont le Pôle solidarité insertion qui porte une plateforme mobilité pour informer et orienter vers les solutions existantes  
Office de tourisme des Pays de L'Aigle
- Ligne urbaine  
**Navette urbaine** de la Ville de L'Aigle (cf. [fiche](#) p.121)

- Voitures  
**Accès solidaire au permis B** : auto-école à statut associatif par l'UFCV (cf. [fiche](#) p.121)
- 2 roues  
**Aménagement cyclable** à L'Aigle. **Voie verte** en construction entre Saint-Sulpice-sur-Risle et L'Aigle.  
**Location solidaire de scooters** par ACI Développement (cf. [fiche](#) p.122)

Navette urbaine Ville de L'Aigle	
<b>C'est quoi ?</b> <a href="https://www.ville-laigle.fr/la-navette-urbaine/">https://www.ville-laigle.fr/la-navette-urbaine/</a> Véhicule collectif, adapté aux personnes à mobilité réduite pour faciliter les déplacements le mardi et vendredi matins. Mardi : jour de marché 12 points d'arrêt	<b>Comment ?</b> Sans réservation Mairie de L'Aigle : 02 33 84 44 44 / <a href="mailto:accueil@ville-laigle.fr">accueil@ville-laigle.fr</a>
<b>Pour qui ?</b> Les habitants de L'Aigle principalement	<b>Quelle tarification ?</b> 1€ par trajet

Voitures - Accès au permis B - Auto-école à statut associatif UFCV	
<b>C'est quoi ?</b> Une formation de 6 mois code et conduite, en présentiel sur la commune de L'Aigle 1 session par an Code en collectif sur 7 semaines de formation, 65 heures réparties sur plusieurs jours de la semaine, formation en présentiel avec formateur à la conduite et à distance via une appli téléphonique, passage à l'examen individualisé selon la progression de l'élève Conduite : 35 heures de conduite et 2 passages à l'examen 1 véhicule auto-école en boîte manuelle Financement du Département de l'Orne, du FAJD et de la politique de la Ville de L'Aigle	<b>Comment ?</b> Prescription par un professionnel de l'insertion (conseillers Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, les assistantes sociales du Département, du CIAS, les acteurs des SIAE, des organismes de formation, ... Organisation d'une réunion d'information, puis entretien individuel, test écrit et évaluation de conduite Comité de décision qui réunit les financeurs et prescripteurs
<b>Pour qui ?</b> <b>Pour les personnes en insertion professionnelle</b> 9 bénéficiaires du RSA et 2 bénéficiaires du FAJD, dont 2 personnes habitant le quartier prioritaire de La Madeleine Inscrits à Pôle emploi, avec un projet professionnel validé Qui n'ont pas eu d'annulation ou de suppression de permis B Qui maîtrisent le français (lecture-écriture)	<b>Quelle tarification ?</b> 250€ de participation pour les bénéficiaires payables en 4 fois maximum

<p><b>Atouts ?</b></p> <p>Formation individualisée avec présence du moniteur pendant la formation</p> <p>Permet à des personnes en difficulté d'apprentissage d'obtenir leur permis, ce qui ne serait pas possible dans une école classique</p> <p>Bon pourcentage de réussite : 90% pour le code, 60% pour la conduite</p> <p>Possibilité d'actionner le CPF pour des heures complémentaires</p>	<p><b>Limites ?</b></p> <p>Des personnes qui habitent loin de L'Aigle peuvent ne pas avoir la possibilité de se rendre sur L'Aigle</p> <p>Pas de suivi après permis dans le cadre de l'action</p> <p>Pas de financement complémentaire quand la personne a terminé les heures financées</p> <p>Pas voiture à boîte automatique pour les personnes qui ont davantage de difficultés</p> <p>Formation trop courte pour certains publics</p> <p>Action limitée aux publics bénéficiaires du RSA et du FAJD</p>
---	---

2 roues – Location de scooters ACI Développement	
<p><b>C'est quoi ?</b></p> <p>Location solidaire de scooters thermiques pour accéder à la formation, à l'emploi, à des stages, à des mises en situation professionnelles</p> <p>Flotte de 8 scooters thermiques</p>	<p><b>Comment ?</b></p> <p>Sur prescription pour les bénéficiaires du RSA</p>
<p><b>Pour qui ?</b></p> <p>Bénéficiaires du RSA</p> <p>Jeunes suivis par la Mission locale</p> <p>Salariés en insertion de la structure</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b></p> <p>Location : 2€ par jour</p> <p>Caution : 50€</p> <p>Le casque, les gants et le gilet de sécurité sont fournis.</p>
<p><b>Atouts ?</b></p> <p>Favorise la mobilité des personnes en insertion en zone rurale</p> <p>Diminue les appréhensions liées à la mobilité</p>	<p><b>Limites ?</b></p> <p>Manque de fiabilité des locataires (incivilités retard, ...)</p>

## CDC du Pays fertois et du Bocage carrougien

Population : 4 932 hab. (2019) Superficie : 230,70 km<sup>2</sup>

Densité : 21 hab./km<sup>2</sup>

La CDC du Pays fertois et du Bocage carrougien regroupe 19 communes :

1. Carrouges
2. Beauvain
3. Chahains
4. Le Champ-de-la-Pierre
5. La Chauz
6. Joué-du-Bois
7. La Lande-de-Goult
8. Magny-le-Désert
9. Méhoudin
10. Le Ménil-Scelleur
11. La Motte-Fouquet
12. Roupperoux
13. Saint-Martin-des-Landes
14. Saint-Martin-l'Aiguillon
15. Saint-Ouen-le-Brisout
16. Saint-Patrice-du-Désert
17. Saint-Sauveur-de-Carrouges
18. Sainte-Marguerite-de-Carrouges
19. Sainte-Marie-la-Robert

La CDC n'est pas autorité organisatrice de mobilité.

### Informations

- Transport à la demande / Transport d'utilité sociale

**Transport d'utilité sociale** - Réso'Ap intervient sur le territoire de la CDC, sans conventionnement particulier (cf. [fiche](#) p.123)

**Transport d'utilité sociale** - Association des familles (cf. [fiche](#) p.124)

Transport d'utilité sociale Réso'Ap	
<b>C'est quoi ?</b> Service de transport d'utilité sociale qui fonctionne sur la CDC et au-delà avec un réseau de bénévoles. RESO'AP (REseau SOcial d'Aides à la Personne) est une association fondée par la Mutualité Sociale Agricole et Générations Mouvement. Elle œuvre sur le champ de l'accompagnement des personnes à domicile ou en dehors de leur domicile. Sont exclus de ce service les déplacements pris en charge au titre de l'assurance maladie. 25 accompagnements en 2022	<b>Comment ?</b> Pour bénéficier des services de l'association, il est nécessaire d'être inscrit. Réservation 48h à l'avance auprès de Reso'Ap, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, au 02 43 39 44 49 Le bénéficiaire contacte l'association, 3 jours minimum avant le jour du déplacement souhaité. L'association contacte le bénévole le plus proche du domicile du bénéficiaire. Une fois le bénévole trouvé, l'association recontacte le bénéficiaire afin de l'informer du nom du bénévole qui se chargera de l'accompagnement Le jour de l'accompagnement, le bénévole vient chercher le bénéficiaire à son domicile, et le ramène à son domicile, après l'accompagnement. Après l'accompagnement, le bénéficiaire reçoit une facture. Il n'y a pas d'échange monétaire entre les bénéficiaires et les usagers. Les demandes d'accompagnements sont assurées sous réserve de la disponibilité des bénévoles

<p><b>Pour qui ?</b>          Pour les personnes domiciliées sur le territoire de la CDC, dépourvues de moyens de locomotion et ne pouvant faire appel aux système de transport existant, pour des trajets qui ne demandent pas une régularité journalière.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>          En contrepartie de l'adhésion à Réso'Ap, cotisation annuelle de 7 € demandée          Tarification selon la grille tarifaire 2023 de Réso'Ap          7€ pour moins de 10 km          Pour tout trajet aller-retour supérieur à 103 km, le tarif est de 0,63€/km</p>
<p><b>Atouts ?</b>          En complément du déplacement véhiculé, le bénéficiaire peut être accompagné (dans le magasin pour faire ses courses, pour aller jusqu'au point de son rendez-vous à pied, ...)          Crée du lien social entre bénévole et bénéficiaire          Peut convenir à <b>des personnes en insertion socioprofessionnelle</b> pour des rdv ponctuels (ex : entretien de recrutement, ...), des trajets domicile-travail ou domicile-formation de très courte durée (ex : pendant qu'un véhicule est en réparation)</p>	<p><b>Limites ?</b>          Si manque de bénévole, le déplacement ne peut pas être assuré.          Ne convient pas à des trajets domicile-travail réguliers</p>

Transport d'utilité sociale Association des familles – CCAS de la Ferté-Macé	
<p><b>C'est quoi ?</b>            Service de déplacement solidaire, avec des chauffeurs bénévoles, mis en place par l'association des familles, en lien avec la mairie de la Ferté-Macé.            Service qui complète les services publics et privés qui existent déjà, mais ne viennent en rien se substituer à eux.            Service qui s'appuie sur des bénévoles soucieux d'aider, qui fonctionne tous les jours sauf le week-end.</p>	<p><b>Comment ?</b>            Inscription préalable à l'association des familles            1 chemin de Clouet – La Ferté-Macé            Réservation 48h à l'avance au 02 33 30 16 96</p>
<p><b>Pour qui ?</b>            Pour les personnes âgées ou autres, ne disposant pas de moyens de locomotion, ou ne pouvant recourir aux services existants, et qui répondent aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitant du pays fertois et son ancienne communauté de communes (Couterne, ...), Le Grais, Bagnoles de l'Orne, et autres villes selon l'accord du bénévole.</li> <li>- Adhérent de l'Association des familles</li> <li>- Non imposable</li> <li>- Valide (sans déambulateur ni fauteuil roulant)</li> <li>- Avec attestation de responsabilité civile.</li> </ul>	<p><b>Quelle tarification ?</b>            Adhésion à l'association : 13 €            Minimum forfaitaire de 3,50 € exigé pour un trajet inférieur ou égal à 7 km.            Au-delà de 7 km, 0.45 € du km</p>

## CDC des Sources de l'Orne

Population : 11 913 hab. (2019)    Superficie : 364,80 km<sup>2</sup>

Densité : 33 hab./km<sup>2</sup>

La CDC des sources de l'Orne regroupe 23 communes :

- |                             |                             |
|-----------------------------|-----------------------------|
| 1. Almenêches               | 13. Essay                   |
| 2. Aunou-sur-Orne           | 14. La Ferrière-Béchet      |
| 3. Belfonds                 | 15. Francheville            |
| 4. La Bellière              | 16. Macé                    |
| 5. Boissei-la-Lande         | 17. Médavy                  |
| 6. Boitron                  | 18. Montmerrei              |
| 7. Le Bouillon              | 19. Mortrée                 |
| 8. Bursard                  | 20. Neauphe-sous-Essai      |
| 9. Le Cercueil              | 21. Saint-Germain-du-Perron |
| 10. Chailloué               | 22. Sées                    |
| 11. La Chapelle-près-Sées   | 23. Tanville                |
| 12. Le Château-d'Almenêches |                             |

La CDC est autorité organisatrice de mobilité.

### Actualités

Etude mobilité en cours (phase de diagnostic) avec le Céréma, fin prévue pour septembre 2023

### Informations complémentaires

- Train Nomad  
Ligne de train Caen - Le Mans - Tours ; Gares : Sées et Surdon
- Car Nomad  
L404 La Ferté-Macé - Carrouges - Sées  
L409 Vimoutiers - Gacé - Sées - Alençon
- Lieux d'information mobilité  
Espace France services à Sées  
CCAS et offices de tourisme du territoire
- Transport à la demande / Transport d'utilité sociale  
**Transport d'utilité sociale** - Résó'Ap intervient sur le territoire de la CDC, sans conventionnement particulier (cf. [fiche](#) p.126)

## Transport d'utilité sociale Réso'Ap

<p><b>C'est quoi ?</b> Service de transport d'utilité sociale qui fonctionne sur la CDC et au-delà avec un réseau de bénévoles. RESO'AP (REseau SOcial d'Aides à la Personne) est une association fondée par la Mutualité Sociale Agricole et Générations Mouvement. Elle œuvre sur le champ de l'accompagnement des personnes à domicile ou en dehors de leur domicile. Sont exclus de ce service les déplacements pris en charge au titre de l'assurance maladie. 87 accompagnements en 2022</p>	<p><b>Comment ?</b> Pour bénéficier des services de l'association, il est nécessaire d'être inscrit. Réservation 48h à l'avance auprès de Reso'Ap, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, au 02 43 39 44 49 Le bénéficiaire contacte l'association, 3 jours minimum avant le jour du déplacement souhaité. L'association contacte le bénévole le plus proche du domicile du bénéficiaire. Une fois le bénévole trouvé, l'association recontacte le bénéficiaire afin de l'informer du nom du bénévole qui se chargera de l'accompagnement. Le jour de l'accompagnement, le bénévole vient chercher le bénéficiaire à son domicile, et le ramène à son domicile. Après l'accompagnement, le bénéficiaire reçoit une facture. Il n'y a pas d'échange monétaire entre les bénéficiaires et les usagers. Les demandes d'accompagnements sont assurées sous réserve de la disponibilité des bénévoles</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour les personnes domiciliées sur le territoire de la CDC, dépourvues de moyens de locomotion et ne pouvant faire appel aux systèmes de transport existant, pour des trajets qui ne demandent pas une régularité journalière.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> En contrepartie de l'adhésion à Réso'Ap, cotisation annuelle de 7€ demandée Tarification selon la grille tarifaire 2023 de Réso'Ap 7€ pour moins de 10 km Pour tout trajet aller-retour supérieur à 103 km, le tarif est de 0,63€/km</p>
<p><b>Atouts ?</b> En complément du déplacement véhiculé, le bénéficiaire peut être accompagné (dans le magasin pour faire ses courses, pour aller jusqu'au point de son rendez-vous à pied, ...) Crée du lien social entre bénévole et bénéficiaire Peut convenir à des <b>personnes en insertion socioprofessionnelle</b> pour des rdv ponctuels (ex : entretien de recrutement, ...), des trajets domicile-travail ou domicile-formation de très courte durée (ex : pendant qu'un véhicule est en réparation)</p>	<p><b>Limites ?</b> Si manque de bénévole, le déplacement ne peut pas être assuré. Ne convient pas à des trajets domicile-travail réguliers</p>

## CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault

Population : 14 353 hab. (2019) Superficie : 531,90 km<sup>2</sup>

Densité : 27 hab./km<sup>2</sup>

La CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault regroupe 46 communes :

- |                          |                                    |
|--------------------------|------------------------------------|
| 1. Aubry-le-Panthou      | 24. Ménéil-Froger                  |
| 2. Les Authieux-du-Puits | 25. Ménéil-Hubert-en-Exmes         |
| 3. Avernes-Saint-Gourgon | 26. Le Ménéil-Vicomte              |
| 4. Le Bosc-Renoult       | 27. Le Merlerault                  |
| 5. Camembert             | 28. Neuville-sur-Touques           |
| 6. Canapville            | 29. Nonant-le-Pin                  |
| 7. Champ-Haut            | 30. Orgères                        |
| 8. Les Champeaux         | 31. Planches                       |
| 9. Champosoult           | 32. Pontchardon                    |
| 10. Chaumont             | 33. Le Renouard                    |
| 11. Cisai-Saint-Aubin    | 34. Résenlieu                      |
| 12. Coulmer              | 35. Roiville                       |
| 13. Croisilles           | 36. Saint-Aubin-de-Bonneval        |
| 14. Crouttes             | 37. Saint-Évroult-de-Montfort      |
| 15. Échauffour           | 38. Saint-Germain-d'Aunay          |
| 16. La Fresnaie-Fayel    | 39. Saint-Germain-de-Clairefeuille |
| 17. Fresnay-le-Samson    | 40. Saint-Pierre-des-Loges         |
| 18. Gacé                 | 41. Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe |
| 19. La Genevraie         | 42. Le Sap-André                   |
| 20. Godisson             | 43. Sap-en-Auge                    |
| 21. Guerquesalles        | 44. Ticheville                     |
| 22. Lignères             | 45. La Trinité-des-Laitiers        |
| 23. Mardilly             | 46. <b>Vimoutiers</b>              |

La CDC est autorité organisatrice de mobilité.

### Actualités

Étude mobilité en cours sur la CDC (phase de diagnostic) par le cabinet IMMERGIS

### Informations complémentaires

- Train Nomad  
Ligne de train Paris - Granville ; Halte ferroviaire à Sainte-Gauburge
- Car Nomad
- L409 Vimoutiers - Gacé - Sées - Alençon
- L410 Vimoutiers - Trun - Argentan
- L411 Gacé - Exmes - Argentan
- L412 Gacé - Sainte-Gauburge - L'Aigle
- L413 Vimoutiers - L'Aigle

- Lieux d'information mobilité  
Espaces France services gérés par la CDC : Vimoutiers avec une antenne à Sap-en-Auge ; Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe avec une antenne au Merlerault.  
Espace France Services géré par La Poste à Gacé  
CCAS des communes et offices de tourisme du territoire
  
- Transport à la demande / Transport d'utilité sociale  
**Le transport à la demande** est présent sur tout le territoire, autour de 3 bassins de vie avec le Transgacébus sur le secteur de Gacé, le Camembus sur le secteur de Vimoutiers, Réso'Ap (conventionnement avec la CDC) sur le secteur du Merlerault (cf. [fiches](#) p.129)
  
- Voitures  
9 aires de **covoiturage** aménagées : Canapville, Croutes, Échauffour, Le Sap, Coulmer, Le Merlerault, Nonant-le-Pin, Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe, Vimoutiers  
**Atelier code/conduite séniors** par Mobyliis (cf. [fiche](#) p.132)  
**Aide financière pour le financement d'une partie du permis de conduire**, disponible sous certaines conditions pour des personnes avec un projet professionnel contre quelques heures de bénévolat au sein de la collectivité.
  
- 2 roues  
**Voie verte** à Alençon, piste cyclable à Gacé. Projets d'aménagements cyclables (voie verte Vimoutiers-Camembert et voie cyclable entre Gacé et sa zone industrielle)  
Projet du Département de créer une **voie verte** entre Vimoutiers et Gacé, puis de la prolonger jusqu'à Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe.  
Conventionnement de la CDC avec des commerçants pendant la période estivale pour de la location à visée touristique de vélos à assistance électrique.  
**Location solidaire de scooters, trottinettes, vélos et vélos à assistance électrique** par Atelier Mob (cf. [fiche](#) p.132)

## Transport à la demande - Camembus CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault

<p><b>C'est quoi ?</b> Service de transport à la demande qui fonctionne sur l'ancienne CDC du Pays de Camembert, sur le secteur de Vimoutiers Trois circuit-types existent : Le lundi - circuit Le Sap vers Vimoutiers Le jeudi - circuit vers Vimoutiers Le samedi plateau du Sap <a href="https://www.cdcvam.fr/sites/default/files/2020-02/CAMEMBUS_2020.pdf">https://www.cdcvam.fr/sites/default/files/2020-02/CAMEMBUS_2020.pdf</a> Pour les rendez-vous médicaux, le CAMEMBUS assure un transport tous les jours, de 9h à 16h, hors dimanche et jours fériés. Ne sont pas concernés : - Les trajets scolaires directs ou indirects - Les trajets pris en charge par un organisme (CPAM) - Les déplacements pour des activités extrascolaires, culturelles qui ne sont pas organisées par la CDC</p>	<p><b>Comment ?</b> 1. Appel au secrétariat de la CDCVAM au 02 33 67 54 85, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h (trajet à réserver la veille avant 15h pour le lendemain) 2. Prise en charge au domicile de la personne ou au point d'arrêt défini 3. Règlement du montant du trajet au chauffeur. Le transport est assuré par une compagnie de taxi qui prend la personne à son domicile ou à un arrêt et qui circule uniquement sur demande.</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour les personnes domiciliées sur le territoire de la CDC, dépourvues de moyens de locomotion et ne pouvant faire appel aux systèmes de transport existant, et sous réserve qu'elles soient dans une des situations suivantes : - Sans permis de conduire ou ne conduisant plus - À mobilité réduite autonome - En insertion professionnelle - Âgées de plus de 12 ans - Les mineurs de 3 à 12 ans, sous réserve d'une autorisation parentale, peuvent être transportés aux centres de loisirs ou activités de leur choix : école de musique, sport...</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Tarif de 2€ (aller ou retour) à 5 € selon les déplacements. Tarif km compteur remisé pour les trajets en dehors du territoire.  Transports liés à la formation professionnelle, à un stage en entreprise : - Par personne pendant 2 mois : 4€ aller / retour - Par personne à partir du 3<sup>e</sup> mois, limité à 6 mois : 10€ aller / retour</p>
<p><b>Atouts ?</b> Une tarification pour <b>les personnes en insertion socioprofessionnelle</b> et les plus précaires</p>	<p><b>Limites ?</b> Pas d'accompagnement en dehors du trajet proprement dit</p>

## Transport à la demande - Transgacébus CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault

<p><b>C'est quoi ?</b> Service de transport à la demande qui fonctionne sur les 14 communes autour de Gacé (La Fresnaie-Fayel, Mardilly, Neuville-sur-Touques, Chaumont, Le Sap-Adré, Ménil-Hubert en Exmes, Saint-Evroult de Montfort, La trinité des Laitiers, Résenlieu, Cisai-Saint-Aubin, Croisilles, Couler, Orgères) Déplacements du lundi au samedi, sauf les jours fériés. Horaires à voir à la réservation. Mineurs autorisés seulement à destination des centres de loisirs ou des rendez-vous médico-sociaux prescrits par l'école (ex : psychologue, orthophoniste). Transports pris en charge au titre de l'assurance maladie exclus de ce service. Déplacements possibles en dehors de la CDC pour des motifs justifiés (Alençon, Argentan, L'Aigle, ...)</p>	<p><b>Comment ?</b> Réservation au secrétariat de la CDC VAM au 02 33 67 54 85 (au plus tard la veille avant 12h pour le lendemain)</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour les personnes domiciliées sur le territoire de la CDC, dépourvues de moyens de locomotion et ne pouvant faire appel aux systèmes de transport existant, et sous réserve qu'elles soient dans une des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans permis de conduire ou ne conduisant plus</li> <li>- À mobilité réduite autonome</li> <li>- En insertion professionnelle</li> <li>- Âgées de plus de 12 ans</li> <li>- Les mineurs de 3 à 12 ans, sous réserve d'une autorisation parentale, peuvent être transportés aux centres de loisirs ou activités de leur choix : école de musique, sport...</li> </ul>	<p><b>Quelle tarification ?</b> 2 € l'aller, 2 € le retour</p>
<p><b>Atouts ?</b> Possibilité sous conditions de se déplacer en dehors de la CDC</p>	<p><b>Limites ?</b> Pas d'accompagnement en dehors du trajet proprement dit</p>

## Transport d'utilité sociale Réso'Ap – CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault

<p><b>C'est quoi ?</b> Service de transport d'utilité sociale qui fonctionne sur le secteur du Merlerault, avec un réseau de bénévoles.</p> <p>RESO'AP (REseau SOcial d'Aides à la Personne) est une association fondée par la Mutualité Sociale Agricole et Générations Mouvement. Elle œuvre sur le champ de l'accompagnement des personnes à domicile ou en dehors de leur domicile. La CDC VAM a signé une convention avec RESO'AP qui plafonne le tarif de déplacement au sein de la CDC. Sont exclus de ce service les déplacements pris en charge au titre de l'assurance maladie.</p>	<p><b>Comment ?</b> Pour bénéficier des services de l'association, il est nécessaire d'être inscrit. Réservation 48h à l'avance auprès de Reso'Ap, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, au 02 43 39 44 49 Le bénéficiaire contacte l'association, 3 jours minimum avant le jour du déplacement souhaité. L'association contacte le bénévole le plus proche du domicile du bénéficiaire. Une fois le bénévole trouvé, l'association recontacte le bénéficiaire afin de l'informer du nom du bénévole qui se chargera de l'accompagnement Le jour de l'accompagnement, le bénévole vient chercher le bénéficiaire à son domicile, et le ramène à son domicile, après l'accompagnement. Après l'accompagnement, le bénéficiaire reçoit une facture. Il n'y a pas d'échange monétaire entre les bénéficiaires et les usagers. Les demandes d'accompagnements sont assurées sous réserve de la disponibilité des bénévoles</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour les personnes domiciliées sur le territoire de la CDC, dépourvues de moyens de locomotion et ne pouvant faire appel aux systèmes de transport existant, et sous réserve qu'elles soient dans une des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sans permis de conduire ou ne conduisant plus,</li> <li>- à mobilité réduite autonome,</li> <li>- en insertion, recherche d'emploi</li> </ul>	<p><b>Quelle tarification ?</b> En contrepartie de l'adhésion à Réso'Ap, cotisation annuelle de 7 € demandée Tarif de 4 € aller et retour dans la CDC Hors de la CDC, grille tarifaire 2023 de Réso'Ap</p>
<p><b>Atouts ?</b> En complément du déplacement véhiculé, le bénéficiaire peut être accompagné (dans le magasin pour faire ses courses, pour aller jusqu'au point de son rendez-vous à pied, ...) Crée du lien social entre bénévole et bénéficiaire Peut convenir à <b>des personnes en insertion socioprofessionnelle</b> pour des rdv ponctuels (ex : entretien de recrutement, ...), des trajets domicile-travail ou domicile-formation de très courte durée (ex : pendant qu'un véhicule est en réparation)</p>	<p><b>Limites ?</b> Si manque de bénévole, le déplacement ne peut pas être assuré. Ne convient pas à des trajets domicile-travail réguliers</p>

## Voitures – Atelier Code et / ou Conduite Mobylys

<p><b>C'est quoi ?</b> Atelier dont l'objectif est de mettre à jour les connaissances théoriques et pratiques des séniors, en répondant à leurs questions. Il s'agit pour ceux-ci de s'approprier les évolutions afin de rouler en toute sécurité, pour soi et pour les autres. Commune d'intervention : Vimoutiers Financement : Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Orne</p>	<p><b>Comment ?</b> Inscriptions par - le guichet unique 06 72 77 60 79, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h - mail : mobylis@mobylys.org</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Séniors à partir de 60 ans</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Gratuit</p>
<p><b>Atouts ?</b> Permet aux séniors d'acquérir de la confiance au volant et de rouler en sécurité Pourrait être étendu à un public plus large</p>	<p><b>Limites ?</b> Restriction des publics</p>

## 2 roues – Location solidaire de scooters, trottinettes, vélos et vélos à assistance électrique – Atelier Mob

<p><b>C'est quoi ?</b> Mise à disposition gratuite pendant 1 mois, puis location pendant 2 mois de vélos, scooters et trottinettes, sur le bassin d'emploi de Vimoutiers, pour tout projet d'insertion professionnelle. Les prêts de véhicules portent sur un trajet prédéfini. Casque et antivol fourni, assurance au tiers comprise. Flotte de 6 trottinettes électriques, 10 vélos classiques, 1 électrique, 35 scooters thermiques, 2 scooters électriques Cette flotte est disponible pour d'autres territoires (bassin d'emploi d'Alençon, de Mortagne-au-Perche, d'Argentan, de Val-au-Perche) Financement : Communes, Conseil département pour les bénéficiaires du RSA, FIT</p>	<p><b>Comment ?</b> Sur prescription d'un référent (circonscription d'action sociale, SPIP, PJJ, centres sociaux, Pôle emploi, Cap emploi, Missions locales, Épide). Contrat de prêt établi entre Atelier Mob et le demandeur (co-signature du contrat par les parents ou le tuteur légal pour les mineurs) État des lieux du deux-roues réalisé avec l'utilisateur  Retrait du véhicule à la Maison de l'Emploi à Vimoutiers ou exceptionnellement sur demande dans la commune de résidence du demandeur (ex : mairie)</p>
<p><b>Pour qui ?</b> <b>Toute personne en insertion professionnelle</b> rencontrant des problèmes de déplacement, et ne pouvant y faire face financièrement ; dont les ressources, en intégrant pour les jeunes celles de la famille, ne permettent pas l'accès aux services marchands ; dont la mise à disposition d'un 2 roues permet d'accéder à un emploi, une formation ; les mineurs, sous réserve de l'engagement écrit du représentant légal et de sa présence, sauf jeunes scolarisés.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Location : 3€ par jour pour les scooters et les trottinettes et 1€ pour les vélos Cautions : 15€ pour un vélo classique, 90€ pour un vélo électrique, un scooter ou une trottinette Pour les scooters, sont à la charge du bénéficiaire le carburant et un bidon d'huile (10€ à régler lors de la prise du 2 roues)</p>

### Atouts ?

Premier mois gratuit  
Répond à un besoin ponctuel, en attendant d'avoir une solution pérenne  
Pouvoir bénéficier dans un délai de 48h au plus d'un 2 roues pour se rendre en formation ou sur son lieu de travail

### Limites ?

Certains publics ont peur d'utiliser un 2 roues, surtout un scooter.  
Solution peu adaptée en cas de conditions climatiques difficiles (froid, brouillard, pluie, ...) ou si le nombre de km à parcourir est important.  
Flotte restreinte compte tenu des territoires d'intervention  
Flotte restreinte compte tenu des territoires d'intervention

## CDC de la Vallée de la Haute-Sarthe

Population : 7 555 hab. (2019)

Superficie : 278,90 km<sup>2</sup>

Densité : 27 hab./km<sup>2</sup>

La CDC de la Vallée de la Haute Sarthe regroupe 31 communes :

1. Aunay-les-Bois
2. Barville
3. Brullemail
4. Buré
5. Bures
6. Le Chalange
7. Coulonges-sur-Sarthe
8. Courtomer
9. Ferrières-la-Verrerie
10. Gâprée
11. Hauterive
12. Laleu
13. Marchemaisons
14. **Le Mêle-sur-Sarthe**
15. Le Ménil-Broût
16. Le Ménil-Guyon
17. Montchevrel
18. Neuilly-le-Bisson
19. Le Plantis
20. Saint-Agnan-sur-Sarthe
21. Saint-Aubin-d'Appenai
22. Saint-Germain-le-Vieux
23. Saint-Julien-sur-Sarthe
24. Saint-Léger-sur-Sarthe
25. Saint-Léonard-des-Parcs
26. Saint-Quentin-de-Blavou
27. Sainte-Scolasse-sur-Sarthe
28. Tellières-le-Plessis
29. Trémont
30. Les Ventes-de-Bourse
31. Vidai

La CDC est autorité organisatrice de mobilité.

Elle appartient à deux bassins de mobilité\* bassin des Collines de Normandie et bassin interrégional. Cette situation s'explique par le fait que la CDC appartient à plusieurs bassins de vie\* :

- bassin de vie de la ville de Sées à l'ouest,
- bassin de vie d'Alençon au sud-ouest
- bassin de vie de Mortagne-au-Perche à l'est.

### Actualités

Étude mobilité réalisée par le CEREMA en 2021 sur la CDC

### Informations complémentaires

- Car Nomad  
L415 : L'Aigle - Courtomer - Moulins-la-Marche - Alençon (circule seulement en période scolaire)  
L417 : Nogent-le-Rotrou - Mortagne-au-Perche - Alençon
- Lieux d'information mobilité  
CCAS des communes  
Office de tourisme du Pays mêlois au Mêle-sur-Sarthe  
Espace France services au Mêle-sur-Sarthe (bureau de poste)

---

\* Cf. Lexique

- Transport à la demande / Transport d'utilité sociale  
Signature en janvier 2023 d'une convention avec Réso'Ap pour **le transport d'utilité sociale** – remplace le transport à la demande mis en place avec la CDC avec une société de taxi (cf. [fiche](#) p.136)
  
- Voitures  
Projets d'aménagement d'aires de **covoiturage** à Montchevrel, à Menil-Broût, à Saint-Léger-sur-Sarthe et à Saint-Julien-sur-Sarthe  
**Projet de voitures électriques en autopartage** à Courtomer et au Mêle-sur-Sarthe (2 voitures sur chaque commune)
  
- 2 roues  
**Voies cyclables** sur l'axe Hauterive – Le-Mêle-sur-Sarthe et **voie verte** Mortagne – Alençon (véloscénie)  
Certains jeunes de la CDC qui habitent près d'Alençon profitent des actions mises en place par la Mission locale de la ville et de la **location de 2 roues** (vélos, vélos à assistance électrique, scooters, trottinettes) proposée par Atelier Mob.

## Transport d'utilité sociale – Réso'Ap CDC Vallée de la Haute-Sarthe

<p><b>C'est quoi ?</b></p> <p>Service de transport d'utilité sociale qui fonctionne sur la CDC Vallée de la Haute-Sarthe, avec un réseau de bénévoles.</p> <p>RESO'AP (REseau SOcial d'Aides à la Personne) est une association fondée par la Mutualité Sociale Agricole et Générations Mouvement. Elle œuvre sur le champ de l'accompagnement des personnes à domicile ou en dehors de leur domicile.</p> <p>La CDC VHS a signé une convention avec RESO'AP qui plafonne le tarif de déplacement au sein de la CDC.</p> <p>Sont exclus de ce service les déplacements pris en charge au titre de l'assurance maladie.</p>	<p><b>Comment ?</b></p> <p>Pour bénéficier des services de l'association, il est nécessaire d'être inscrit.</p> <p>Réservation 48h à l'avance auprès de Reso'Ap, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, au 02 43 39 44 49</p> <p>Le bénéficiaire contacte l'association 3 jours minimum avant le jour du déplacement souhaité. L'association contacte le bénévole le plus proche du domicile du bénéficiaire. Une fois le bénévole trouvé, l'association recontacte le bénéficiaire afin de l'informer du nom du bénévole qui se chargera de l'accompagnement.</p> <p>Le jour de l'accompagnement, le bénévole vient chercher le bénéficiaire à son domicile, et le ramène à son domicile.</p> <p>Après l'accompagnement, le bénéficiaire reçoit une facture. Il n'y a pas d'échange monétaire entre les bénéficiaires et les usagers.</p> <p>Les demandes d'accompagnements sont assurées sous réserve de la disponibilité des bénévoles</p>
<p><b>Pour qui ?</b></p> <p>Pour les personnes domiciliées sur le territoire de la CDC, dépourvues de moyens de locomotion et ne pouvant faire appel aux systèmes de transport existant, pour des trajets qui ne demandent pas une régularité journalière.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b></p> <p>En contrepartie de l'adhésion à Réso'Ap, cotisation annuelle de 7 € demandée</p> <p>Tarif de 4 € aller et retour dans la CDC</p> <p>Hors de la CDC, grille tarifaire 2023 de Réso'Ap</p>
<p><b>Atouts ?</b></p> <p>En complément du déplacement véhiculé, le bénéficiaire peut être accompagné (dans le magasin pour faire ses courses, pour aller jusqu'au point de son rendez-vous à pied, ...)</p> <p>Crée du lien social entre bénévole et bénéficiaire</p> <p>Peut convenir à <b>des personnes en insertion socioprofessionnelle</b> pour des rdv ponctuels (ex : Pôle emploi, entretien de recrutement, ...), des trajets domicile-travail ou domicile-formation de très courte durée (ex : pendant qu'un véhicule est en réparation)</p>	<p><b>Limites ?</b></p> <p>Si manque de bénévole, le déplacement ne peut pas être assuré.</p> <p>Ne convient pas à des trajets domicile-travail réguliers</p>

### ANN-3. FICHE D'IDENTITÉ BASSIN INTERRÉGIONAL

52 714 habitants (2019)    29 hab./km<sup>2</sup> (contre 46 hab./km<sup>2</sup> dans l'Orne et 111hab./km<sup>2</sup> en Normandie)

Le bassin de mobilité Interrégional regroupe 5 EPCI :

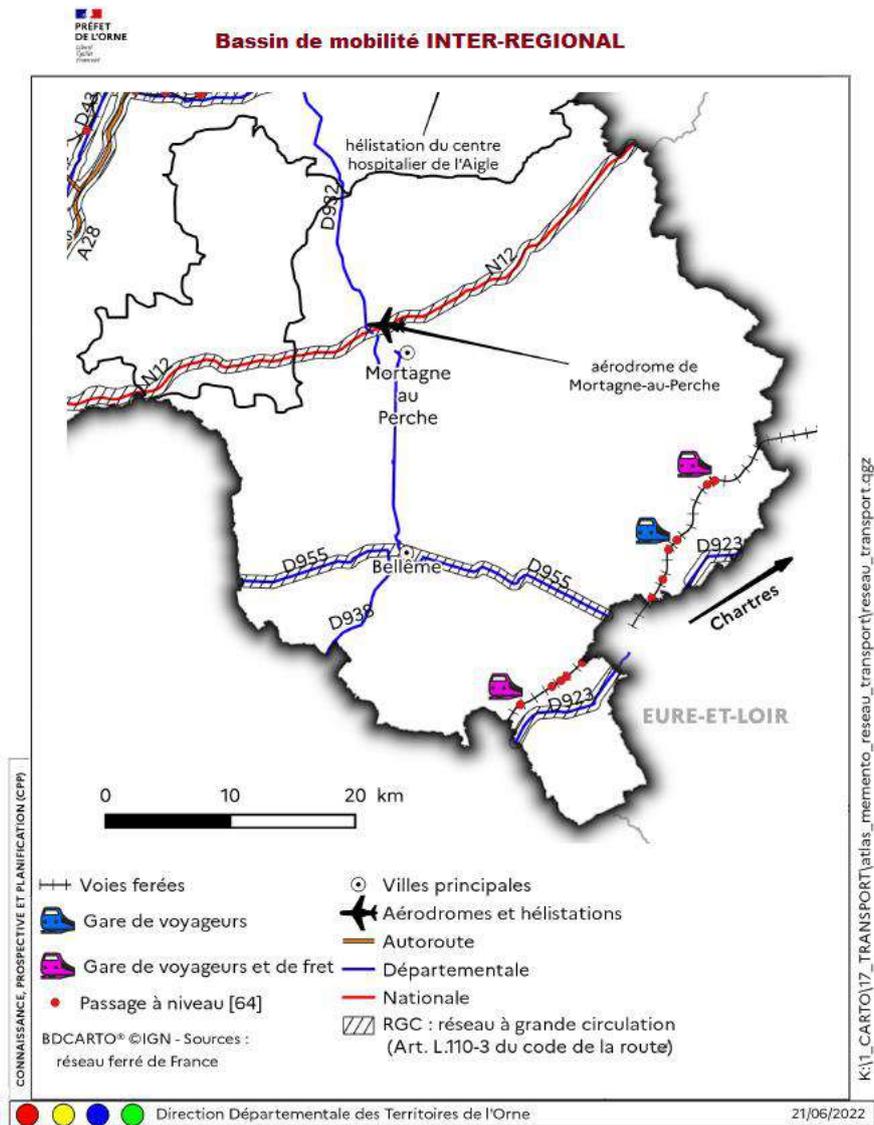
- CDC de la Vallée de la Haute-Sarthe
- CDC des Collines du Perche normand
- CDC du Pays de Mortagne-au-Perche
- CDC du Cœur du Perche
- CDC des Hauts du Perche

Le recueil de l'existant présenté dans cette annexe reprend pour chaque EPCI l'ordre des services de mobilité du chapitre 4 : services régionaux et départementaux et services locaux, dont solidaires. Pour ces derniers, à chaque service correspond une fiche qui détaille le contenu, ses atouts et ses limites. Les espaces France Services ont été recensés car ils peuvent être un relais intéressant pour aller vers les publics les plus éloignés.

Si des solutions existent sur une EPCI, elles ne couvrent souvent pas tout le territoire et sont fréquemment insuffisantes au regard des besoins (restriction des publics, flotte de véhicules insuffisante, ...). C'est pourquoi il est important de prendre en compte les atouts et limites des différentes solutions mises en œuvre.

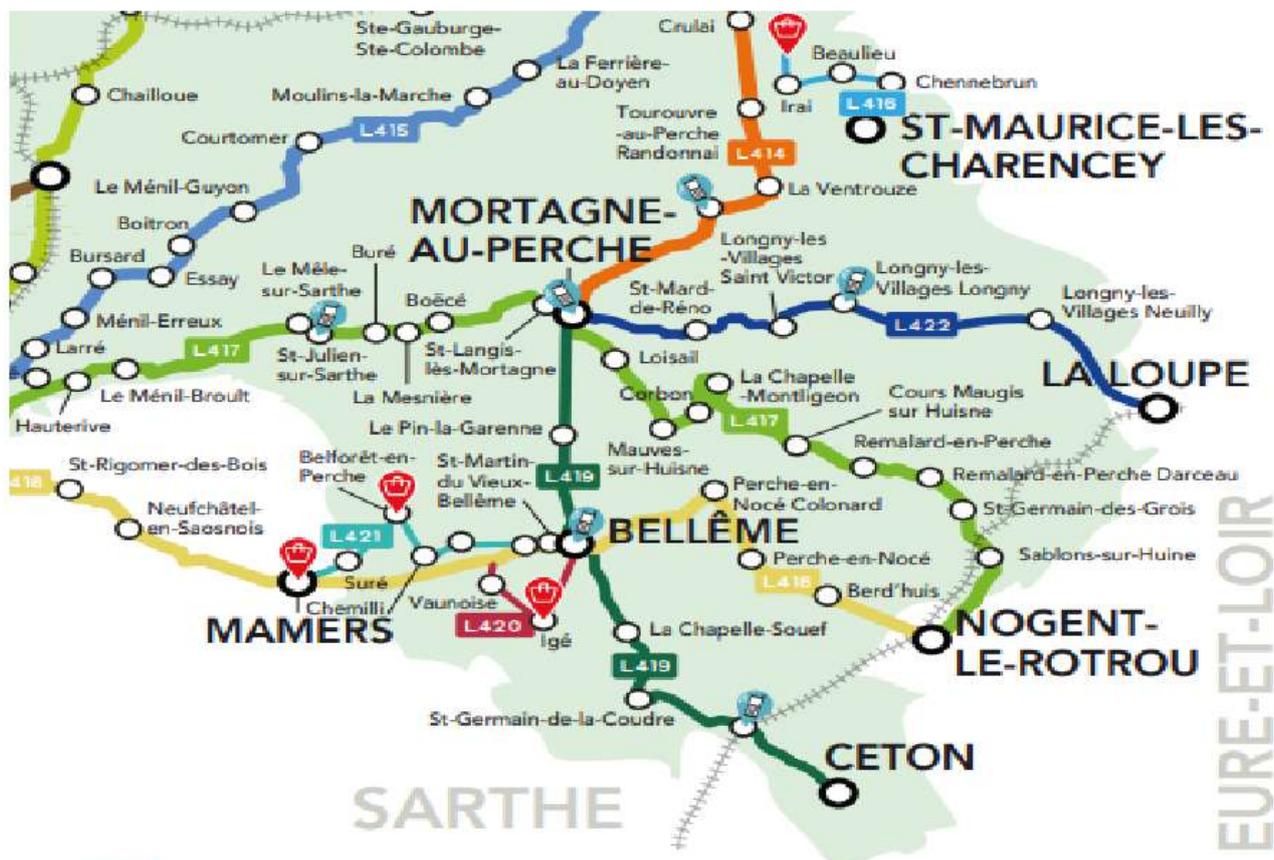


## Les infrastructures routières principales, réseau ferré et aérodrômes



3 réseaux à grande circulation traversent le territoire d'est en ouest : la nationale 12 et les départementales 955 et 923. Une départementale à trafic moins dense traverse le territoire du nord au sud. La voie ferrée présente sur le bassin n'est pas une voie normande. Elle relie Paris au Mans avec seulement 3 gares en Normandie : Bretoncelles, Condé-sur-Huisne et Le Theil-La Rouge. Les zones entre ces grands axes structurants du bassin sont peu équipées.

## Les services de transport Nomad



Mise à jour - Septembre 2022

Car Nomad : 9 lignes de car régulières

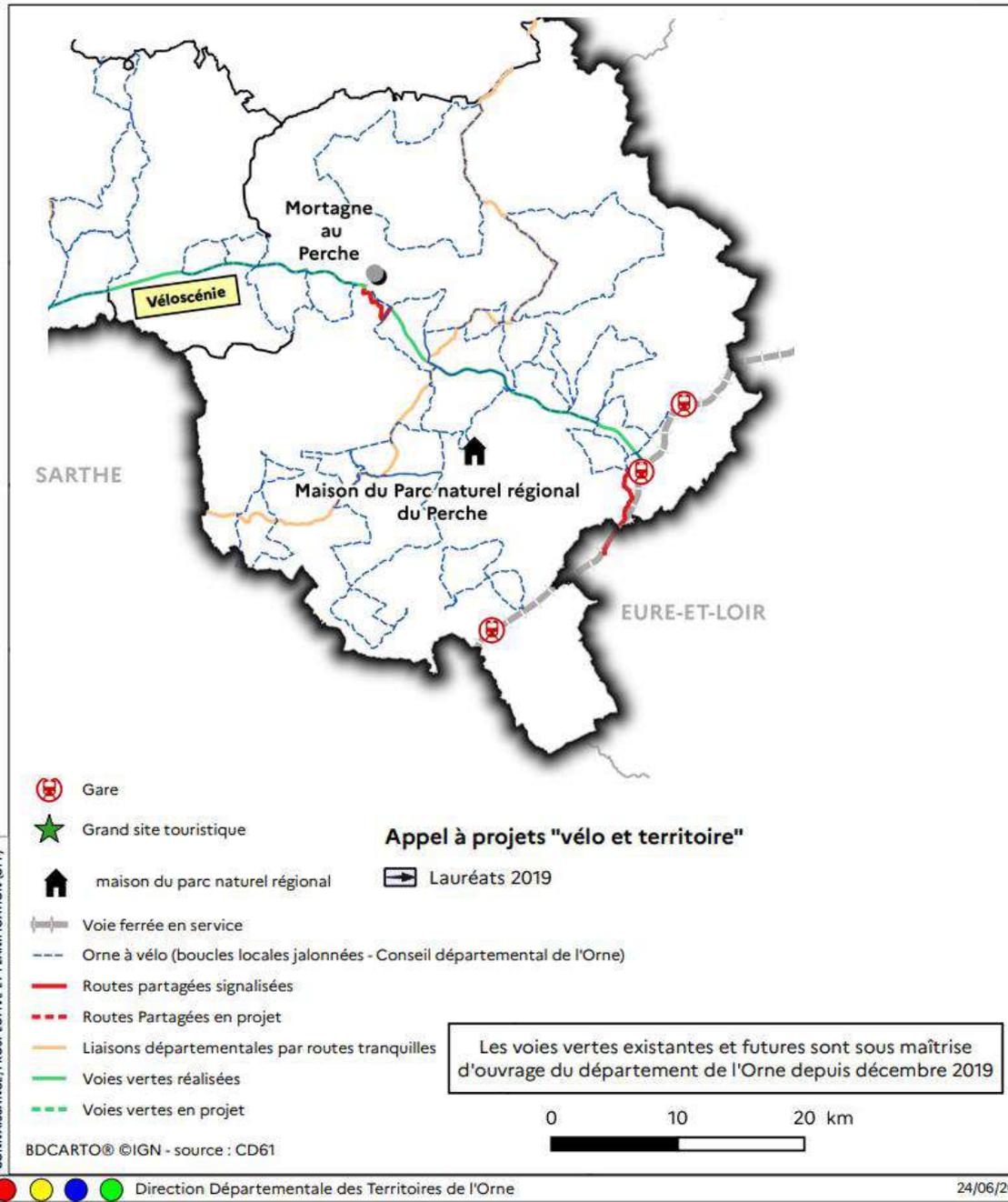
<https://www.normandie.fr/orne-lignes-regulieres-et-estivales>

L414 Mortagne-au-Perche - Tourouvre-au-Perche - L'Aigle  
L415 L'Aigle - Courtomer - Moulins-la-marche - Alençon  
L416 Saint-Maurice-les-Charencey - L'Aigle  
L417 Nogent-le-Rotrou - Mortagne-au-Perche - Alençon  
L418 Nogent-le-Rotrou - Bellême - Mangers - Alençon

L419 Ceton - Val-au-Perche Le Theil - Bellême - Mortagne-au-Perche  
L420 Igé - Belforêt-en-perche - Bellême  
L421 Bellême - St Martin du Vieux Bellême - Belforêt en Perche - Suré - Mangers.  
L422 Mortagne-au-Perche - Longny-les-villages - La Loupe

## Les modes alternatifs à la voiture

## Bassin de mobilité INTER-REGIONAL



## Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail

	Pas de déplacement	Marche à pied	Vélo (assistance électrique inclus)	Deux-roues motorisés	Voiture, camion, fourgonnette	Transport en commun
Normandie	4,6 %	5,8 %	1,5 %	1,3 %	80,2 %	6,6 %
Orne	6,7 %	6,7 %	1,2 %	1,1 %	82,2 %	2,0 %
Vallée de la Haute-Sarthe	9,2 %	3,4 %	0,4 %	1,1 %	84,4 %	1,5 %
Collines du Perche normand	7,5%	5,4%	0,6%	1,4%	83,2%	1,9%
Pays de Mortagne-au-Perche	9,2%	7,2%	0,5%	1,0%	80,4%	1,7%
Cœur du Perche	7,7%	4,5%	0,6%	1,1%	82,5%	3,5%
Hauts du Perche	8,6%	5,3%	0,7%	1,3%	81,0%	3,0%

Sources : INSEE 2019

## Équipement automobile des ménages

	Au moins un emplacement réservé au stationnement	Au moins 1 voiture	1 voiture	2 voitures ou plus
Normandie	66,6%	84,4%	46,8%	37,6%
Orne	67,8%	86,7%	48,2%	38,5%
Vallée de la Haute-Sarthe	74,7%	91,2%	46%	45,2%
Collines du Perche normand	71,9%	89,2%	45,4%	43,8%
Pays de Mortagne-au-Perche	68,1%	88,4%	48,2%	40,2%
Cœur du Perche	73,9%	91,2%	43,9%	47,3%
Hauts du Perche	72,3%	89,9%	50,6%	39,3%

Sources : INSEE 2019

## Actualités

- Groupe de travail amorcé et accompagné par la Région Normandie et l'ENTPR : réflexion en cours pour la mise en place d'un service de transport à la demande sur l'ensemble du bassin de mobilité.
- La Mission locale assure des permanences sur l'ensemble du Perche ornais, organise des cafés de la mobilité, des séances de simulateur de conduite et du soutien au code de la route pour les jeunes qu'elle accompagne.

## CDC de la Vallée de la Haute-Sarthe

Population : 7 555 hab. (2019)

Superficie : 278,90 km<sup>2</sup>

Densité : 27 hab./km<sup>2</sup>

La CDC de la Vallée de la Haute Sarthe regroupe 31 communes :

- |                               |                                |
|-------------------------------|--------------------------------|
| 32. Aunay-les-Bois            | 48. Montchevrel                |
| 33. Barville                  | 49. Neuilly-le-Bisson          |
| 34. Brullemail                | 50. Le Plantis                 |
| 35. Buré                      | 51. Saint-Agnan-sur-Sarthe     |
| 36. Bures                     | 52. Saint-Aubin-d'Appenai      |
| 37. Le Chalange               | 53. Saint-Germain-le-Vieux     |
| 38. Coulonges-sur-Sarthe      | 54. Saint-Julien-sur-Sarthe    |
| 39. Courtomer                 | 55. Saint-Léger-sur-Sarthe     |
| 40. Ferrières-la-Verrerie     | 56. Saint-Léonard-des-Parcs    |
| 41. Gâprée                    | 57. Saint-Quentin-de-Blavou    |
| 42. Hauterive                 | 58. Sainte-Scolasse-sur-Sarthe |
| 43. Laleu                     | 59. Tellières-le-Plessis       |
| 44. Marchemaisons             | 60. Trémont                    |
| 45. <b>Le Mêle-sur-Sarthe</b> | 61. Les Ventes-de-Bourse       |
| 46. Le Ménil-Broût            | 62. Vidai                      |
| 47. Le Ménil-Guyon            |                                |

La CDC est autorité organisatrice de mobilité.

Elle appartient à deux bassins de mobilité\* bassin des Collines de Normandie et bassin interrégional. Cette situation s'explique par le fait que la CDC appartient à plusieurs bassins de vie\* :

- bassin de vie de la ville de Sées à l'ouest,
- bassin de vie d'Alençon au sud-ouest
- bassin de vie de Mortagne-au-Perche à l'est.

### Actualités

Étude mobilité réalisée par le CEREMA en 2021 sur la CDC

### Informations complémentaires

- Car Nomad  
L415 : L'Aigle - Courtomer - Moulins-la-Marche - Alençon (circule seulement en période scolaire)  
L417 : Nogent-le-Rotrou - Mortagne-au-Perche - Alençon
- Lieux d'information mobilité  
CCAS des communes  
Office de tourisme du Pays mêlois au Mêle-sur-Sarthe  
Espace France services au Mêle-sur-Sarthe (bureau de poste)

---

\* Cf. Lexique

- Transport à la demande / Transport d'utilité sociale  
Signature en janvier 2023 d'une convention avec Réso'Ap pour **le transport d'utilité sociale** – remplace le transport à la demande mis en place avec la CDC avec une société de taxi (cf. [fiche](#) p.145)
  
- Voitures  
Projets d'aménagement d'aires de **covoiturage** à Montchevrel, à Menil-Broût, à Saint-Léger-sur-Sarthe et à Saint-Julien-sur-Sarthe  
**Projet de voitures électriques en autopartage** à Courtomer et au Mêle-sur-Sarthe (2 voitures sur chaque commune)
  
- 2 roues  
**Voies cyclables** sur l'axe Hauterive – Le-Mêle-sur-Sarthe et **voie verte** Mortagne – Alençon (véloscénie)  
Certains jeunes de la CDC qui habitent près d'Alençon profitent des actions mises en place par la Mission locale de la ville et de la **location de 2 roues** (vélos, vélos à assistance électrique, scooters, trottinettes) proposée par Atelier Mob.

## Transport d'utilité sociale – Réso'Ap CDC Vallée de la Haute-Sarthe

<p><b>C'est quoi ?</b> Service de transport d'utilité sociale qui fonctionne sur la CDC Vallée de la Haute-Sarthe, avec un réseau de bénévoles. RESO'AP (REseau SOcial d'Aides à la Personne) est une association fondée par la Mutualité Sociale Agricole et Générations Mouvement. Elle œuvre sur le champ de l'accompagnement des personnes à domicile ou en dehors de leur domicile. La CDC VHS a signé une convention avec RESO'AP qui plafonne le tarif de déplacement au sein de la CDC. Sont exclus de ce service les déplacements pris en charge au titre de l'assurance maladie.</p>	<p><b>Comment ?</b> Pour bénéficier des services de l'association, il est nécessaire d'être inscrit. Réservation 48h à l'avance auprès de Reso'Ap, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, au 02 43 39 44 49 Le bénéficiaire contacte l'association 3 jours minimum avant le jour du déplacement souhaité. L'association contacte le bénévole le plus proche du domicile du bénéficiaire. Une fois le bénévole trouvé, l'association recontacte le bénéficiaire afin de l'informer du nom du bénévole qui se chargera de l'accompagnement. Le jour de l'accompagnement, le bénévole vient chercher le bénéficiaire à son domicile, et le ramène à son domicile. Après l'accompagnement, le bénéficiaire reçoit une facture. Il n'y a pas d'échange monétaire entre les bénéficiaires et les usagers. Les demandes d'accompagnements sont assurées sous réserve de la disponibilité des bénévoles</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour les personnes domiciliées sur le territoire de la CDC, dépourvues de moyens de locomotion et ne pouvant faire appel aux systèmes de transport existant, pour des trajets qui ne demandent pas une régularité journalière.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> En contrepartie de l'adhésion à Réso'Ap, cotisation annuelle de 7 € demandée Tarif de 4 € aller et retour dans la CDC Hors de la CDC, grille tarifaire 2023 de Réso'Ap</p>
<p><b>Atouts ?</b> En complément du déplacement véhiculé, le bénéficiaire peut être accompagné (dans le magasin pour faire ses courses, pour aller jusqu'au point de son rendez-vous à pied, ...) Crée du lien social entre bénévole et bénéficiaire Peut convenir à <b>des personnes en insertion socioprofessionnelle</b> pour des rdv ponctuels (ex : Pôle emploi, entretien de recrutement, ...), des trajets domicile-travail ou domicile-formation de très courte durée (ex : pendant qu'un véhicule est en réparation)</p>	<p><b>Limites ?</b> Si manque de bénévole, le déplacement ne peut pas être assuré. Ne convient pas à des trajets domicile-travail réguliers</p>

## CDC des Collines du Perche normand

Population : 12 153 hab. (2019)

Superficie : 362,40 km<sup>2</sup>

Densité : 34 hab./km<sup>2</sup>

La CDC des Collines du Perche normand regroupe 16 communes :

- |                         |                                   |
|-------------------------|-----------------------------------|
| 1. Appenai-sous-Bellême | 9. La Chapelle-Souëf              |
| 2. Belforêt-en-Perche   | 10. Pouvrai                       |
| 3. Bellême              | 11. Saint-Fulgent-des-Ormes       |
| 4. Bellou-le-Trichard   | 12. Saint-Germain-de-la-Coudre    |
| 5. Ceton                | 13. Saint-Hilaire-sur-Erre        |
| 6. Chemilli             | 14. Saint-Martin-du-Vieux-Bellême |
| 7. Dame-Marie           | 15. Val-au-Perche                 |
| 8. Igé                  | 16. Vaunoise                      |

La CDC est autorité organisatrice de mobilité.

### Actualités

Étude mobilité (Plan de mobilité simplifié) en cours

### Informations complémentaires

- Train  
Gare TER au Theil-sur-Huisne (commune déléguée de Val-au-Perche) sur la ligne Paris-Le Mans
- Car Nomad  
L418 : Nogent-le-Rotrou – Bellême – Mamers – Alençon  
L419 : Ceton – Val-au-Perche Le Theil – Bellême – Mortagne-au-Perche (circule en période scolaire)  
L420 : Igé – Belforêt-en-perche – Bellême (ligne de marché)  
L421 : Bellême – St Martin du Vieux Bellême – Belforêt en Perche – Suré – Mamers (ligne de marché)
- Lieux d'information mobilité  
CCAS des communes et offices de tourisme du territoire  
Espace France services du Val-au-Perche
- Transport à la demande  
TAD par la CDC (cf. [fiche](#) p.147)  
Groupe de travail amorcé et accompagné par la Région Normandie et l'ENTPR : réflexion en cours pour la mise en place d'un service de transport à la demande sur l'ensemble du bassin de mobilité
- Voitures  
**Covoiturage** : 3 aires de covoiturage aménagées à Belforêt-en-Perche, Bellême et Val-au-Perche ;  
**Autopartage** : 2 voitures Autofree du Conseil départemental à Bellême (cf. [fiche](#) p.147)

Bourse au permis – Commune de Pouvrai (cf. [fiche](#) p.148)

Bourse au permis – Commune de Val-au-Perche (cf. [fiche](#) p.148)

- 2 roues

Location de scooters, trottinettes, vélos et vélos à assistance électrique par Atelier Mob (cf. [fiche](#) p.149)

Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique – Commune Val-au-Perche (cf. [fiche](#) p.150)

Transport à la demande CDC Collines du Perche normand	
<p><b>C'est quoi ?</b> Service de transport à la demande sur l'ensemble de la CDC et sur la commune de Perche-en-Nocé, de porte à porte. Motifs de déplacement : Services de la CDC et animations ; Intercommunalité ; Marché ; Gare ; Loisirs / week-end ; Correspondance bus ; Stage / formation Destination possible en dehors de la CDC</p>	<p><b>Comment ?</b> Réservation par téléphone, du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30 au 02 37 49 63 51 Réservation par mail <a href="mailto:transport@perchenormand.fr">transport@perchenormand.fr</a> Réservation au plus tard la veille du déplacement avant 12h en semaine et le vendredi avant 12h pour le samedi et le lundi</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour les habitants de la CDC et de la commune de Perche-en-Nocé</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Tarif variable en fonction du motif et de l'âge du bénéficiaire <a href="http://perchenormand.fr/vie-quotidienne/mobilite-transports">perchenormand.fr/vie-quotidienne/mobilite-transports</a></p>
<p><b>Atouts ?</b> S'adresse au plus grand nombre. Peut être utilisé dans le cadre d'un stage ou d'une formation</p>	<p><b>Limites ?</b> Tarification élevée au-delà d'un certain nombre de km Coût important pour la collectivité (nécessité à moyen terme de regrouper des trajets individuels en trajets collectifs)</p>

Voitures – Autopartage – Autofree Conseil départemental de l'Orne	
<p><b>C'est quoi ?</b> Service d'autopartage, sous forme de location de courte durée « en boucle » de 2 véhicules électriques, mis en place dans les services du Conseil départemental à Bellême. Le véhicule utilisé doit être restitué à son point d'origine</p>	<p><b>Comment ?</b> Inscription sur le site <a href="http://clem.mobi">clem.mobi</a> Réservation sur le même site Identification au point de retrait, accès au véhicule, contrôle de l'état du véhicule Déplacement Restitution du véhicule à son emplacement</p>

<p><b>Pour qui ?</b>          Pour les agents du Conseil départemental et pour toute personne âgée de plus de 18 ans, titulaire d'un permis valable en France et en cours de validité,          et qui n'a pas occasionné de sinistre corporel depuis moins de 5 ans, n'a pas eu plus d'un sinistre matériel en tant que responsable dans les 2 dernières années, n'a pas fait l'objet de poursuites judiciaires pour infraction au code de la route sur les 5 dernières années, d'une décision administrative ou judiciaire de retrait ou de suspension de permis de conduire d'une durée supérieure ou égale à 1 mois sur les 5 dernières années.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>          1.5€ pour 1 heure d'utilisation          Forfait mensuel (frais de gestion) de 4€ débité seulement si utilisation dans le mois.          Dépôt de garantie retenu sur la carte bleue de l'utilisateur pendant et 7 jours après la réservation : 1 080€ pour les véhicules de tourisme et 1 800€ pour les véhicules utilitaires.</p>
<p><b>Atouts ?</b>          Permet de se déplacer sur des courtes distances, de façon économique et écologique</p>	<p><b>Limites ?</b>          Fonctionnement numérique compliqué et dépôt de garantie trop élevé pour une partie de la population</p>

<b>Voitures - Bourse au permis B            Pouvrai</b>	
<p><b>C'est quoi ?</b>            Aide financière octroyée par la Commune de Pouvrai pour des jeunes de la commune, sans condition de ressources : 400€ répartis pour une moitié sur le code de la route et l'autre sur les cours de conduite.            En contrepartie, le jeune s'engage à réaliser 40h d'activité bénévole soit dans les services municipaux, soit au sein d'une association de la commune.</p>	<p><b>Comment ?</b>            Demande à faire auprès de la mairie, décision prise par la commission d'action sociale, validation par le conseil municipal.            Signature d'une convention entre le jeune et la commune</p>
<p><b>Pour qui ?</b>            Jeune habitant la commune de Pouvrai</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>            Sans objet</p>
<p><b>Atouts ?</b>            Apporte un coup de pouce pour le financement d'un permis            Favorise le bénévolat des jeunes</p>	<p><b>Limites ?</b></p>

<b>Voitures - Bourse au permis - Mission locale            Val-au-Perche</b>	
<p><b>C'est quoi ?</b>            Aide octroyée à la Mission locale par la commune de Val-au-Perche pour l'aide au financement de 3 permis B par an : 350€ par permis</p>	<p><b>Comment ?</b>            Positionnement du jeune sur ce dispositif par le référent Mission locale</p>

<p><b>Pour qui ?</b>          Pour les jeunes en insertion professionnelle suivis par la Mission locale de L'Aigle - Mortagne-au-Perche, et habitant la commune, investis dans un parcours d'insertion professionnelle, et ne disposant pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour financer le permis de conduire</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>          Contrepartie de 70h de bénévolat effectués dans une association ou une collectivité locale de la CDC</p>
--	---

### Voitures - Bourse au permis - Mission locale Bellême

<p><b>C'est quoi ?</b>          Aide octroyée à la Mission locale par le CCAS de Bellême pour l'aide au financement de 1 permis B par an : 350€ par permis</p>	<p><b>Comment ?</b>          Positionnement du jeune sur ce dispositif par le référent Mission locale</p>
<p><b>Pour qui ?</b>          Pour les jeunes en insertion professionnelle suivis par la Mission locale de L'Aigle - Mortagne-au-Perche, et habitant la commune, investis dans un parcours d'insertion professionnelle, et ne disposant pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour financer le permis de conduire</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>          Contrepartie de 70h de bénévolat effectués dans une association ou une collectivité locale de la CDC</p>

### 2 roues - Location solidaire de scooters, trottinettes, vélos et vélos à assistance électrique - Atelier Mob

<p><b>C'est quoi ?</b>          Mise à disposition gratuite pendant 1 mois, puis location pendant 2 mois de vélos, scooters et trottinettes, sur le bassin d'emploi de Val-au-Perche, pour tout projet d'insertion professionnelle. Les prêts de véhicules portent sur un trajet prédéfini.          Casque et antivol fourni, assurance au tiers comprise.          Flotte de 6 trottinettes électriques, 10 vélos classiques, 1 électrique, 35 scooters thermiques, 2 scooters électriques.          Cette flotte est disponible pour d'autres territoires (bassin d'emploi d'Alençon, d'Argentan, de Vimoutiers, de Mortagne-au-Perche)          Financement : Communes, Conseil département pour les bénéficiaires du RSA, FIT</p>	<p><b>Comment ?</b>          Sur prescription d'un référent (circonscription d'action sociale, SPIP, PJJ, centres sociaux, Pôle emploi, Cap emploi, Missions locales, Épide).          Contrat de prêt établi entre Atelier Mob et le demandeur (co-signature du contrat par les parents ou le tuteur légal pour les mineurs)          État des lieux du deux-roues réalisé avec l'utilisateur</p> <p>Retrait du véhicule à l'Espace France services de Val-au-Perche, ou exceptionnellement sur demande dans la commune de résidence du demandeur (ex : mairie)</p>
--	--

<p><b>Pour qui ?</b>  <b>Toute personne en insertion professionnelle</b> rencontrant des problèmes de déplacement, et ne pouvant y faire face financièrement ; dont les ressources, en intégrant pour les jeunes celles de la famille, ne permettent pas l'accès aux services marchands ; dont la mise à disposition d'un 2 roues permet d'accéder à un emploi, une formation ; les mineurs, sous réserve de l'engagement écrit du représentant légal et de sa présence, sauf jeunes scolarisés.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>  Location : 3€ par jour pour les scooters et les trottinettes et 1€ pour les vélos  Caution : 15€ pour un vélo classique, 90€ pour un vélo électrique, un scooter ou une trottinette.  Pour les scooters, sont à la charge du bénéficiaire le carburant et un bidon d'huile (10€ à régler lors de la prise du 2 roues)</p>
<p><b>Atouts ?</b>  Premier mois gratuit  Répond à un besoin ponctuel, en attendant d'avoir une solution pérenne  Permet de bénéficier dans un délai de 48h au plus d'un 2 roues pour se rendre en formation ou sur son lieu de travail</p>	<p><b>Limites ?</b>  Certains publics ont peur d'utiliser un 2 roues, surtout un scooter.  Solution peu adaptée en cas de conditions climatiques difficiles (froid, brouillard, pluie, ...) ou si le nombre de km à parcourir est important.  Flotte restreinte compte tenu des territoires d'intervention</p>

2 roues - Achat de vélos à assistance électrique Val-au-Perche	
<p><b>C'est quoi ?</b>  Aide financière octroyée par la Commune de Val-au-Perche pour l'achat d'un vélo électrique, sans conditions de ressources : 50 € par vélo, par foyer et par an</p>	<p><b>Comment ?</b>  En adressant un formulaire de demande à la mairie, avec les pièces suivantes : facture acquittée d'achat du vélo neuf datant de moins de 6 mois ; copie d'une pièce d'identité ; justificatif de domicile de moins de 3 mois ; relevé d'identité bancaire ou postal au nom du demandeur ; engagement à ne pas céder son vélo dans les 12 mois qui suivent le versement de l'aide.</p>
<p><b>Pour qui ?</b>  Pour les habitants en résidence principale de la commune, qui s'engagent à ne pas céder leur vélo dans les douze mois qui suivent le versement de l'aide</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>  Sans objet</p>
<p><b>Atouts ?</b>  Apporte un coup de pouce pour le financement d'un vélo à assistance électrique</p>	<p><b>Limites ?</b></p>

## CDC du Pays de Mortagne au Perche

Population : 13 575 hab. (2019)

Superficie : 402,40 km<sup>2</sup>

Densité : 34 hab./km<sup>2</sup>

La CDC du Pays de Mortagne au Perche regroupe 33 communes :

- |                               |                                 |
|-------------------------------|---------------------------------|
| 16. Bazoches-sur-Hoëne        | 33. Pervençères                 |
| 17. Bellavilliers             | 34. Le Pin-la-Garenne           |
| 18. Boëcé                     | 35. Réveillon                   |
| 19. Champeaux-sur-Sarthe      | 36. Saint-Aquilin-de-Corbion    |
| 20. La Chapelle-Montligeon    | 37. Saint-Aubin-de-Courteraie   |
| 21. Comblot                   | 38. Sainte-Céronne-lès-Mortagne |
| 22. Corbon                    | 39. Saint-Denis-sur-Huisne      |
| 23. Coulimer                  | 40. Saint-Germain-de-Martigny   |
| 24. Courgeon                  | 41. Saint-Hilaire-le-Châtel     |
| 25. Courgeoût                 | 42. Saint-Jouin-de-Blavou       |
| 26. Feings                    | 43. Saint-Langis-lès-Mortagne   |
| 27. Loisail                   | 44. Saint-Mard-de-Réno          |
| 28. Mauves-sur-Huisne         | 45. Saint-Martin-des-Pézerits   |
| 29. La Mesnière               | 46. Saint-Ouen-de-Sécherouvre   |
| 30. Montgaudry                | 47. Soligny-la-Trappe           |
| 31. <b>Mortagne-au-Perche</b> | 48. Villiers-sous-Mortagne      |
| 32. Parfondeval               |                                 |

La CDC est autorité organisatrice de mobilité.

### Actualités

Pas d'étude en cours

### Informations complémentaires

- Car Nomad  
L414 : Mortagne-au-Perche – Tourouvre-au-Perche – L'Aigle  
L417 : Nogent-le-Rotrou – Mortagne-au-Perche – Alençon  
L419 : Ceton – Val-au-Perche Le Theil – Bellême – Mortagne-au-Perche (circule en période scolaire)  
L422 : Mortagne-au-Perche – Longny-les-villages – La Loupe
- Lieux d'information mobilité  
CIAS  
Offices de tourisme du territoire  
Espace France services à Saint-Langis-lès-Mortagne
- Transport à la demande / Transport d'utilité sociale  
TAD par le CIAS sur l'ensemble de la CDC (cf. [fiche](#) p152.)  
Groupe de travail amorcé et accompagné par la Région Normandie et l'ENTPR : réflexion en cours pour la mise en place d'un service de transport à la demande sur l'ensemble du bassin de mobilité.

- Voitures  
**Covoiturage** : 2 aires de covoiturage aménagées  
**Autopartage** : 2 voitures Autofree du Conseil départemental à Mortagne-au-Perche (cf. [fiche](#) p.153)  
**Accès adapté permis B** : Auto-école sociale UFCV (cf. [fiche](#) p.153)  
**Bourse au permis** - Mission locale - CIAS (cf. [fiche](#) p.153)
  
- 2 roues  
**Voie verte** : Alençon - Sablons-sur-Huisne (67 km), Véloscénie sur cette voie verte.  
Location de vélos à assistance électrique à l'office de tourisme de Mortagne-au-Perche (cf. [fiche](#) p.154)  
**Location de scooters, trottinettes, vélos et vélos à assistance électrique** par Atelier Mob (cf. [fiche](#) p.155)

TAD - Mobilis CIAS Pays de Mortagne-au-Perche	
<p><b>C'est quoi ?</b>  Service de transport à la demande sur le territoire de la CDC, de porte à porte, avec une compagnie de taxis  Qui fonctionne du lundi au vendredi de 7h45 à 18h00 et le samedi de 8h30 à 11h15  Motifs de déplacement : Rendez-vous médicaux, courses, services administratifs, banque alimentaire, ...  Pas de destination possible en dehors de la CDC  90% des destination vers Mortagne-au-Perche  Service qui doit rester ponctuel ou occasionnel, pas plus de 2 transports par semaine  Possible d'utiliser le service pour un stage s'il ne dépasse pas 15 jours</p>	<p><b>Comment ?</b>  En réservant par téléphone auprès du CIAS (02 3385 21 36) au moins la veille avant midi  Possibilité de réserver plusieurs jours à l'avance</p>
<p><b>Pour qui ?</b>  Pour tous les habitants de la CDC, sans conditions d'accès particulières</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>  3,40€ pour un aller simple par personne transportée  6,80 pour l'aller et le retour par personne transportée</p>
<p><b>Atouts ?</b>  Adaptabilité du service en cas de situation particulière (stage, panne de voiture, ...)  Réservation téléphonique adaptée au public éloigné du numérique (séniors par exemple)  Réservation téléphonique qui permet de rationaliser les déplacements</p>	<p><b>Limites ?</b>  Coût important pour la collectivité</p>

## Voitures – Autopartage – Autofree Conseil départemental de l'Orne

<p><b>C'est quoi ?</b> Service d'autopartage, sous forme de location de courte durée « en boucle » de véhicules électriques, mis en place dans les services du Conseil départemental à Mortagne-au-Perche. Le véhicule utilisé doit être restitué à son point d'origine</p>	<p><b>Comment ?</b> Inscription sur le site <a href="http://clem.mobi">clem.mobi</a> Réservation sur le même site Identification au point de retrait, accès au véhicule, contrôle de l'état du véhicule Déplacement Restitution du véhicule à son emplacement.</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour les agents du Conseil départemental et pour toute personne âgée de plus de 18 ans, titulaire d'un permis valable en France et en cours de validité, et qui n'a pas occasionné de sinistre corporel depuis moins de 5 ans, n'a pas eu plus d'un sinistre matériel en tant que responsable dans les 2 dernières années, n'a pas fait l'objet de poursuites judiciaires pour infraction au code de la route sur les 5 dernières années, d'une décision administrative ou judiciaire de retrait ou de suspension de permis de conduire d'une durée supérieure ou égale à 1 mois sur les 5 dernières années.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> 1.5€ pour 1 heure d'utilisation Forfait mensuel (frais de gestion) de 4€ débité seulement si utilisation dans le mois. Dépôt de garantie retenu sur la carte bleue de l'utilisateur pendant et 7 jours après la réservation : 1 080€ pour les véhicules de tourisme et 1 800€ pour les véhicules utilitaires.</p>
<p><b>Atouts ?</b> Permet de se déplacer sur des courtes distances, de façon économique et écologique.</p>	<p><b>Limites ?</b> Fonctionnement numérique compliqué et dépôt de garantie trop élevé pour une partie de la population</p>

## Voitures – Accès permis B – Auto-école sociale UFCV Mortagne-au-Perche

<p><b>C'est quoi ?</b> Une formation de 6 mois code et conduite, en présentiel sur la commune de Mortagne-au-Perche 1 session par an Code en collectif sur 7 semaines de formation, 65 heures réparties sur plusieurs jours de la semaine, formation en présentiel avec formateur à la conduite et à distance via une appli téléphonique, passage à l'examen individualisé selon la progression de l'élève Conduite : 35 heures de conduite et 2 passages à l'examen Financements : Conseil départemental de l'Orne, FAJD</p>	<p><b>Comment ?</b> Prescription par un professionnel de l'insertion (conseillers Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, les assistantes sociales du Département, du CIAS, les acteurs des SIAE, des organismes de formation, ...) Organisation d'une réunion d'information, puis entretien individuel, test écrit et évaluation de conduite Comité de décision qui réunit les financeurs et prescripteurs</p>
<p><b>Pour qui ?</b> <b>Personnes en insertion socioprofessionnelle :</b> 9 bénéficiaires du RSA et 2 bénéficiaires du FAJD Inscrits à Pôle emploi, avec un projet professionnel validé Qui n'ont pas eu d'annulation ou de suppression de permis B Qui maîtrisent le français (lecture-écriture)</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> 250€ de participation pour les bénéficiaires payable en 4 fois maximum</p>
<p><b>Atouts ?</b></p>	<p><b>Limites ?</b></p>

<p>Formation individualisée avec présence du moniteur pendant la formation Permet à des personnes en difficulté d'apprentissage d'obtenir leur permis, ce qui ne serait pas possible dans une école classique Bon pourcentage de réussite : 90% pour le code, 60% pour la conduite Possibilité d'actionner le CPF pour des heures complémentaires</p>	<p>Des personnes qui habitent loin de Mortagne-au-Perche peuvent ne pas avoir la possibilité de se rendre sur le lieu de formation. Pas de suivi après permis dans le cadre de l'action Pas de financement complémentaire quand la personne a terminé les heures financées Pas de voiture à boîte automatique pour les personnes qui ont davantage de difficultés Formation trop courte pour certains publics Restriction des publics</p>
---	---

### Voitures – Bourse au permis – Mission locale CDC du Pays de Mortagne-au-Perche

<p><b>C'est quoi ?</b> Aide octroyée à la Mission locale par le CIAS pour l'aide au financement de 5 permis B par an 350€ par permis</p>	<p><b>Comment ?</b> Positionnement du jeune sur ce dispositif par le référent Mission locale</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour <b>les jeunes en insertion professionnelle</b>, suivis par la Mission locale de L'Aigle – Mortagne-au-Perche, et habitant la CDC, investis dans un parcours d'insertion professionnelle, et ne disposant pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour financer leur permis de conduire</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Contrepartie de 70h de bénévolat effectués dans une association ou une collectivité locale de la CDC</p>

### 2 roues – Location de vélos à assistance électrique – Office de tourisme Pays de Mortagne-au-Perche

<p><b>C'est quoi ?</b> L'office de Tourisme propose à la location 2 vélos à assistance électrique, autonomie 110 km Plusieurs formules sont proposées : à la demi-journée, à la journée, à la semaine.</p>	<p><b>Comment ?</b> À l'office de tourisme, 36 place du Général de Gaulle à Mortagne-au-Perche, 02 33 83 34 37</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour tous, mais utilisation principalement touristique.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Location à la demi-journée ou à la journée : de 20€ à 35€ Location à la semaine : 115€ Casque, sacoches ou siège bébé : 5 € Antivol : 2€ Caution : 800€ Règlement : cartes de paiement ; chèques bancaire et postaux ; espèces</p>

## 2 roues – Location solidaire de scooters, trottinettes, vélos et vélos à assistance électrique – Atelier Mob

<p><b>C'est quoi ?</b>          Mise à disposition gratuite pendant 1 mois, puis location pendant 2 mois de vélos, scooters et trottinettes, sur le bassin d'emploi de Mortagne-au-Perche, pour tout projet d'insertion professionnelle. Les prêts de véhicules portent sur un trajet prédéfini.          Casque et antivol fourni, assurance au tiers comprise.          Flotte de 6 trottinettes électriques, 10 vélos classiques, 1 électrique, 35 scooters thermiques, 2 scooters électriques.          Cette flotte est disponible pour d'autres territoires (bassin d'emploi d'Alençon, d'Argentan, de Vimoutiers, de Val-au-Perche)          Financement : Communes, Conseil département pour les bénéficiaires du RSA, FIT</p>	<p><b>Comment ?</b>          Sur prescription d'un référent (circonscription d'action sociale, SPIP, PJJ, centres sociaux, Pôle emploi, Cap emploi, Missions locales, Épide). Contrat de prêt établi entre Atelier Mob et le demandeur (co-signature du contrat par les parents ou le tuteur légal pour les mineurs)          État des lieux du deux-roues réalisé avec l'utilisateur</p> <p>Retrait du véhicule au garage Dessey à Saint-Langis-lès-Mortagne, ou exceptionnellement sur demande dans la commune de résidence du demandeur (ex : mairie)</p>
<p><b>Pour qui ?</b>  <b>Toute personne en insertion professionnelle</b> rencontrant des problèmes de déplacement, et ne pouvant y faire face financièrement ; dont les ressources, en intégrant pour les jeunes celles de la famille, ne permettent pas l'accès aux services marchands ; dont la mise à disposition d'un 2 roues permet d'accéder à un emploi, une formation ; les mineurs, sous réserve de l'engagement écrit du représentant légal et de sa présence, sauf jeunes scolarisés.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b>          Location : 3€ par jour pour les scooters et les trottinettes et 1€ pour les vélos          Caution : 15€ pour un vélo classique, 90€ pour un vélo électrique, un scooter ou une trottinette.          Pour les scooters, sont à la charge du bénéficiaire le carburant et un bidon d'huile (10€ à régler lors de la prise du 2 roues)</p>
<p><b>Atouts ?</b>          Premier mois gratuit          Répond à un besoin ponctuel, en attendant d'avoir une solution pérenne          Pouvoir bénéficier dans un délai de 48h au plus d'un 2 roues pour se rendre en formation ou sur son lieu de travail</p>	<p><b>Limites ?</b>          Certains publics ont peur d'utiliser un 2 roues, surtout un scooter.          Solution peu adaptée en cas de conditions climatiques difficiles (froid, brouillard, pluie, ...) ou si le nombre de km à parcourir est important.          Flotte restreinte compte tenu des territoires d'intervention</p>

## CDC du Cœur du Perche

Population : 11 268 hab. (2019)

Superficie : 388,40 km<sup>2</sup>

Densité : 29 hab./km<sup>2</sup>

La CDC du Cœur du Perche regroupe 12 communes :

- Berd'huis
- Bretoncelles
- Cour-Maugis-sur-Huisne
- La Madeleine-Bouvet
- Moutiers-au-Perche
- Perche-en-Nocé
- **Rémalard-en-Perche**
- Sablons-sur-Huisne
- Saint-Cyr-la-Rosière
- Saint-Germain-des-Grois
- Saint-Pierre-la-Bruyère
- Verrières

La CDC est autorité organisatrice de mobilité.

### Informations

- Train  
2 gares de la ligne Paris-Le Mans : Condé-sur-Huisne (commune déléguée de Sablons-sur-Huisne) et Bretoncelles - Territoire proche des gares de Nogent-le-Rotrou et de La loupe (département d'Eure-et-Loir)

- Car Nomad  
L417 : Nogent-le-Rotrou - Mortagne-au-Perche - Alençon  
L418 : Nogent-le-Rotrou - Bellême - Mamers - Alençon

#### Lieux d'information mobilité

4 espaces France services : Berd'huis, Perche-en-Nocé, Rémalard-en-Perche et Bretoncelles  
CIAS et CCAS des communes  
Offices de tourisme du territoire

- Transport à la demande / Transport d'utilité sociale  
**Transport à la demande** de la Commune de Perche-en-Nocé rattaché à celui mis en place par la CDC des Collines du Perche normand (cf. [fiche](#) p.156)  
Groupe de travail amorcé et accompagné par la Région Normandie et l'ENTPR : réflexion en cours pour la mise en place d'un service de transport à la demande sur l'ensemble du bassin de mobilité

- Voitures  
**Covoiturage** : Groupe de travail, réflexions en cours à l'échelle du PETR du Perche d'Eure-et-Loir sur des lignes de covoiturage domicile-travail  
**Bourse au permis** - Mission locale - CIAS (cf. [fiche](#) p.157)

- 2 roues  
**Voie verte** : Alençon - Sablons-sur-Huisne (67 km), Véloscénie passe par cette voie verte.  
Location de vélos à assistance électrique à la Maison du Parc du Perche (cf. [fiche](#) p.158)

### Transport à la demande

CDC Collines du Perche normand	
<p><b>C'est quoi ?</b> Service de transport à la demande sur l'ensemble de la CDC des Collines du Perche normand <u>et sur la commune de Perche-en-Nocé</u>, de porte à porte. Motifs de déplacement : Services de la CDC et animations ; Intercommunalité ; Marché ; Gare ; Loisirs / week-end ; Correspondance bus ; Stage / formation Destination possible en dehors de la commune</p>	<p><b>Comment ?</b> Réservation par téléphone, du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30 au 02 37 49 63 51 Réservation par mail <a href="mailto:transport@perchenormand.fr">transport@perchenormand.fr</a> Réservation au plus tard la veille du déplacement avant 12h en semaine et le vendredi avant 12h pour le samedi et le lundi</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour les habitants de la CDC des Collines du Perche normand <u>et de la commune de Perche-en-Nocé</u></p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Tarif variable en fonction du motif et de l'âge du bénéficiaire <a href="http://perchenormand.fr/vie-quotidienne/mobilite-transports">perchenormand.fr/vie-quotidienne/mobilite-transports</a></p>
<p><b>Atouts ?</b> S'adresse au plus grand nombre. Peut être utilisé dans le cadre d'un stage ou d'une formation</p>	<p><b>Limites ?</b> Tarification élevée au-delà d'un certain nombre de km Coût important pour la collectivité (nécessité à moyen terme de regrouper des trajets individuels en trajets collectifs)</p>

Voitures – Bourse au permis – Mission locale CDC du Cœur du Perche	
<p><b>C'est quoi ?</b> Aide octroyée à la Mission locale par le CIAS pour l'aide au financement de 1 permis B par an. 350€ par permis</p>	<p><b>Comment ?</b> Positionnement du jeune sur ce dispositif par le référent Mission locale</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour <b>les jeunes en insertion professionnelle</b>, suivis par la Mission locale de L'Aigle – Mortagne-au-Perche, et habitant la CDC, investis dans un parcours d'insertion professionnelle, et ne disposant pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour financer leur permis de conduire</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Contrepartie de 70h de bénévolat effectués dans une association ou une collectivité locale de la CDC.</p>

## 2 roues - Location de vélos à assistance électrique Maison du Parc du Perche

<p><b>C'est quoi ?</b> La Maison du Parc, située à Perche-en-Nocé propose à la location des vélos à assistance électrique adultes Plusieurs formules sont proposées : à la demi-journée, à la journée, à la semaine. Casque, antivols, sacoches et/ou paniers fournis</p>	<p><b>Comment ?</b> Maison du Parc du Perche - Courboyer - Nocé - Perche-en-Nocé - 02 33 25 70 10</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour tous, mais utilisation principalement touristique.</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Location à la demi-journée ou à la journée : de 20€ à 35€ Location à la semaine : 115€ Siège bébé : 5 € Antivol : 2€ Caution : 800€ par chèque Moyens de paiement acceptés : cartes de paiement ; chèques bancaire et postaux ; espèces</p>

## CDC des Hauts du Perche

Population : 8 163 hab. (2019)  
hab./km<sup>2</sup>

Superficie : 387,70 km<sup>2</sup>

Densité : 21

La CDC des Hauts du Perche regroupe 10 communes :

- |                     |                               |
|---------------------|-------------------------------|
| 1. Beaulieu         | 6. Les Menus                  |
| 2. Bizou            | 7. Le Pas-Saint-l'Homer       |
| 3. Charencey        | 8. <u>Longny-les-Villages</u> |
| 4. L'Hôme-Chamondot | 9. Tourouvre au Perche        |
| 5. Le Mage          | 10. La Ventrouze              |

La CDC est autorité organisatrice de mobilité.

### Actualités

- Projet éducatif de territoire (PEDT) validé et en cours de réalisation
- Opération de revitalisation de territoire (ORT) à Longny-les-Villages

### Informations complémentaires

- Car Nomad  
L414 : Mortagne-au-Perche – Tourouvre-au-Perche – L'Aigle  
L416 : Saint-Maurice-les-Charencey – L'Aigle (ligne de marché)  
L422 : Mortagne-au-Perche – Longny-les-villages – La Loupe
- Lieux d'information mobilité  
Espace France services à Longny-les-Villages  
CIAS et offices de tourisme du territoire
- Transport à la demande / Transport d'utilité sociale  
Deux offres TAD complémentaires sur le territoire : l'une individuelle, de porte à porte, et l'autre collective (cf. [fiches](#) p.160)  
Groupe de travail amorcé et accompagné par la Région Normandie et l'ENTPR : réflexion en cours pour la mise en place d'un service de transport à la demande sur l'ensemble du bassin de mobilité.
- Voitures  
**Covoiturage** : Groupe de travail, réflexions en cours à l'échelle du PETR du Perche d'Eure-et-Loir sur des lignes de covoiturage domicile-travail  
**Bourse au permis** – Mission locale – CIAS (cf. [fiche](#) p.161)
- 2 roues  
**Location de vélos à assistance électrique** à l'office de tourisme des Hauts-du-Perche (cf. [fiche](#) p.161)

## Transport à la demande CDC des Hauts du Perche

<p><b>C'est quoi ?</b> Service de transport à la demande individuel, de porte à porte, avec une compagnie de taxis</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entre les communes de la CDC</li> <li>- en dehors de la CDC (L'Aigle, Mortagne-au-Perche et Verneuil d'Avre-et-d'Iton) vers des services médicaux dont les déplacements ne sont pas pris en charge par la Sécurité sociale ou vers des services administratifs et sociaux</li> <li>- qui fonctionne du lundi au vendredi, de 9h à 17h</li> <li>- le mardi seulement à destination de Verneuil d'Avre-et-d'Iton</li> </ul> <p>Service dont le but d'aider les personnes en perte d'autonomie ou n'ayant pas de moyen de locomotion pour se déplacer entre les communes du territoire et selon leurs activités. Possibilité de solliciter un véhicule adapté pour les personnes en situation de handicap</p>	<p><b>Comment ?</b> Réservation par téléphone, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 au 02 33 25 56 00 Réservation au plus tard la veille du déplacement avant 17h</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour les habitants de la CDC</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> 3€ par trajet entre les communes de la CDC 5€ par trajet hors CDC 1 aller-retour = 2 trajets</p>
<p><b>Atouts ?</b> Tarification abordable dans l'ensemble Offre complémentaire à celle du P'tibus</p>	<p><b>Limites ?</b> Tarification qui reste pourtant chère pour une catégorie de public Manque de lisibilité entre les deux offres Pas d'accompagnement en dehors du déplacement proprement dit</p>

## Transport à la demande - P'tibus CDC des Hauts du Perche

<p><b>C'est quoi ?</b> Service de transport à la demande groupé à date et à heure déterminées pour le marché, les commerces, la gare la plus proche, une correspondance, ..., vers des destinations précises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Longny-au-Perche le mercredi matin et le vendredi après-midi</li> <li>- Tourouvre-au-Perche le mardi et vendredi matin</li> <li>- Mortagne-au-Perche le mercredi après-midi</li> <li>- Arrêt Sainte-Anne à Tourouvre-au-Perche (correspondance avec bus Nomad vers L'Aigle - Mortagne-au-Perche) du lundi au vendredi</li> <li>- L'Aigle le mardi matin et le jeudi après-midi</li> <li>- Nogent-le-Rotrou le mardi après-midi</li> <li>- Verneuil d'Avre-et-d'Iton le vendredi matin</li> </ul>	<p><b>Comment ?</b> Réservation par téléphone, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 au 02 33 25 56 00 Réservation au plus tard la veille du déplacement avant 17</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour les habitants de la CDC</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> De 2€ à 4€ par trajet 1 aller-retour = 2 trajets</p>
<p><b>Atouts ?</b> Tarification abordable dans l'ensemble Offre complémentaire à celle du TAD</p>	<p><b>Limites ?</b> Tarification qui reste pourtant chère pour une catégorie de public Manque de lisibilité entre les deux offres</p>

## Voitures - Bourse au permis - Mission locale CDC des Hauts du Perche

<p><b>C'est quoi ?</b> Aide octroyée à la Mission locale par le CIAS pour l'aide au financement de 3 permis B par an 350€ par permis</p>	<p><b>Comment ?</b> Positionnement du jeune sur ce dispositif par le référent Mission locale</p>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour les jeunes en insertion professionnelle suivis par la Mission locale de L'Aigle-Mortagne, et habitant la CDC, investis dans un parcours d'insertion professionnelle, et ne disposant pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour financer le permis de conduire</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Paiement effectué directement à l'auto-école retenue. Contrepartie de 70h de bénévolat effectués dans une association ou une collectivité locale de la CDC</p>
<p><b>Atouts ?</b> Heures de bénévolat, marche vers l'emploi (2 embauches dans une collectivité)</p>	<p><b>Limites ?</b> Offre seulement destinée aux jeunes, uniquement pour le permis B</p>

## 2 roues – Location de vélos à assistance électrique – Office de tourisme CDC des Hauts du Perche

<p><b>C'est quoi ?</b> L'office de tourisme propose à la location 2 vélos à assistance électrique adultes, avec une autonomie de 80 km Plusieurs formules sont proposées : à la demi-journée ou à la journée. Casque et gilet fournis</p>	<p><b>Comment ?</b> Sur réservation uniquement</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sur place : bureau de Longny-au-Perche, 1 place de l'hôtel-de-Ville</li><li>- Par téléphone : 02 33 73 66 23</li><li>- Par mail : otlongny@cdchautsperche.fr</li></ul>
<p><b>Pour qui ?</b> Pour tous, mais utilisation principalement touristique</p>	<p><b>Quelle tarification ?</b> Location à la demi-journée : 10€ Location à la journée : 15€ Caution : 500€ Règlement : chèques bancaire et postaux, ou espèces</p>

## ANN.-4. SOURCES DOCUMENTAIRES

### NORMANDIE

- Préfecture de la Région Normandie - Observatoire normand des déplacements - *Transport collectif en Normandie 2022*

### ORNE

- Conseil départemental de l'Orne - *Diagnostic mobilité* - Octobre 2021 - Document interne
- Conseil départemental de l'Orne - *Pacte territorial d'insertion 2022-2022*

### BASSIN DE MOBILITÉ BOCAGE NORMAND

- Conseil départemental de l'Orne - *Plan local d'insertion et de cohésion sociale 2022 Commission RSA de Flers*

### BASSIN DE MOBILITÉ COLLINES DE NORMANDIE

- Région Normandie - Contrat opérationnel de Mobilité Bassin de mobilité Collines de Normandie - *CR atelier du 31 janvier 2023*
- Conseil départemental de l'Orne - *Plan local d'insertion et de cohésion sociale 2022 Commission RSA d'Argentan*
- Conseil départemental de l'Orne - *Plan local d'insertion et de cohésion sociale 2022 Commission RSA d'Alençon*
- CDC Argentan Intercom - *Note d'orientation évolution réseau Argentan Bus Amplitude* - Document interne
- CDC Argentan Intercom - *Présentation schéma directeur vélo au comité des partenaires 2023* - Document interne
- CDC Argentan Intercom - *Présentation comité des partenaires 15 mars 2023* - Document interne
- CDC Argentan Intercom - *Réunion Conférence des Maires 7 avril 2022* - Document interne
- CDC Sources de l'Orne - *Extrait du rapport de présentation du PLUI Partie mobilité*
- Cérema - *Stratégie des mobilités en territoire peu dense de la communauté des Sources de l'Orne* - Réunion de lancement du 16 janvier 2023
- Cérema - *Stratégie des mobilités en territoire peu dense de la communauté de communes de la Vallée de la Haute-Sarthe* - Synthèse du diagnostic et de l'enquête - 30/03/2021
- Immergis - *Diagnostic des mobilités à l'échelle de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault*

### BASSIN DE MOBILITÉ BASSIN INTERRÉGIONAL

- Pays du Perche ornais - *État des lieux de la mobilité sur le territoire du Perche ornais* - Février 2021
- CDC Collines du Perche normand - *Bilan TAD 2022* - Document interne
- Conseil départemental de l'Orne - *Plan local d'insertion et de cohésion sociale 2022 Commission RSA de Mortagne-au-Perche*

- Cérema - *Stratégie des mobilités en territoire peu dense de la communauté de communes de la Vallée de la Haute-Sarthe* - Synthèse du diagnostic et de l'enquête - 30/03/2021

## TRANSPORT RÉGIONAL

- Carte interactive Nomad Car : <https://www.normandie.fr/nouvelles-lignes-reseau-nomad-car/#openModal>
- Informations dédiées au département de l'Orne : <https://www.normandie.fr/orne-lignes-regulieres-et-estivales>
- Les trains Nomad en Normandie : <https://www.ter.sncf.com/normandie>
- Le portail multimodal de recherche d'itinéraires Atoumod : <https://atoumod.fr/>

## COVOITURAGE

- Site de la préfecture de la Région Normandie : <https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/8/covoiturage.map>
- Site du ministère de la Transition écologique : <https://observatoire.covoiturage.beta.gouv.fr/cartes/aires-covoiturage/>
- Site de BlaBlaCar : <https://blog.blablacar.fr/blablalife/blabla-a-bord/carte-aires-covoiturage>

## ITINÉRAIRES CYCLABLES

- Site de Géovélo : <https://geovelo.app/fr/route/?c=1.500550%2C47.008249&z=5.11&e-bike=false&bike-type=own>
- Site de Vélo & territoires : <https://www.velo-territoires.org/observatoires/donnees-velo/atlas-regionaux/>
- Site de France vélo tourisme : <https://www.francevelotourisme.com/itineraire>

## ANN.-5. SIGLES UTILISÉS ET LEXIQUE

### SIGLES

**AAH** : Allocation aux Adultes Handicapés

**AEEH** : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

**AOM** : Autorité Organisatrice de Mobilité

**ASPA** : Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées

**ASS** : Allocation de Solidarité Spécifique

**BRSA** : Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

**CA** : Communauté d'Agglomération

**CAF** : Caisses d'Allocations Familiales

**CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale

**CD61** : Conseil Départemental de l'Orne

**CDC** : Communauté De Communes

**CEREMA** : Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

**CFA** : Centre de Formation d'Apprentis

**CGET** : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

**CIAS** : Centres Intercommunaux d'Action Sociale

**CMI** : Carte Mobilité Inclusion

**CNAM** : Caisse Nationale d'Assurance Maladie

**CNAV** : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

**COpM (ou COM)** : Contrat Opérationnel de Mobilité

**CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

**CPF** : Compte Personnel de Formation

**CSEB** : Centre Social Edith Bonnem

**CSS** : Complémentaire Santé Solidaire

**CU** : Communauté Urbaine

**CUA** : Communauté Urbaine d'Alençon

**DGFIP** : Direction Générale des Finances Publiques

**DREETS** : Directions Régionales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités – Bulletin Officiel de Pôle emploi – Programme 104

**ENTPR** : Epic Normand de Transports Publics Routiers

**EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale

**EPN** : Espace Public Numérique

**ETG** : Épreuve Théorique Générale (code de la route)

**ETTI** : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

**FAJD** : Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté

**FASTT** : Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire

**FIT** : Fonds d'Initiatives Territoriales

**IGN** : Institut national de l'information géographique et forestière

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

**LOM** : Loi d'Orientation des Mobilités

**MDPH** : Maisons Départementales des Personnes Handicapées

**MSA** : Mutualité Sociale Agricole

**NO\_MA\_D** : Réseau de mobilité normand

**ORT** : Opérations de Revitalisation des Territoires

**PAT** : Plan d'Actions Territorialisé

**PCH** : Prestation de Compensation du Handicap

**PEDT** : Projet Éducatif Territorial

**PETR** : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

**PJJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse

**PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**PMR** : Personne à Mobilité Réduite

**QF** : Quotient Familial

**RGC** : Routes à Grande Circulation

**RSA** : Revenu de Solidarité Active

**SIAE** : Structure d'Insertion par l'Activité Économique

**SNCF** : Société Nationale des Chemins de Fer français

**SPIP** : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

**TAD** : Transport À la Demande

TER : Transport Express Régional

UFCV : Union Française des Centres de Vacances

VAE : Vélo à Assistance Électrique

VAM : Vallées d'Auge et du Merlerault

VHS : Vallée de la Haute-Sarthe

## LEXIQUE

### Autopartage

Service de partage et de réservation d'une flotte de véhicules entre plusieurs usagers

### Bassin de mobilité

Échelle locale sur laquelle les mobilités quotidiennes s'organisent. Son territoire regroupe un ou plusieurs EPCI à fiscalité propre, généralement autour d'un pôle d'attractivité (une grande agglomération par exemple). Il s'agit d'une échelle représentative de la mobilité du quotidien, relevant notamment de déplacements domicile-travail, et dépassant les frontières administratives, par exemple autour des grandes métropoles ou agglomérations.

### Bassin de vie

Le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants

### CCAS / CIAS

Les centres communaux d'action sociale et les centres intercommunaux d'action sociale ont une compétence globale dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. Le CCAS est un établissement public chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la municipalité à l'échelle de son territoire. Autonome dans sa gestion, il dispose d'un conseil d'administration (dont le maire est le président) et de moyens propres pour mener à bien ses missions. Les CCAS peuvent se regrouper sous forme de CIAS lorsque des communes forment des coopérations intercommunales.

### Espace France services

L'objectif poursuivi est de permettre à chaque Français d'accéder, à moins de 30 minutes de son domicile, à un lieu d'accueil physique, guichet unique, ouvert au moins 24 heures et cinq jours par semaine, dans lequel il puisse obtenir des réponses complètes, sans réorientation systématique, à ses démarches du quotidien (santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique).

### Espace services jeunesse

C'est un espace au sein d'un établissement secondaire public (relevant ou non du ministère chargé de l'Éducation nationale) et qui couvre un périmètre géographique aussi large que possible. Un espace services jeunesse est porté par un ensemble d'acteurs, dont le porteur peut être un service de l'État - rectorat d'académie, direction régionale de l'agriculture et de la forêt, etc. - ou une collectivité territoriale.

### PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural)

Établissement public regroupant plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre associés dans un périmètre territorial non enclavé sous la forme d'un syndicat mixte.

### Plan de mobilité simplifié

Outil simple et agile pour les territoires moins denses tels que les villes moyennes et les territoires ruraux. Il définit la politique de mobilité du territoire, et poursuit plusieurs objectifs :

- Rendre effectif le droit à la mobilité pour tous ;
- Intégrer les spécificités du territoire ;
- Couvrir l'ensemble du ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité et s'articuler avec les territoires voisins ;
- Faire l'état des lieux des actions existantes et définir les mesures et actions prioritaires à mettre en place ;
- Prendre en compte les plans de mobilité employeurs et autres mesures de politiques plus transversales, telles que l'urbanisme, la qualité de l'air, ...

### PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Document d'urbanisme de référence pour un groupement de communes (EPCI) qui permet de coucher sur papier une vision pour tout un territoire.



**Conseil départemental  
Direction de l'action sociale territoriale  
et de l'insertion**

13 rue Marchand-Saillant  
CS 70541 - 61017 Alençon Cedex  
Tél. 02 33 81 60 00  
ps.dids.mi@orne.fr

[www.orne.fr](http://www.orne.fr)